



HAL
open science

L'action sanitaire de la mission du préfet Robert Vignon en Guyane (1947-1955) : enjeux, moyens et bilan

Yasmina Patient

► To cite this version:

Yasmina Patient. L'action sanitaire de la mission du préfet Robert Vignon en Guyane (1947-1955) : enjeux, moyens et bilan. Histoire. 2023. dumas-04431585

HAL Id: dumas-04431585

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04431585>

Submitted on 1 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



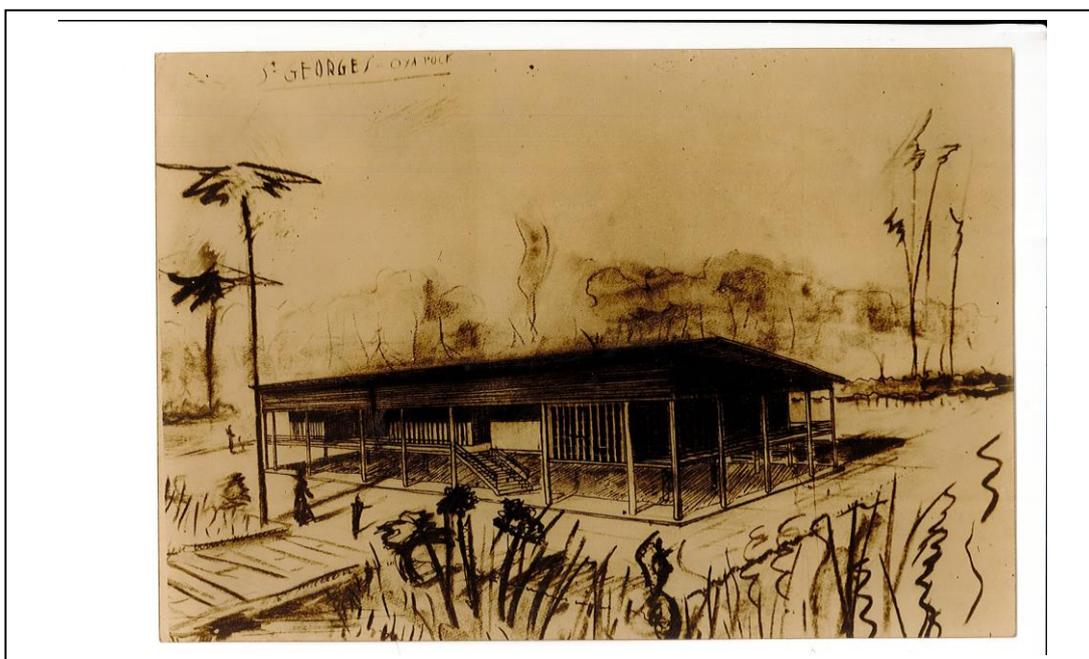
Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Campus de Schoelcher – BP 7207
97275 SCHOELCHER CEDEX
Tel. : 0596.72.74.50 / Fax . : 0596.61.18.69



L'ACTION SANITAIRE DE LA MISSION DU PREFET ROBERT VIGNON EN GUYANE, (1947-1955) : ENJEUX, MOYENS ET BILAN.



Présenté et soutenu par Yasmina Patient

Sous la direction de

M. MOOMOU Jean (Professeur des universités en histoire, Université de Guyane)
et M. NOËL Erick (Professeur des universités en histoire, Université des Antilles).

Équipe d'accueil : Laboratoire AIHP-GEODE

Année universitaire 2023-2024

Lieu : Campus de SCHOELCHER

Session : Juillet 2023



Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Campus de Schoelcher – BP 7207
97275 SCHOELCHER CEDEX
Tel. : 0596.72.74.50 / Fax : 0596.61.18.69



L'ACTION SANITAIRE DE LA MISSION DU PREFET ROBERT VIGNON EN GUYANE, (1947-1955) : ENJEUX, MOYENS ET BILAN.



Présenté et soutenu par Yasmina Patient

Sous la direction de

M. MOOMOU Jean (Professeur des universités en histoire, Université de Guyane)
et M. NOËL Erick (Professeur des universités en histoire, Université des Antilles).

Équipe d'accueil : Laboratoire AIHP-GEODE

Année universitaire 2023-2024

Lieu : Campus de SCHOELCHER

Session : Juillet 2023

SOMMAIRE

| | |
|---|------------|
| L'ACTION SANITAIRE DE LA MISSION DU PREFET ROBERT VIGNON EN GUYANE, (1947-1955) : ENJEUX, MOYENS ET BILAN. | 1 |
| Introduction | 5 |
| A/ Définition des termes du sujet. | 9 |
| B/ Contexte historique et justification des bornes chronologiques. | 11 |
| C/ Intérêt du sujet et objet d'étude | 12 |
| PREMIERE PARTIE : Approche méthodologique | 15 |
| A/ Archives | 17 |
| B/ Etude critique du périodique Parallèle 5 | 21 |
| C/ Témoignages..... | 24 |
| DEUXIEME PARTIE : Un état des lieux des besoins et des moyens en matière sanitaire | 26 |
| Chapitre I : La situation sanitaire avant 1947 | 28 |
| Chapitre II/ Une nature et une population à mettre aux normes françaises | 41 |
| Chapitre III/ Un cadre législatif et des moyens financiers pour l'action sanitaire..... | 46 |
| TROISIEME PARTIE : Ruptures, continuité et nouveautés sous Vignon (1947-1950) | 61 |
| Chapitre IV/ Une action sanitaire structurée visant à toucher toutes les populations. | 61 |
| Chapitre V/ La réception du public..... | 92 |
| Chapitre VI/ Un premier bilan d'étape en matière d'action sanitaire en 1951 | 112 |
| QUATRIEME PARTIE : 1951-1955 : La poursuite de l'action sanitaire | 117 |
| Chapitre VII / De nouvelles infrastructures sanitaires..... | 117 |
| Chapitre VIII/ Une évolution du profil des praticiens | 123 |
| Chapitre IX : Une politique de coopération régionale précoce | 127 |
| Chapitre X : Le bilan de l'action sanitaire sous le mandat de Vignon et le départ du préfet. | 131 |
| CONCLUSION | 136 |
| Sources et bibliographie | 140 |
| ANNEXES | 153 |

« Les dépenses faites pour la sauvegarde de la santé publique sont productives de richesses, puisqu'elles sauvegardent le capital humain ; si elles grèvent momentanément le budget, elles constituent, en réalité, le plus fructueux des placements d'épargne. »

Albert Calmette, médecin et bactériologiste (1863-1933).

« Eh, oui ! Il avait beau être médecin, il n'en restait pas moins un membre d'une collectivité bien cataloguée. On parlait d'âge de la pierre polie, du bronze : lui et les siens n'avaient sans doute pas atteint l'âge de la fosse septique. » **(Bertène Juminer, *Les Bâtards*, Présence africaine, 1961, p.140).**

Introduction

La loi du 19 mars 1946 dite loi d'assimilation modifie le statut institutionnel et politique de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion. Ces quatre territoires ultramarins que l'Etat français a coutume de désigner comme les « *vieilles colonies* ». Cette loi constitue l'aboutissement des revendications portées de longue date par les représentants et la population de ces territoires.

« Juste après la seconde guerre mondiale, les représentants des "quatre vieilles colonies", Aimé Césaire, Léopold Bissol, Gaston Monnerville et Raymond Verges, déposèrent trois propositions de loi pour faire de ces territoires des départements français. Examinées par l'Assemblée nationale, les demandes des quatre territoires, fusionnées dans un seul texte ont été adoptées à l'unanimité. La loi du 19 mars 1946 et l'article 73 de la Constitution du 27 octobre 1946 permettent "l'assimilation" juridique à la métropole consistant en la pleine application du droit commun de la République. Ce changement statutaire est alors perçu comme la garantie de l'égalité civile, juridique, économique et sociale »¹.

La Réunion dans l'Océan Indien, la Guadeloupe et la Martinique aux Antilles et la Guyane en Amérique du Sud deviennent alors des départements français à part entière. La législation de ces « *confettis de l'Empire* »², leur mode et leur niveau de vie doivent désormais être similaires à ceux de leur métropole européenne. Cette homogénéisation s'entend sur différents plans : économique, politique bien sûr mais également culturel et, pour l'objet qui nous occupe, sanitaire.

Sur le plan administratif, un des points majeurs du changement statutaire est la nomination de préfets en lieu et place des gouverneurs. Les préfets entrent en fonction en juillet 1947. Comme l'explique Serge Mam Lam Fouck : « *La structure économique et sociale de ces colonies était bien éloignée de celle de leur métropole* »³. Aussi un rattrapage s'impose. En ce

¹ Extrait du Compte rendu du Conseil des ministres du 16 mars 2016 : Les 70 ans de la loi de départementalisation des outre-mer. <https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2016-03-16/70-ans-de-la-loi-de-departmentalisation-des-outre-mer>.

² L'expression est du journaliste Jean-Claude Guillebaud.

³ Serge Mam Lam Fouck, *Histoire de la Guyane contemporaine 1940-1982 : les mutations économiques, sociales et politiques*, Paris, Editions caribéennes, 1992, p.11.

qui concerne la Guyane poursuit Serge Mam Lam Fouck : « *elle affiche un particularisme qui la distingue aussi des autres vieilles colonies* »⁴. Seule possession territoriale française sur le continent américain depuis la seconde moitié du XVII^e siècle, la Guyane « *fait pourtant figure de pays neuf* »⁵. De fait, le faible nombre d'habitants et un sous-sol aux ressources naturelles peu exploitées lui confèrent une position originale comparée aux autres territoires français ultramarins.

Mais surtout l'étendue de ce territoire aussi grand que la région actuelle de la Nouvelle Aquitaine est depuis 1930 divisée en deux zones administratives : La partie littorale d'environ 40 km sur 600 et le territoire autonome de l'Inini. Ce dernier, forme de protectorat qui perdure jusqu'en 1969, englobe tout l'hinterland. Il représente les 4/5^e de la Guyane. Ce bout d'Amazonie sillonné par de nombreux cours d'eau (Guyane signifie dans l'une des langues amérindiennes, 'Pays aux eaux abondantes') ne compte plus, d'après le recensement de 1946, « *que 28 506 habitants alors qu'au dernier recensement de l'avant-guerre (1936) elle en enregistré encore 37 005* »⁶. La population est en majorité concentrée sur la bande littorale. Les habitants de cette zone sont désignés comme étant les créoles. Ce terme s'applique spécifiquement aux populations métissées issues des différents mélanges entre les anciens esclaves, afro-descendants, et les migrants arrivés au cours des vagues successives de Chine, du Moyen-Orient, du Brésil, des Antilles.... Les créoles se distinguent ainsi des peuples amérindiens et des Businenge⁷, descendants des esclaves qui ont marronné des plantations esclavagistes du Surinam au XVIII^e siècle. Outre les Amérindiens et les Businenge qui vivent principalement sur le territoire de l'Inini, une population non dénombrée, mais importante, de personnes vivant de l'exploitation aurifère et forestière a investi cet espace forestier. La population guyanaise se caractérise donc par sa grande hétérogénéité tant culturelle que sociale et dans sa répartition sur le territoire.

Ajoutons aux groupes humains précités la population des bagnards qui témoigne du passé pénitentiaire encore récent et très présent. C'est en 1938 que Gaston Monnerville, Guyanais, petit-fils d'esclave devenu sous-secrétaire d'État aux Colonies, fait voter une loi

⁴ Idem.

⁵ Idem.

⁶ Idem.

⁷ Jean Moomou, *Les marrons boni de Guyane : Luttés et survie en logique coloniale (1712-1880)*, Ibis Rouge, 2013. Et Richard Price et Sally Price, *Les marrons*, Vents d'ailleurs, 2003.

prévoyant la suppression du bagne de Cayenne. Mais celle-ci ne devient effective qu'en 1946, quand la Guyane change de statut. Comme l'expose Robert Vignon dans *Gran Man Baka*, le récit autobiographique, qu'il a fait de son séjour en Guyane, lorsqu'il prend ses fonctions en 1947 : « *La France, cédant à la pression internationale, aux réactions des pays d'Amérique Centrale, à la demande du député de l'époque Gaston Monnerville, avait déjà supprimé le bagne. Depuis 1938, aucun condamné n'avait été dirigé sur Cayenne* »⁸. Toutefois, à Saint-Laurent-du-Maroni à l'ouest du pays, cette histoire est encore visible dans la vie du bourg. Robert Vignon emploie, lui-même, plusieurs anciens bagnards comme domestiques. Au début de la départementalisation ils sont en effet encore bien présents.

C'est dans ce territoire où toute entreprise humaine peut prendre des allures de défi que Robert Vignon nommé premier préfet de la Guyane et de l'Inini par le socialiste Edouard Depreux, est chargé de mener à bien la transition du statut de colonie à celui de département. Il prend la relève de Jean Peset, le dernier gouverneur de ce territoire qui, sur le plan statutaire du moins, n'est déjà plus une colonie. La tâche est immense qui doit permettre un alignement des conditions de vie en Guyane sur celles de la métropole. Le jeune préfet, Robert Vignon a 36 ans à son arrivée en août 1947, est plein d'enthousiasme. Il commence par effectuer une tournée dans les communes. L'objectif de sa mission est d'assurer les conditions d'un développement économique pérenne. L'idée est la suivante :

« Tout d'abord, à peu de frais il est possible de bâtir en Guyane une économie complémentaire des Antilles françaises. Il serait vain de vouloir concurrencer celles-ci dans la production du rhum, du sucre, de la banane, productions pour lesquelles elles sont déjà solidement équipées. Par contre, les savanes côtières guyanaises peuvent leur fournir à bon prix, ne serait-ce que par économie de frais de transport ou de change, la viande achetée aujourd'hui au Venezuela ou en Dominique, le riz ou le maïs venus d'Indochine, de France ou d'Argentine. Dans un stade secondaire, c'est à la France elle-même que la Guyane pourrait fournir bien des denrées. Telles par exemple que les cossettes de manioc que lui procure le Brésil... »⁹.

Pour la population locale il semble plus que temps. La réaction des Guyanais aux événements de la fin du mois de février 1946 est symptomatique d'un sentiment généralisé de

⁸ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, Paris, Davol s.l., 1985, p. 39.

⁹ *Parallèle 5*, Rubrique « Notre Guyane : Pourquoi équiper la Guyane », N°1 de mars 1950, p. 1 et 8.

désenchantement. Résumons succinctement les faits. Alors que le carnaval bat son plein, un bataillon de tirailleurs « sénégalais » (en réalité ces hommes sont originaires de différents pays d’Afrique noire) provoque une échauffourée au Dancing Palace à Cayenne. A l’origine de la bagarre, un des soldats africains a commis un impair en soulevant le masque d’un touloulou. L’épisode dégénère en une émeute des hommes du bataillon qui dure deux jours et fait 8 morts et 52 blessés. Les autorités, le gouverneur Surlemont et le procureur Marchand, sont désemparées face à la révolte des militaires. « *Une fois le danger écarté, des Guyanais s’interrogèrent sur la place qu’occupait leur pays dans la politique coloniale française. Ils avaient déjà fait le constat de son abandon par la France sur le plan économique. Certains franchirent le pas en pensant que la Guyane intéressait peu la Métropole* »¹⁰.

Comme en témoignent les articles datés de mars 1950 de Bren-Sirquard, correspondant du quotidien *Le Monde*, qui accompagne Robert Vignon à son arrivée en Guyane. Le journaliste se fait l’écho du malaise de cette population quant à la situation générale du territoire. Il évoque un sentiment général de découragement de la part des habitants. « *La Guyane [...] n’est plus aujourd’hui que le pays des doléances. Partout et dans tous les milieux on n’y entend que réflexions amères et récriminations : « La Guyane se meurt », « On se moque de nous* »¹¹.

La situation que découvre Robert Vignon lors de sa première tournée dans le pays en septembre-octobre 1947 explique aisément ce sentiment d’abandon de la population locale. Le pays se dépeuple et les gens, selon les propres termes du préfet, y meurent comme des mouches. Les pathologies infectieuses et vectorielles sont nombreuses (paludisme, dengue, fièvre jaune, lèpre...) Tout comme la population, le bétail périclité. Les parasitoses, la mauvaise alimentation font des ravages. Un constat reconnu déjà à l’époque par les chercheurs en sciences humaines. En 1947, deux démographes, Louis Chevalier et Arsène Vizot, publient une étude intitulée « Le problème démographique de la Guyane française et les perspectives d’immigration »¹². Ils écrivent :

¹⁰ Serge Mam Lam Fouck, *Histoire de la Guyane contemporaine 1940-1982 : les mutations économiques, sociales et politiques*, Paris, Editions caribéennes, 1992, pp.67-69.

¹¹ « Le statut de département ne sauvera pas la vieille colonie », article de Bren-Sirquard, *Le Monde*, 21 mars 1950, consulté sur internet.

¹² Louis Chevalier, Arsène Vizot, « Le problème démographique de la Guyane française et les perspectives d’immigration ». In : *Population*, 2^e année, n°4, 1947. pp. 796-800. https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1947_num_2_4_1884.

« Bien que le nombre des naissances soit en augmentation constante, la mortalité infantile est élevée et la protection de la santé publique notoirement insuffisante au double point de vue préventif et curatif. En ce domaine, de grands progrès sont à réaliser, par une organisation sanitaire rationnelle et une lutte énergique contre les fléaux sociaux, que constituent le paludisme et la lèpre, sans parler de l'alcoolisme. Divers projets ont été établis par les autorités locales, et un programme a été tracé, mais sa réalisation est subordonnée à l'octroi de subventions par la Métropole, le budget du département, vu l'état actuel de ses finances, ne pouvant faire face aux dépenses élevées qu'il comporte »¹³.

La garantie à terme des conditions d'un développement économique passe donc impérativement par l'instauration de meilleures conditions sanitaires. Après soixante-six gouverneurs, restés en moyenne guère plus de dix-huit mois dans le pays, le jeune préfet incarne le changement aux yeux des habitants.

Sur le plan national, la France, comme les autres pays d'Europe, sort à genoux de la Seconde Guerre mondiale. Les conditions du redressement tant humain qu'économique empruntent la voie du développement. C'est le maître-mot de l'époque. Il faut en assurer les fondements dans les territoires ultramarins comme en France métropolitaine. Certes, il faut attendre le discours d'Harry Truman, président des Etats-Unis, en janvier 1949 pour entendre parler pour la première fois de « *pays sous-développés* » mais, déjà en 1947, il s'agit d'assurer une mise à niveau des nouveaux départements. L'action de Robert Vignon pour l'instauration de conditions favorables au développement de la Guyane française entend, selon ses dires, s'adapter aux réalités locales, si différentes de celles de la métropole. C'est cette réalité singulière que le préfet va découvrir en s'installant dans le nouveau département.

A/ Définition des termes du sujet

Lors de sa première tournée à travers le territoire Robert Vignon constate que son action doit s'exercer dans tous les domaines. Toutefois, il prend conscience que le rattrapage doit d'abord être démographique avant que d'être économique. Le dépeuplement qui affecte le pays

¹³ Idem.

doit être enrayé pour permettre son essor économique. Cela nécessite une politique sanitaire adaptée aux problématiques locales. Il s'agit bien sûr de soigner, de circonscrire les pathologies infectieuses et, autant que possible, les éliminer. Cela nécessite un important travail d'assainissement ainsi que des infrastructures et des hommes. Comme l'explique Serge Mam Lam Fouck les mesures sanitaires sont dès lors « *le fer de lance de l'action départementale* »¹⁴.

Robert Vignon face aux réalités sanitaires locales affiche comme priorité de son action la santé et l'hygiène : « *pour se développer sur le plan économique, la Guyane doit avoir une population en bonne santé* » écrit-il dans son récit *Gran Man Baka*. Mais qu'est-ce que la santé au juste ? Qu'entend-t-on en France en ce milieu de XX^e siècle par ce mot. Qu'est-ce, que d'avoir la santé ? Selon la définition qu'en donne l'Organisation Mondiale de la Santé (l'OMS), instance internationale tout nouvellement créée en 1948, la santé c'est : « *Un état de complet bien-être physique, mental et social. Elle ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.* ». Cette définition très contemporaine de la santé comprend tous les aspects de l'existence. La santé mentale en fait partie intégrante et l'OMS précise à ce sujet que :

« *La santé mentale est un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté. Dans ce sens positif, la santé mentale est le fondement du bien-être d'un individu et du bon fonctionnement d'une communauté.* »

Cette définition large de la santé englobe donc un bien-être non seulement physique et corporel compris dans la sphère sociale mais également psychique. L'individu en santé est notamment apte à produire économiquement.

Cette conception de la santé est explicitée par le sociologue nord-américain Talcott Parsons (1902-1979). Ce dernier écrit dans : « *un contexte économique particulier, celui des sociétés industrielles marquées par la production de richesses et l'importance du travail* »¹⁵. Selon Parsons :

¹⁴ Idem, p 86.

¹⁵ https://fad.univ-lorraine.fr/pluginfile.php/23857/mod_resource/content/1/co/SocioSante_1.html.

« L'individu est, dans ce système, un élément clé puisque, par son travail, il participe à la production de la richesse. La maladie vient rompre sa contribution au bon fonctionnement de la société : le malade est en effet exempt des tâches de production, le travail, et sociales, principalement familiales. Parsons qualifie la maladie de dysfonctionnement du système structurel. Le sociologue conçoit la médecine comme l'institution régulatrice du bon ordre social puisqu'elle va veiller au retour de l'état de bien-portant du travailleur (et du père) en le soignant ; la médecine, en tant qu'institution, a pour fonction de réintégrer l'élément dysfonctionnel dans le système afin d'assurer la stabilité sociale »¹⁶.

Dans un contexte d'après-guerre où la priorité est donnée à la relance de l'économie nationale mais également à la remise sur pied des humains pour la reconstruction et tout ce qui peut y contribuer, ces propos du sociologue font d'autant plus sens. En outre, « La médecine acquiert à cette époque un statut politique, au sens où son expertise, garantie par la scientificité de ses méthodes, va alimenter et légitimer les mesures prises par le pouvoir en place dans son entreprise de gestion des populations. Pour jouer ce rôle politique, la médecine évolue, elle devient scientifique et publique »¹⁷.

B/ Contexte historique et justification des bornes chronologiques

L'année 1947 est l'année de la prise de fonction du préfet Vignon. L'année 1955 marque la fin de son mandat long de huit ans en Guyane. Le passage de cette colonie au statut administratif et juridique de département avec la loi du 19 mars 1946 est l'objectif premier de la mission du préfet. Est-ce un hasard si son action en Guyane et les différentes mesures pour développer ce territoire correspondent, sur le plan international, au début de la Guerre froide ? En mars 1947, voilà un an que le Premier ministre anglais Winston Churchill a prononcé son fameux discours sur le rideau de fer qui s'est abattu sur l'Europe et a divisé le vieux continent

¹⁶ Idem.

¹⁷ Absil Marie, « les représentations de la Santé dans l'histoire », Centre Franco Basaglia, 14 mars 2015.

https://www.google.com/url?sa=i&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=0CAMQw7AJahcKEwj4yP-2_4v-AhUAAAAAHQAAAAAQAw&url=https%3A%2F%2Fwww.psychiatries.be%2Fwp-content%2Fuploads%2F2017%2F03%2F2015_Repr%25C3%25A9sentations-de-la-sant%25C3%25A9.pdf&psig=AOvVaw1iiumvuDbzq4z0ZPhqcuIW&ust=1680552325771560

en deux puissances et idéologies opposées. 1955 est l'année de la Conférence de Bandung en Indonésie. Ces événements sont-ils sans conséquences sur la conduite des affaires dans les départements d'outre-mer ? En effet si, comme nous le verrons plus loin, le bilan de l'action de Robert Vignon est jugé globalement positif, entre 1947 et 1955 des voix s'élèvent néanmoins contre son action. Les années 1950 voient l'émergence de figures d'ultramarins critiques de la départementalisation. Sur le plan international, les premières décolonisations ont lieu en Asie avec l'indépendance de l'Inde en août 1947.

C/ Intérêt du sujet et objet d'étude

Ce sujet offre un éclairage sur l'histoire de l'action sanitaire conduite en Guyane au moment de son changement statutaire. La situation sanitaire des anciennes colonies a déjà fait l'objet de travaux notamment pour les Antilles françaises. Il en est ainsi des publications de Jacques Dumont sur le profil des médecins coloniaux et sur le sport dans la formation de la jeunesse antillaise, de l'ouvrage de Dominique Taffin *Maladie et médecine à la Guadeloupe au XIX^e siècle* et celui de Geneviève Leti *Santé et société esclavagiste à la Martinique (1802-1848)*. Cette question sanitaire reste à étudier en tant que telle, du point de vue historique, pour la Guyane française. L'aspect sanitaire de la départementalisation de ce territoire est évoqué de façon plus ou moins développée, notamment dans les travaux de Serge Mam Lam Fouck.

Le géographe Louis Papy synthétise cette question de façon éclairante en un article paru en 1955¹⁸. Dans sa thèse de géographie soutenue en décembre 2021 : « *Territorialisation sanitaire et accès aux soins de santé primaires pour les populations vulnérables de la communauté d'agglomération de Cayenne (Guyane Française) : une approche par l'analyse de réseau* »¹⁹, Elise Autrive fait un résumé assez détaillé de l'action sanitaire et sociale du préfet Vignon. Cependant elle utilise essentiellement l'ouvrage *Gran Man Baka*, le récit que le préfet fait de son expérience en Guyane. A ce jour, nous n'avons trouvé aucun travail approfondi de recherche portant sur la politique sanitaire durant le mandat préfectoral de Robert Vignon, qui soit le fruit d'une recherche aux archives locales et nationales.

¹⁸ Louis Papy, « La Guyane française ». Premier article. In: *Cahiers d'outre-mer*. N° 31 - 8e année, Juillet-septembre 1955. pp. 209-232 .

¹⁹ Voir bibliographie.

D'autres historiens et anthropologues ont toutefois exploré cette thématique de la santé pour d'autres espaces coloniaux, devenus indépendants depuis. Ainsi Laurence Monnais-Rousselot pour le Vietnam, Claire Fredj pour l'Algérie, Anne- Marie Moulin pour le monde musulman et Delphine Burguet pour Madagascar. Dans la perspective d'une analyse comparatiste des pratiques médicales et de santé dans des territoires en transition de statut, leurs travaux nous seront utiles pour une recherche ultérieure plus approfondie.

Avec le présent travail , nous souhaitons exposer une réflexion sur les enjeux de cette action sanitaire tant du point de vue local et national que sur le plan géopolitique. Les questionnements que suscite cette action sous le mandat de Robert Vignon portent sur plusieurs points. D'abord, comment les populations locales réagissent-elles à la mise en œuvre de cette politique sanitaire et quelle est la place des savoirs « traditionnels » face aux savoirs médicaux « modernes » ?

Il nous a paru indispensable au cours de notre démarche de recherche, d'élargir notre regard et notre analyse au-delà de la seule personne du préfet Robert Vignon. Certes, ce dernier est le personnage pivot dont les décisions ont présidé aux orientations et aux grands axes suivis par la politique sanitaire. Mais son action a été mise en œuvre concrètement par des hommes et des femmes parfois anonymes, issus du monde médical ou non. Qui sont les agents et les acteurs de cette action, personnel médical, hommes de l'administration, hommes politiques... ?

L'époque est marquée par les débuts de la Guerre froide. Le communisme a pris pied en Amérique centrale et du sud au milieu des années quarante. S'agissait-il alors, selon la doctrine du président américain Harry Truman, d'éviter que la population de la Guyane, seul territoire français d'Amérique du sud, ne soit séduite par les sirènes de cette idéologie ? Le savoir, médical en l'occurrence, étant un argument convaincant car efficace, servant de moyen pour l'affirmation de la possession d'un territoire. Cela à l'heure où, ailleurs dans le monde, d'autres colonies font le choix de l'indépendance. Notre travail nous amène à utiliser des sources de diverses natures. Outre les sources archivistiques aux Archives territoriales de Guyane, *Gran Man Baka*, le récit de vie du préfet Vignon et le mensuel *Parallèle 5*, différentes sources livresques nous ont permis d'affiner l'analyse de notre sujet. Nos recherches sur internet nous ont permis de mieux définir notre démarche de recherche et d'élaborer la trame de ce mémoire.

La figure de Robert Vignon est incontournable dans l'écriture de ce pan de l'histoire de la Guyane française. Sa très forte implication et son rôle central dans l'administration du territoire sont indéniables comme en attestent de nombreux documents. Ce mémoire ne porte

cependant pas tant sur la personne proprement dite du préfet mais plutôt sur la façon dont, dans un contexte d'évolution statutaire et de décolonisation dans le monde, la France met en place une action sanitaire volontariste dans le but de développer un territoire. Comment la (les) population(s) de ce pays réagissent à cette action. Le sujet porte donc sur l'action sanitaire, médico-sociale dans un territoire à la population hétérogène, en transition du statut de colonie à celui de département. Nous analyserons les différents aspects de cette action sanitaire : les aspects sociaux, mais également politiques, économiques et anthropologiques.

Afin de répondre à ces différents questionnements et de mieux comprendre les enjeux de cette action sanitaire, sa place dans le projet de départemental et quels moyens ont été mis en œuvre pour la réaliser, nous verrons quels étaient les besoins et les nécessités en matière de santé en Guyane à l'arrivée de Robert Vignon. Nous brosserons un portrait de la situation sanitaire en 1947 et verrons en quoi le préfet Vignon incarne une rupture. En quoi il se démarque des actions passées et/ou pérennise et met en œuvre des décisions antérieures à son mandat. Nous aborderons la réception de cette action sanitaire par les différentes populations de la Guyane. Quelle place les savoirs « traditionnels » ont-ils dans cette action sanitaire ? Quel est le contexte scientifique et sanitaire à l'époque ? Cette mise en place d'une politique sanitaire s'incarne concrètement dans des infrastructures. Quelles sont-elles ? Qui, au-delà de la personne du préfet Robert Vignon, sont les hommes qui ont incarné son action sanitaire ?

PREMIERE PARTIE : Approche méthodologique

Durant la première année de master, nous avons essentiellement analysé le périodique *Parallèle 5* et le récit de vie de Robert Vignon *Gran Man Baka*. Cette année, consacrée à la rédaction de ce mémoire, nous avons concentré nos recherches sur les archives territoriales de Guyane. *Parallèle 5* et *Gran Man Baka* ont dès lors constitué des matériaux de travail complémentaires. Nous avons croisé les propos du préfet Vignon dans *Gran Man Baka* et son discours dans *Parallèle 5* avec les sources archivistiques. Ces dernières nous ont permis d'affiner l'analyse du discours du préfet.

Le territoire de la Guyane a cette particularité géographique d'avoir été scindée en deux parties distinctes pendant près de quarante ans (1930-1969). Pour comprendre d'où il était pertinent de débiter pour bien appréhender notre sujet, pour le territoire de l'Inini nous avons consulté les archives de la série Z relatives à l'histoire de cette large portion du territoire. La lecture de l'ouvrage de Gérard Thabouillot *Le territoire de l'Inini (1930-1969)* a, sur ce point, constitué un gain de temps précieux pour comprendre la réalité sanitaire de l'intérieur. En outre Les travaux d'Hélène Blais et de Sonia Dayan-Herzbrun nous ont permis de comprendre, sur le plan conceptuel, les finalités de ce découpage. Robert Vignon n'en cache d'ailleurs pas l'objectif qui est de soustraire l'intérieur du pays à l'autorité du Conseil général. De fait, ce dernier n'a eu de cesse de dénoncer cette situation, laquelle, révèle clairement les tensions et rapports de force qui ont existé entre l'assemblée locale et les gouverneurs dans un premier temps et l'autorité préfectorale par la suite. Pour la situation sanitaire sur le littoral nous avons utilisé *Gran Man Baka*, le récit de vie de Vignon ainsi que des documents d'archives.

Afin de comprendre le contexte politique local et les aspects politiques de la départementalisation, les enjeux et le jeu des acteurs de ce processus singulier, la consultation des ouvrages de Rodolphe Alexandre, de Jean-Paul Brunet et de Serge Mam Lam Fouck (voir bibliographie) est incontournable. Elle nous a aidé à mieux comprendre le jeu des acteurs politiques et notamment la position de Gaston Monnerville, un des principaux opposants de Robert Vignon.

Serge Mam Lam Fouck fait une synthèse très utile sur la question sanitaire en Guyane sous le mandat de Robert Vignon dans son ouvrage *Histoire de la Guyane contemporaine, 1940-1982 : Les mutations économiques, sociales et politiques*. Son travail a constitué pour nous un bon point de départ pour notre analyse même si finalement notre lecture de l'action

sanitaire du préfet Vignon diffère de la sienne. De même, le travail de Sophie Bougarel, bien que datant de 1994, nous a beaucoup aidé concernant la question sanitaire mais également la question du développement. Les travaux de Jacques Dumont comptent, pour analyser la thématique de la santé sous nos latitudes. Jacques Dumont a essentiellement travaillé sur ces questions pour la Guadeloupe mais plusieurs de ses analyses sont utiles pour comprendre cet aspect également en Guyane. Ainsi son article sur les médecins-militaires « Prise en charge des corps. Profil du médecin colonial à partir de quelques itinéraires (Antilles, fin XIXe siècle – années 1960) ». De même que son analyse dans son livre *l'Amère patrie* sur le besoin de *reconnaissance* des populations d'outre-mer, un concept de *reconnaissance* qu'il emprunte au philosophe et sociologue allemand Axel Honneth. La théorie de ce dernier donne une grille de lecture très pertinente pour expliquer l'adhésion et l'affection des populations de l'Inini pour le préfet Vignon. Ce concept de *reconnaissance* est également abordé par Marie-José Jolivet. Les travaux de cette dernière sont par ailleurs intéressants pour son analyse de la société créole.

L'ouvrage de Serge Mam Lam Fouck, *Histoire de l'assimilation : des "vieilles colonies" françaises aux départements d'outre-mer : la culture politique de l'assimilation en Guyane et aux Antilles françaises (XIXe et XXe siècles)*, est très utile pour comprendre l'esprit et les représentations qui ont présidé aux choix de la départementalisation. Ce processus administratif et ce choix politique, singuliers à l'heure des prémices des émancipations des autres colonies dans le monde, sont analysés de façon éclairante par les chercheurs Edenz Maurice, Stéphanie Guyon et Sylvain Mary. Notamment en ce qui concerne la Guyane pour les deux premiers. Stéphanie Guyon propose une lecture de la question des autochtones (mais le terme est anachronique à l'époque de Robert Vignon. C'est encore la *question amérindienne*, voire les *affaires indiennes*.)

L'essentiel de nos recherches pour ce mémoire a consisté à comprendre comment a été conçue l'action sanitaire sous le mandat du préfet Vignon. A partir de quel constat elle a été mise en œuvre, par quels moyens et pour quels effets. En outre, nous avons souhaité savoir comment cette action sanitaire a été reçue par les différentes populations.

Il nous est rapidement apparu très difficile de traiter de l'action sanitaire sous le mandat du préfet Vignon sans évoquer le volet social. Nous abordons donc également cet aspect car comme l'écrit Pierre Vermeren, Président de la SFHOM (Société française de l'histoire des outre-mers) « *La départementalisation avait deux objectifs affichés : légalité sociale et le*

développement économique »²⁰. C'est la raison pour laquelle nous avons eu recours aux ouvrages et aux articles de Jacqueline Ancelin, d'Arlette Gautier et de Roméo Terral qui traitent de cette question en outre-mer.

Enfin, il est intéressant de resituer l'action et le discours du préfet Vignon dans le contexte local, national mais également international. L'après Seconde Guerre mondiale est une époque charnière. Le contexte de Guerre froide, de reconstruction nationale, d'aide matérielle du Plan Marshall, de lutte contre l'avancée de l'idéologie communiste et l'émergence des « premières » décolonisations a, selon nous, certainement eu une influence sur le devenir des quatre vieilles colonies françaises et, en l'occurrence, de la Guyane.

Pour des raisons pratiques nous avons, dans un premier temps, mené notre démarche de recherche essentiellement à partir d'internet ; en suivant deux démarches simultanément. Nous avons effectué des recherches sur le plus connu des moteurs de recherches en croisant tout-type de mots-clefs. C'est ainsi que nous avons trouvé énormément d'articles traitant de concepts et livrant des analyses, relatifs à mon sujet. Parallèlement. Nous avons suivi la même démarche en effectuant une recherche par mots-clefs sur le portail de recherche des archives territoriales. C'est ainsi que nous avons trouvé l'essentiel de nos cotes d'archives.

A/ Archives

Les fonds des archives locales nous ont permis de connaître les décisions prises dans les différentes structures et instances administratives en lien plus ou moins étroit avec notre sujet. Ainsi aux archives territoriales de Guyane plusieurs séries sont concernées. Nous sommes remontés un peu avant l'année 1947 et jusqu'à la fin du mandat de Robert Vignon en 1955, pour mieux comprendre l'évolution de la situation administrative et plus spécifiquement sanitaire en Guyane française. Notons qu'un article daté de 1962²¹ fait un état des fonds accessibles, à l'époque, aux archives territoriales.

²⁰ Dossier thématique : « Ecrire l'histoire des départementalisations dans les outre-mer français », *Outre-mers, Revue d'histoire coloniale et impériale*, 2022, 2eme semestre 416-417, p.5.

²¹ Jacques de Font-Réaulx, « Les archives de la Guyane française. » In: *La Gazette des archives*, n°36, 1962. pp. 5-16; https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1962_num_36_1_1673.

Pour l'Inini, nous avons consulté la série Z qui regroupe les archives relatives à l'histoire de ce territoire (1930-1969). Nous avons également consulté, la série W qui concerne l'histoire de la Guyane à partir de la départementalisation et la série SN (SN signifie Série Numérique). Les cotes que nous avons relevées pour traiter notre sujet proviennent essentiellement de ces deux séries W et SN.

Ma principale difficulté concernant les séries SN et W a été de retracer un fil cohérent sur la santé publique, l'assistance, la prévoyance sociale et l'administration hospitalière. En effet, pour la série SN toutes ces thématiques se trouvent le plus souvent mêlées à d'autres dans le même carton. On peut ainsi trouver des cartons au contenu très disparate avec un seul dossier qui puisse intéresser le chercheur sur les questions sanitaires sous Vignon. De fait, la série SN est essentiellement du « vrac », c'est-à-dire des documents du tout-venant qui ne suivent pas un cadre de classement et qui, à terme, devraient être reclassés. En effet, selon Georges Rech, le directeur des archives territoriales de Guyane cette série intégrera un cadre plus large de classement.

Cette hétérogénéité des fonds de la série SN m'a considérablement déroutée au départ. Cependant certains cartons présentent un contenu relativement homogène ou bien un grand nombre de documents qui concernent les questions sanitaires.

La série Z, celle qui concerne l'histoire de l'Inini, est très bien classée. Les cartons y sont classés de manière thématique et en sous-catégories. La série X concerne le fonds dit Michel Lohier. Ce sont des documents classés par ce dernier aussi on y trouve de tout. Je ne l'ai pas explorée ou fort peu. La série M regroupe tout ce qui concerne l'administration de la colonie.

Les données statistiques de l'INSEE souvent citées par Serge Mam Lam Fouck apportent des informations précieuses sur la démographie de la Guyane²². Sur cette question, le travail d'Emile Abonnenc de l'Institut Pasteur est fondamental. Serge Mam Lam Fouck cite abondamment son étude : « *Aspects démographiques de la Guyane française* » qui fait un point sur la population guyanaise entre 1948 et 1949. Ce document est disponible en ligne sur le site de Gallica de la BNF²³. On peut également le trouver à la Bibliothèque Franconie à Cayenne.

²² Voir bibliographie, p.57.

²³ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3351703n>.

Si nous devons donner une image pour illustrer et résumer notre démarche de recherche aux archives territoriales de Guyane, nous dirions qu'elle s'est apparentée à une « *chasse aux œufs de Pâques* ». Cela explique que nous soyons dans l'impossibilité de parler en mètres linéaires concernant les documents relatifs à la question sanitaire durant le mandat du préfet Vignon mais, qu'en revanche, nous ayons une connaissance relativement bonne de certaines cotes de documents qui traitent de cette question. Ceci explique aussi que les mêmes cotes reviennent souvent dans nos références. Notre entretien avec Georges Rech, nous a permis de comprendre la cohérence du classement des archives relatives aux questions sanitaires. Ce que nous n'avions pu appréhender correctement avant cet échange. Selon le directeur des archives, la série W contrairement à la série SN, respecte l'origine des fonds. Dans la série W, un versement de documents correspond à un service de versement .

Parmi les cotes les plus riches de documents concernant la santé, selon monsieur Rech, le chercheur pourra consulter avec profit les références suivantes : La série 5M qui concerne la santé et qui n'est pas classée, la série X correspond à l'Assurance sociale et à l'administration hospitalière. Les archives de la DDASS créée en 1967, se trouvent incluses dans les fonds de l'ARS en W. La série 420 W est une série fourre-tout consacrée à la santé et postérieure à 1947. C'est l'équivalent de la série X , antérieure à la départementalisation. La série 411 W regroupe les documents relatifs au Conseil général et les rapports que font les chefs de service au Conseil général.

Tout récemment les Archives territoriales de Guyane ont acquis le fonds photographique de Robert Vignon qui couvre le début des années cinquante. Il sera référencé sous la cote 35 fi (Fi signifiant figuré. Ce qui désigne les documents iconographiques).

Dans un document clef coté SN 780 qui dresse un premier bilan d'étape de l'action sanitaire sous Vignon en 1951, on trouve une cartographie des dispensaires. En ce qui concerne la médecine dite traditionnelle, nous n'avons trouvé qu'un seul document faisant référence aux savoirs de cette médecine face à la mise en œuvre d'une médecine moderne. Nous savons, pour vivre en Guyane, que ces savoirs occupent cependant une grande place dans la culture sanitaire et prophylactique des locaux. Ils sont le fruit de connaissances qui se transmettent encore aujourd'hui. Mes recherches ne m'ont pas permis à ce stade d'établir dans quelle mesure il y a eu une médicalisation des soins pendant le mandat du préfet Vignon.

A propos des archives hospitalières, Georges Rech nous a confirmé qu'il n'y a plus rien. Les archives hospitalières sont gérées par les archives locales. Les Archives territoriales de

Guyane ont récupéré récemment des fonds datant des années 1980, 1990 et 2000. A propos des archives hospitalières, il faut distinguer les fonds administratifs des dossiers médicaux des patients.

A Saint-Laurent-du-Maroni, le service des archives communales de Saint-Laurent n'a pas encore été créé. Les fonds d'archives de la « capitale de l'ouest » sont conservés par le Service Patrimoine (CIAP). Dans le cadre d'une plus large démarche de recherche il serait pertinent de les consulter.

Outre les archives administratives, nous avons consulté les archives audiovisuelles. Elles nous ont permis de nous plonger dans l'ambiance idéologique de l'époque et de mieux comprendre le discours médiatique qui tenait alors plus d'une exaltation de la geste impériale à propos des territoires d'outre-mer. Comme nous le verrons plus loin, il s'agissait à l'époque surtout de célébrer le progrès que représentait la départementalisation, gage de développement aux yeux du plus grand nombre. Les archives audiovisuelles comprennent tant les archives audiovisuelles de l'Institut National de l'Audiovisuel que les archives de Guyane la Première anciennement RFO. Cependant, selon madame Sylvie Léon, responsable du service des publics aux Archives territoriales, seules les archives audiovisuelles postérieures à 1983 sont accessibles au service des archives de Guyane la Première. Les archives audiovisuelles de l'INA²⁴ sont consultables aux Archives territoriales sur des postes dédiés.

Le caractère un peu déroutant de prime abord de certains fonds, explique que nous ayons eu recours aux travaux d'autres chercheurs pour combler nos lacunes sur certains sujets. Ainsi la question de la législation en matière sanitaire pour les départements d'outre-mer et notamment pour la Guyane durant la période de l'après-guerre. Toutefois, nous avons pris conscience qu'il ne faut pas accorder foi aux travaux sans constamment les vérifier. En effet, nous avons compris que l'état des fonds au moment où d'autres ont mené leurs recherches a parfois considérablement évolué depuis. Cela permet aujourd'hui de poser un autre regard sur certains sujets.

Nous avons aussi compris que le silence des archives sur certains aspects est essentiellement dû à la nature des documents que nous avons consultés. Ils émanent majoritairement des instances politiques et préfectorales, des discours où l'homme du peuple ne

²⁴ Les archives de l'INA sont depuis peu accessibles sur des postes dédiés en salle de lecture des Archives territoriales de Guyane.

trouve pas sa place, du moins en archives. C'est d'ailleurs un de nos grands regrets dans le cadre cette recherche. Nous aurions souhaité accéder un peu plus à une histoire par le bas, celle dite des subalternes.

Nous avons eu également recours à des documents provenant de l'académie des Sciences d'outre-mer. Quelques-uns se trouvent en annexe²⁵ et évoquent le projet de création du Service d'Hygiène, les mesures prophylactiques de lutte contre la lèpre et l'Institut Pasteur de Guyane.

B/ Etude critique du périodique *Parallèle 5*

Nous n'avons pu avancer comme nous le souhaitions dans notre lecture de la presse locale pour y trouver des prises de position en faveur ou à l'encontre des mesures prises par le préfet en matière sanitaire. Dans le cadre d'une recherche plus ample, les journaux locaux, politiques ou non, seront des sources incontournables afin de mieux comprendre ce que pensait la population de la Guyane, du moins ses représentants. Cependant, cette source est à utiliser avec discernement car à l'époque le lectorat de la Guyane était essentiellement concentré dans les villes et bourgs du littoral. Notre analyse critique de la presse a eu pour objet principal le périodique *Parallèle 5*

Ce périodique est depuis quelques mois consultable en ligne sur le site Gallica de la BNF. Créé à l'instigation de Robert Vignon, il est le principal outil de communication de l'action du préfet et de son équipe. Il s'agit par ce biais de convaincre et de séduire les masses comme les élites locales. Du point de vue des autorités, le fort sentiment d'abandon par la France qu'éprouvent les habitants du littoral peu avant la départementalisation nécessite de restaurer la confiance et les liens distendus entre la métropole et sa colonie. Selon Henri Néron, ancien journaliste et ancien directeur de l'audiovisuel public à Guyane la 1^{ère}, féru d'histoire, le tirage de *Parallèle 5* était de 2000 exemplaires au début de l'année 1952²⁶. *Parallèle 5* a été lu au-delà des frontières de la Guyane comme en attestent plusieurs numéros. Entre les premières années de parution et la fin de sa publication son titre évolue. Initialement mensuel, intitulé

²⁵ Voir p. 166-168.

²⁶ Entretien téléphonique avec Henri Néron le 30 juin 2023.

Parallèle 5, revue de la Guyane, il devient, à partir de 1953, *Parallèle 5, revue mensuelle (puis bimensuelle) des Indes occidentales françaises : Guadeloupe, Guyane, Martinique*. Juste en dessous, un petit encadré précise : *Départements français. Paraissant à Cayenne*.

A propos du lectorat local, il est permis de penser qu'à l'époque seule la région littorale et les deux principaux centres urbains que sont Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni sont concernés par cette publication. En effet, l'état des voies de communication et des moyens de transport ne permettaient pas une large diffusion du périodique dans le département. Rappelons qu'il fallait prendre deux bacs pour traverser la rivière de Cayenne puis le fleuve Kourou ne fusse que pour se rendre à Kourou. Il est intéressant de comprendre que les principaux lecteurs de cette revue sont avec les hommes de l'administration préfectorale, les créoles du littoral. Rappelons que c'est avec la départementalisation que le premier lycée de Guyane est créé. Si le journal est distribué dans l'hinterland, les fonctionnaires en poste dans l'Inini en sont, nous le supposons, les principaux lecteurs. Dans cette mesure les tournées du préfet sur le fleuve peuvent être comprises, au-delà de sa curiosité, son sens de l'aventure et son « coup de foudre » pour le pays, comme des actions nécessaires à la diffusion de son action et à la représentation de la France auprès des populations éloignées. La Guyane, contrairement à la topographie des Antilles, plus aimable de prime abord et plus facile d'accès, se mérite et demande un surcroît d'investissement personnel.

Dans *Parallèle 5* le lecteur trouve également des informations sur la vie culturelle locale et des reportages qui couvrent tout le territoire. De même les annonces de la vie associative, les arrivées et départs des personnels des administrations et bien entendu des pages de publicité où l'on retrouve des noms connus de la population guyanaise. Même si cette publication permet au lecteur d'aujourd'hui de se faire sur bien des aspects une bonne idée de la situation de la Guyane française au début des années 1950, elle doit cependant être utilisée avec beaucoup de recul. En effet, comme nous l'avons expliqué plus haut, il s'agit du principal outil de communication de Robert Vignon sur son action en tant que préfet. Si Michel Lohier en est le directeur, les rédacteurs sont pour l'essentiel, selon ce que m'a expliqué Henri Néron, les chefs des différents services de la Préfecture. Dans le numéro de *Parallèle 5* paru en mars 1952, le lecteur d'aujourd'hui découvre un article titrant fièrement « *Notre 94^e département* »²⁷. Le rédacteur poursuit, exaltant la grandeur de la science : « *Déjà un milieu sain est créé pour l'homme. Vaincus, grâce à l'Institut Pasteur, le Paludisme et la fièvre jaune ; déjà en recul*

²⁷ *Parallèle 5*, mars 1952, p.5.

*marqué la lèpre et la tuberculose ; déjà en arrêt profond l'effroyable mortalité infantile. L'enseignement à tous les degrés se développe, l'analphabétisme n'existe pratiquement pas et l'effectif scolaire est de très loin le plus élevé de ce continent »*²⁸. Sur les deux derniers points évoqués, ces affirmations prêtent à caution. Nous pointons leur caractère propagandiste. En effet, les populations de l'Inini, Amérindiens et Bushinenge, n'ont eu accès à l'instruction qu'à la fin des années soixante.

Par ailleurs, nous remarquons que, seuls s'expriment dans *Parallèle 5*, principalement des cadres de l'administration préfectorale. Il n'y a aucune interview de la population créole, qu'elle soit du littoral ou de l'intérieur ni même des chefs amérindiens ou des Gran Man. Certes, il y a la barrière de la langue pour les populations Bushinenge et amérindiennes. Cependant au-delà de cet aspect, l'analyse attentive de ce périodique montre que seuls les agents préfectoraux et ceux qui adhèrent à la gestion de Robert Vignon sont mis en scène, travaillant et œuvrant pour le développement du territoire. Les populations locales restent en arrière-plan, servant de décor et/ou de faire-valoir aux actions des agents de l'administration. Le lecteur trouve dans ce journal des reportages sur les populations dites *primitives* et un long article célébrant la « *Guyane creuset des races* »²⁹ mais, les émetteurs, d'une part, de ce discours et les sujets, d'autre part, restent les mêmes. Les représentants de l'administration préfectorale imposent ainsi leur vision et leurs représentations du territoire de la Guyane.

Les articles sur les concours de miss, de voitures ou bien sur les bals offrent par ailleurs une vitrine bien décorée et très convaincante de la départementalisation et de ses bienfaits ainsi que de l'administration chargée de la mettre en œuvre.

Les témoignages et monographies sur la Guyane d'alors abondent. Ils émanent tant des différents acteurs de la vie locale que d'anthropologues venus étudier le mode de vie et les us et coutumes des populations du territoire de l'Inini. Le témoignage du préfet lui-même est très important par la position même de cet homme de l'appareil d'Etat pour comprendre les représentations et même, l'ethos des administrateurs des territoires d'outre-mer à l'époque.

²⁸ Idem.

²⁹ *Parallèle 5*, mars 1952.

C/ Témoignages

1-Robert Vignon : récit de vie

Robert Vignon a livré son expérience de la Guyane dans son récit de vie *Gran Man Baka*³⁰, paru en 1985. Ce livre permet de mieux comprendre et appréhender la situation globale de la Guyane entre 1947 et 1955. En effet, le préfet ne s'est pas contenté de rester sur le littoral. Il est allé à la rencontre des différentes composantes de la population guyanaise. Ce qui rend son témoignage très intéressant même si cela ne dispense pas de conserver beaucoup de recul sur certaines de ses affirmations.

En effet, bien que réellement captivant à la première lecture, le récit que Robert Vignon fait de sa découverte de la Guyane et de ses habitants, ses aventures et mésaventures, demande une prise de distance avec les faits tels qu'il les relate. Les propos du préfet sur les populations locales fleurent bon le paternalisme. En outre, ce récit est basé sur la mémoire du préfet. Les événements relatés sont regroupés par chapitres de façon thématique. A charge pour le lecteur de reconstituer un puzzle chronologique. Ainsi, dans le troisième chapitre intitulé « *Les séquelles du bagne* »³¹, Robert Vignon raconte plusieurs anecdotes à propos des bagnards à la fin du bagne et à propos de leur insertion dans la vie locale. Les dernières lignes de chapitre évoquent le Centre spatial guyanais. « *La Guyane, si longtemps terre de bagne, devient aujourd'hui, terre de l'espace* »³² sont les mots qui clôturent ce chapitre. Passant en quelques lignes de la période où il fut préfet à celle où, quelques années après, il devient sénateur, Robert Vignon fait un saut stylistique dans le temps que seule la mémoire et la littérature autorisent.

2- D'autres témoins et acteurs

D'autres acteurs de l'époque, guyanais ou non, ont également livré leurs impressions sur les réalités du territoire dans la période de l'après Seconde Guerre mondiale. Que ce soit par le biais de témoignages ou par le biais de la fiction. Au nombre de ces personnages souvent de

³⁰ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, Paris, Davol s.l., 1985, p.23.

³¹ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p.37.

³² Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p.49.

premier plan on trouve des Guyanais comme le poète Léon Gontran-Damas, l'homme politique René Jadfard, le médecin Bertène Juminer, l'enseignant et Journaliste Michel Lohier et l'ancien gouverneur de la Guyane, Jules Surlemont.

La plupart des témoins de cette époque sont décédés et/ou sont en mauvaise santé ou encore vivent hors de la Guyane. Pour tenter d'avoir une perspective sur cette action sanitaire sous le mandat de Robert Vignon, nous avons interrogé un certain nombre de médecins guyanais. Ces derniers ont commencé à exercer dans les années soixante, après avoir mené leurs études de médecine en métropole. Pour les trouver, nous nous sommes adressés à madame Hélène Euzet, référente adjointe culture santé de l'Agence régionale de santé. Cette dernière a en grande partie organisé et coordonné l'exposition « Ils soignent », présentée plus haut. Elle nous a communiqué le nom des personnes privées suivantes qui ont collaboré à cette exposition, en prêtant leurs photos.

Nous nous sommes ainsi entretenu avec le Dr Claude Ho A Chuck Claude, premier O.R.L en Guyane et seul de sa spécialité dans le département pendant plus de 20 ans et avec son épouse madame Simone Ho A Chuck qui a créé la première école d'infirmière en Guyane (Entretien le 22 avril 2023); avec le Dr Joëlle Suzanon-Sankalé (Entretien le 24 avril 2023), avec le docteur Roger Pradinaud, dermatologue (Entretien le 4 mai 2023), chef de service à l'hôpital de Cayenne, avec le Dr Elie Chow-Chine, premier ophtalmologue en Guyane et ancien président de L'URPS (Entretien le jeudi 11 mai 2023) et avec l'ethnologue Pierre Grenand (Entretien le lundi 12 juin). Tous nos interlocuteurs et interlocutrices ont commencé à exercer leur activité durant la décennie qui a suivi la période étudiée. Ils nous ont donc principalement parlé du legs en matière sanitaire de l'action du préfet Vignon.

Nous nous sommes également entretenus avec monsieur Henri Néron, ancien journaliste et ancien directeur de l'audiovisuel public, aujourd'hui retraité, passionné d'histoire. Il nous a communiqué de précieuses informations sur le périodique *Parallèle 5*. (Entretien par téléphone le 30 juin 2023).

DEUXIEME PARTIE : Un état des lieux des besoins et des moyens en matière sanitaire

Le territoire de la Guyane jusqu'en juin 1930 ne forme qu'une seule et même colonie avec à sa tête un Gouverneur, assisté d'un Conseil privé consultatif. Elle est en outre pourvue, depuis la fin du XIX^e siècle, d'un Conseil Général. Le décret du 20 mai 1930 a divisé la colonie en cinq circonscriptions qui élisent huit conseillers généraux. Par le décret du 6 juin 1930, le territoire est scindé en deux colonies distinctes. La première, l'arrondissement de Cayenne, comprend la région du littoral où se trouvent les quatorze communes avec Cayenne, le chef-lieu : l'Approuague, Iracoubo, Kaw, Kourou, Macouria, Mana, Matoury, Oyapoc, Rémire, Roura, Sinnamary et Tonnegrande. Cette Guyane réduite à la bande littorale correspond à la norme métropolitaine. Elle conserve l'ancienne organisation administrative avec un Conseil privé, un Conseil général et un représentant à la chambre des députés.

La deuxième partie du territoire désignée comme le territoire de l'Inini comprend tout l'intérieur du pays et relève de la seule autorité du Gouverneur de la Guyane. Ce dernier fait donc aussi fonction de Gouverneur de l'Inini et est assisté d'un conseil d'administration. Le Conseil général, l'assemblée composée de représentants locaux, n'a aucun droit sur le territoire de l'Inini. Dans une notice sur la Guyane datée de 1931 destinée à l'exposition coloniale de la même année, le docteur Devez écrit : « *Le Gouvernement français n'a point voulu que l'œuvre d'occupation et d'organisation de cet immense pays, jusqu'à ce jour délaissé, puisse être livré à la politiciaille locale dont les méfaits ne sont que trop accusés dans la région du littoral* »³³. Précisons que dès sa création en 1930, ce découpage du territoire guyanais en deux parties aux gestions administratives distinctes a suscité bien des protestations de la part des représentants de la population guyanaise.

Il perdure jusqu'à la réforme de mars 1969. En 1951, la loi définit le statut d'arrondissement spécial de l'Inini pour dix ans. A partir de cette date, le territoire de l'Inini possède son propre budget et est administré par un sous-préfet et un conseil d'arrondissement contrôlé par le préfet. « *Le sous-préfet de l'Inini réside à Saint-Laurent du Maroni. Il délègue ses pouvoirs d'administrateur aux commandants de brigades de gendarmeries qui supervisent*

³³ ATG 973/ SN 1091 : Exposition coloniale de 1931 : copie de la notice sur la Guyane préparée par le Docteur Devez (copie dactylographiée, 40.p.).

les principaux centres communaux. Ces derniers correspondent aux cercles municipaux »³⁴. Entre 1932 et 1946, c'est Gaston Monnerville qui exerce le mandat de député de la Guyane à l'assemblée législative. Aux côtés des deux députés martiniquais Aimé Césaire et Léopold Bissol et du réunionnais Raymond Vergès, il porte devant le Parlement, le vote de la loi d'assimilation du 19 mars 1946 qui transforme les « *vieilles colonies* » en départements français.

Cette volonté d'assimilation est motivée par un attachement de longue date à la France considérée comme la mère patrie et par une exigence d'égalité politique, économique et sociale. Pour égaler les départements de la métropole, les territoires français d'outre-mer nécessitent un rattrapage sur tous ces plans. Toutefois, du point de vue sanitaire stricto sensu, les situations et les problématiques sont hétérogènes. La problématique démographique des Antilles françaises est différente de celle la Guyane. Cette dernière vit une situation de dépeuplement.

Selon les autorités qui l'administrent, le territoire de la Guyane est démographiquement déficitaire. Serge Mam Lam Fouck parle d'une « population en voie d'extinction »³⁵ et évoque

*« la crise démographique de la Guyane qui s'aggrave pendant la Seconde Guerre Mondiale. Déjà faiblement peuplée, la colonie voit sa population régresser et de manière alarmante. La dépopulation frappe toutes les ethnies et l'ensemble du pays, les habitants du littoral comme ceux de l'intérieur, notamment les Amérindiens et les orpailleurs »*³⁶.

Cette alarme faite à propos d'un déficit de population du territoire est caractéristique des analyses géographiques et économiques qui prévalent à l'époque. Cependant cette situation de faiblesse, voire de baisse démographique révèle bien un certain nombre de carences du point de vue sanitaire.

³⁴ Marie-José Jolivet, *La question créole, essai de sociologie sur la Guyane française*, éditions de l'ORSTOM, Paris, 1982, p. 197.

³⁵ Serge Mam Lam Fouck, *Histoire de la Guyane contemporaine 1940-1982 : les mutations économiques, sociales et politiques*, Paris, Editions caribéennes, 1992, p.24.

³⁶ Ibid. p.24.

Chapitre I : La situation sanitaire avant 1947

A la veille de la loi d'assimilation, le territoire de la Guyane (Littoral et Inini) comprend 28 506 habitants pour 83 534 km²³⁷. Sa densité est de moins de 1 hab./km². Si l'on compare avec les colonies voisines, le Surinam (Guyane sous domination hollandaise) et le Guyana (Guyane sous tutelle britannique), le contraste est encore plus saisissant. Selon l'étude de démographes, Louis Chevalier et Arsène Vizot, en 1947 : « *la Guyane anglaise possède plus de 300.000 habitants, et la Guyane hollandaise plus de 190.000 habitants, ce qui représente une densité moyenne de 1,30 et 1,47 au km²...* »³⁸. La Guyane française est donc un territoire quasiment vide d'hommes. Contrairement à la situation des Antilles à la même époque où se pose la question d'une « surpopulation » à laquelle il faut remédier, en Guyane le solde naturel est négatif. On n'y décède plus que l'on y naît. Dans une correspondance avec le cabinet du ministre de la France d'Outre-mer datée du 19 septembre 1947 et adressée à monsieur Santoni, Robert Vignon, le tout nouveau préfet de la Guyane et de l'Inini, écrit :

*« J'ai l'honneur de vous informer que dès mon arrivée en Guyane, la nécessité m'est apparue de prendre de toute urgence des mesures en vue de sauvegarder la race menacée par des graves fléaux en revalorisant la notion de travail. Le potentiel démographique de ce pays déjà défailant dans des proportions très alarmantes irait encore en diminuant si la population scolaire, en particulier, n'était pas protégée par l'introduction de mesures d'hygiène et en même temps par l'amélioration de son standing alimentaire »*³⁹.

³⁷ Chiffre INSEE de 1946 et donnée de superficie datant de 1996. Serge Mam Lam Fouck, *histoire générale de la Guyane française*, Ibis Rouge, Matoury, 1996.

³⁸ Louis Chevalier, Arsène Vizot, « Le problème démographique de la Guyane française et les perspectives d'immigration. » *Population*, 2^e année, n°4, 1947. pp. 796-800.

³⁹ Archives territoriales de Guyane (ATG 973) / 401W22 : correspondance du préfet aux ministres (1947-1948).

Ces propos illustrent l'urgence de la situation sanitaire du territoire dans la seconde moitié des années quarante. Le tableau en annexe montre bien cette dynamique de dépeuplement du département. Le nombre total d'habitants en 1936 est supérieur à celui de 1946⁴⁰.

A/ L'assistance médicale dans le territoire de l'Inini

Les données recueillies pour traiter ce passage consacré à l'Inini proviennent essentiellement de l'ouvrage de Gérard Thabouillot *Le territoire de l'Inini, 1930-1969*⁴¹. Selon ce dernier, cet hinterland connaît à partir de la fin des années trente, une nouvelle orientation administrative sous les mandats des gouverneurs René Veber (Deux mandats : du 2 avril 1936 au 8 novembre 1938 puis du 18 avril 1942 au 21 mars 1943) et Robert Chot-Plassot (Mandat par intérim à partir de fin novembre 1938 puis comme titulaire de fin décembre 1939 à avril 1942). Cette nouvelle orientation se caractérise par une plus grande implication de ces deux hommes pour le territoire. Gérard Thabouillot écrit : « *Le centre d'intérêt n'est plus axé sur l'exploitation des ressources économiques naturelles et sur la nécessité d'importer une main d'œuvre qui en découle-problématique qui a caractérisé longtemps la colonie de la Guyane-, mais sur la population déjà présente* »⁴² René Veber et Robert Chot-Plassot visitent le territoire jusque dans ses confins. Ce faisant ils traduisent concrètement leurs nouvelles préoccupations.

L'inflexion nouvelle donnée par ces deux gouverneurs à l'administration de l'Inini prend : « *d'abord la forme d'une véritable assistance médicale qui débuta dans la circonscription du Centre dont le chef-lieu, Saut-Tigre, était situé non loin d'un groupement important d'habitants sur les placers Adieu-Vat et Saint-Elie* »⁴³. Le gouverneur Veber organise « *un premier secteur sanitaire avec la tenue de tournées médicales régulières et le principe de gratuité* »⁴⁴. Il s'agit « *d'apporter aux groupements de l'intérieur du pays les soins médicaux et les mesures de prophylaxie et d'hygiène nécessaires afin de : « fixer une*

⁴⁰ Voir annexe 1, p. 155 : ATG 973/SN 822 : Dossier Population, Population dénombrée individuellement par sexe, âge, état matrimonial et nationalité entre 1936 et 1946.

⁴¹ Gérard Thabouillot, *Le territoire de l'Inini 1930-1969*, Ibis Rouge Editions, 2016.

⁴² G. Thabouillot, *ibid.* p.294.

⁴³ G. Thabouillot, *op.cit.* p.295.

⁴⁴ G.Thabouillot, *ibid.*

population qui est semi-nomade et de l'accroître »⁴⁵. René Veber entend ainsi rendre les habitants : « *Tous égaux devant l'action de l'Assistance médicale qui est gratuite dans les déplacements, les examens, les prescriptions et la remise de quelques médicaments dont le médecin peut être porteur* »⁴⁶.

Ensuite un second secteur médical est créé à Saint-Elie même. L'expérience est étendue par la suite à l'Ouest sur le Maroni et à l'Est sur l'Approuague « *en janvier et février 1937, puis sur l'Oyapock, précédant de peu la création des circonscriptions du même nom : l'action médicale prépara et accompagna l'action administrative favorisant la prise de contact entre les populations méfiantes et les fonctionnaires* »⁴⁷. La politique d'assistance médicale ⁴⁸ appliquée à l'intérieur du territoire entend désormais rassembler les populations, quelles que soient leur origine ou appartenance ethnique : « *Cette année, une grande réforme a marqué notre action. Un chef de circonscription a été établi qui, accompagné du médecin, soigne tous les Français, les Boni, les Créoles qui se réclament de notre drapeau* »⁴⁹.

Cette nouvelle organisation du sanitaire dans l'Inini se caractérise par une implantation territoriale plus profonde et une présence plus mobile. En outre, la volonté de développer l'instruction publique et l'encouragement à l'implantation de l'Eglise catholique parachèvent la volonté de restaurer l'autorité de l'Etat. L'organisation médicale de l'Inini est plus tard étendue aux communes et aux populations rurales du territoire, à l'époque encore une colonie.

« Par un arrêté du 22 mars 1940, l'organisation sanitaire du pays était divisée en cinq secteurs : Le secteur I, dit du Maroni, englobait la circonscription du Maroni, la commune pénitentiaire, la commune de Mana et le centre de l'Acarouany (léproserie) ; le secteur II, dit du Sinnamary, la circonscription du Centre, les communes de Kourou, d'Iracoubo et de Sinnamary ; le secteur IV, dit de l'Approuague, la circonscription de l'Approuague et les communes de Régina et de Kaw ; le secteur V, dit de l'Oyapock, la

⁴⁵ G.Thabouillot, *ibid.*

⁴⁶ Gérard Thabouillot, *ibid.*, p. 296.

⁴⁷ Gérard Thabouillot, *ibid.*

⁴⁸ Jean Moomou, *Les Boni à l'âge de l'or et du grand "takari", 1860-1969 : « temps de crises, temps d'espoir »*, Thèse de doctorat, Histoire et Civilisations [sous la direction du Pr Bernard Vincent (Directeur d'études, EHESS)], EHESS, 10 décembre 2009, 732 p.

⁴⁹ Gérard Thabouillot, *ibid.*

circonscription de l'Oyapock et la commune de Saint-Georges. Seul le secteur III, dit de Cayenne (communes de l'île de Cayenne), ne relevait pas des médecins de l'Inini »⁵⁰.

Nous voyons donc qu'un véritable effort est fait dans le territoire de l'Inini pour assister et soigner les populations. Ce faisant il s'agit déjà à l'époque de les attirer et de les sédentariser. L'organisation mise en place par René Veber et Robert Chot-Plassot vaut par sa cohérence. Au point que, selon Gérard Thabouillot, elle s'étend dans son principe au reste du territoire.

Sur le littoral et notamment à Cayenne, la situation que trouve le préfet fraîchement nommé, à son arrivée dans le département est révélatrice d'un état de dégradation réelle du chef-lieu.

B/ La situation sanitaire à Cayenne

Dans une note de Robert Vignon datée du 8 novembre 1947, adressée au maire de Cayenne [NDLR : Auguste Boudinot], le préfet écrit :

« Monsieur le maire, j'ai attiré à différentes reprises l'attention de votre prédécesseur sur la nécessité d'engager une lutte efficace contre les chiens errants et les porcs en liberté qui circulent en grand nombre dans les rues de la ville. En effet les chiens galeux et les porcs que l'on rencontre fréquemment sur la voie publique causent aux arrivants étrangers une impression défavorable sur notre cité. Cette pratique présente, en outre, de graves dangers du point de vue de l'hygiène et, la tolérance qui a été jusqu'à maintenant admise à l'égard des propriétaires de ces animaux ne saurait se prolonger plus longtemps »⁵¹.

Ce courrier dit bien l'état d'insalubrité de la ville de Cayenne à la fin des années 40. Dans *Gran Man Baka*, lors de sa première promenade dans le chef-lieu, Robert Vignon évoque

⁵⁰ Gérard Thabouillot, op.cit, p. 298.

⁵¹ ATG 973/Dossier 401W22: Correspondance Vignon (1947-1948).

le canal Laussat qui sépare la ville principale de la crique, quartier malfamé d'habitat précaire. « *Il n'avait pas été curé depuis longtemps et à marée basse, il n'était plus filet d'eau coulant entre deux vastes plages de vase.* » décrit Vignon. Il poursuit : « *Sur la rive extérieure à la ville des condamnés indochinois avaient créé un étonnant village sur pilotis. Sur pilotis, aussi étaient construites les passerelles qui reliaient ses carbetts entre eux. C'était une installation éminemment insalubre dont la disparition devait intervenir aussi rapidement que possible. Tout l'équipement sanitaire de la ville est d'ailleurs à revoir* »⁵².

Le préfet décrit le travail de voierie que seuls assurent les urubus : « *Vautours au cou décharné, gris de plumage, de la taille d'un gros dindon. Ils se disputent les rats crevés, les détritrus que les habitants jettent dans la rue sans scrupules, sachant qu'ils seront vite enlevés par les oiseaux* ». Poursuivant sa description de la ville, Vignon écrit plus loin :

« *Deux buffles traînent sur une charrette qui brinquebale dangereusement deux cuves dans laquelle quelques forçats vident les tinettes des particuliers. Ils le font sans précautions, elles débordent très vite et de larges flaques malodorantes jalonnent les trajets effectués. Parfois une roue se brise. Charrette et cuves se renversent sur la chaussée avec les conséquences qu'on devine* »⁵³.

Cette situation peut être imputée à la situation financière de La ville. Dans sa biographie de Monnerville, *Gaston Monnerville et la Guyane, 1897-1948*⁵⁴, Rodolphe Alexandre évoque : « *La situation désastreuse de la ville de Cayenne en 1946* »⁵⁵. Il fait essentiellement référence à la situation financière de la ville qui écrit-il :

« *En déséquilibre depuis 1938, n'avait cessé d'empirer. Elle avait connu une reprise temporaire à la veille de la guerre grâce à un prêt de 2 600 000 F consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations. Les services du gouverneur avaient néanmoins dû agir pour éviter la catastrophe : c'est ainsi qu'avaient été décidés la mise*

⁵² Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p.102.

⁵³ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p.103.

⁵⁴ Voir bibliographie.

⁵⁵ Rodolphe Alexandre, *Gaston Monnerville et la Guyane, 1897-1948*, Ibis rouge, Petit-Bourg (Guadeloupe), 1999, p.257.

en gérance de l'usine électrique, la remise des dettes de la commune sur le budget de la colonie, le financement par le budget de la colonie de travaux de voirie et d'assainissement, au moyen de l'institution au profit de la commune de centimes spéciaux »⁵⁶.

Rodolphe Alexandre poursuit en évoquant un budget communal grevé par une forte dette laquelle s'élève en novembre 1946 à : « 8 356 723,92 francs »⁵⁷. Il impute une telle situation à deux éléments : « *La hausse du prix des matières premières durant la guerre, et les salaires du personnel municipal* »⁵⁸. Quoiqu'il en soit, avec une telle situation financière, il est compréhensible que la ville n'ait pu assurer même a minima les services de base de voirie et d'assainissement.

C/ Les infrastructures et les moyens humains

Selon Elise Autrive : « *L'organisation actuelle du système de santé en France prend racine dans la loi de réorganisation des hôpitaux et des hospices civils du 21 décembre 1941 [Légifrance, 1941] et son application par décret le 17 avril 1943 [Légifrance, 1943]. L'hôpital est, à partir de ces dates, considéré comme un établissement sanitaire et social et marque la fin du modèle de l'hôpital/hospice publics nés deux siècles précédents* »⁵⁹.

La Guyane de l'après-guerre est dotée de deux hôpitaux et d'une léproserie.⁶⁰

1- Les bâtiments

Dans son récit de vie, Robert Vignon explique : « *Les hôpitaux de Cayenne et de Saint-Laurent étaient gérés comme en métropole par des commissions administratives, composées d'élus et de notables* »⁶¹.

⁵⁶ Idem.

⁵⁷ Idem, p. 258.

⁵⁸ Idem.

⁵⁹ Elise Autrive, p.47 (Voir bibliographie).

⁶⁰ ATG 973/ 401W1 : Cabinet du préfet correspondance au départ (juin-décembre 1948).

⁶¹ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p.281.

a) Les hôpitaux

A Cayenne, l'hôpital général devenu hôpital Jean martial en 1946⁶² est la principale structure de soins. Avec l'hôpital Jean Martial existent deux hospices tenus par des religieuses. La maison hospitalière des sœurs de Saint-Paul de Chartres ou clinique Saint-Paul qui se trouve Place des Palmistes. Là où se trouve aujourd'hui l'EHPAD Saint-Paul. Ainsi que l'hôpital-hospice civil de Saint-Denis qui se trouvait sur le site de ce qui devient par la suite l'hôpital Saint-Denis.

Saint-Laurent du Maroni devient commune de plein exercice en novembre 1949. Cette nouvelle organisation administrative se substitue à l'ancienne commune pénitentiaire dont le dernier maire [nommé]est le docteur Marc Sankalé. Ce dernier exerce à Saint-Laurent du Maroni entre mars 1949 et 1951. Formé à l'école de santé navale de Bordeaux, c'est un médecin-militaire et le dernier médecin responsable du bagne.⁶³

L'hôpital hospice André Bouron auparavant affecté aux services pénitentiaires est rattaché en janvier 1950 à la commune. En avril 1953, il annexé à l'arrondissement de l'Inini par arrêté préfectoral.

Dans un entretien avec Marion F. Godfroy , Lucien Vochel, le premier sous-préfet de Saint-Laurent du Maroni entre 1952 et 1956, raconte qu'à sa prise de fonction en 1952, des bagnards officiaient à l'hôpital André Bouron. « *Un chirurgien je crois d'origine alsacienne, le docteur Henri Ruhlman. Il était assisté de quelques bagnards, seul à faire face à une centaine de pensionnaires. Il y avait enfin quelques vieux Blancs qui s'incrustaient sans dommage, mais c'était tout. Une de mes tâches fut ainsi de transformer cet hôpital. Je demandai alors, par l'intermédiaire de l'évêque, à une congrégation de franciscaines que celles-ci affectent des infirmières. Ce fut fait. Et ces sœurs donnèrent alors à l'hôpital une allure normale. Je me souviens aussi d'un jeune médecin Bertène Juminer, d'origine guyanaise... »⁶⁴.*

⁶² <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/IA97300261>.

⁶³ <https://cths.fr/an/savant.php?id=126164#>.

⁶⁴ Marion F. Godfroy, *Bagnards*, Paris, Taillandier, 2008, p.270.

b) La léproserie de l'Acarouany à Mana



Figure 1: Sanatorium anti-hansénien de l'Acarouany, ATG 973/ 8J56.

Le site de la léproserie de l'Acarouany a été créé au XIX^e siècle sur un affluent de la Mana. Auparavant les malades étaient relégués d'abord sur l'îlet la Mère puis par la suite sur l'île Royale, une des îles du Salut au large de Kourou. La régie de la léproserie de l'Acarouany est confiée en 1836 à Anne-Marie Javouhey, la Supérieure des sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Dans ce village de lépreux, parmi les malades, on trouve encore sous le mandat de Vignon, de nombreux anciens bagnards. Alors que le Ministre de la Justice lui demande « *d'étudier les dossiers de deux mille cinq cents cours de peine et de lui faire des propositions.* »⁶⁵, Robert Vignon propose le maintien en détention pour une cinquantaine de personnes parmi lesquelles : « *le cas des lépreux et des tuberculeux très atteints [lui] posa un grave problème de conscience* »⁶⁶. Un des bagnards lépreux de l'Acarouany lui déclare : « *J'ai été condamné au bagne par la lèpre* »⁶⁷. Vignon reconnaît qu'il lui est : « *impossible de renvoyer en Europe des malades contagieux qui risquaient de créer de graves foyers d'infection* »⁶⁸. Le préfet décide

⁶⁵ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, op.cit. p. 47.

⁶⁶ Idem.

⁶⁷ Idem.

⁶⁸ Idem.

finalement de garder tous les lépreux réservant la possibilité de réviser les dossiers au cas où un condamné serait « *blanchi*. ». Cette décision raconte Vignon provoque un tollé parmi les malades de la léproserie. « *L'Administration pénitentiaire envoya ses gardiens et des gendarmes. Ils furent mis rapidement en fuite par les malades. Ceux-ci poursuivaient ceux-là en leur passant leurs moignons sur la figure, ou en leur crachant dessus* »⁶⁹.

Outre le centre hansénien de l'Acarouany à Mana, il existe depuis 1940 à Cayenne une école-préventorium du Professeur Marchoux, du nom d'Emile Marchoux(1862-1943) médecin, épidémiologiste français dont les travaux pionniers ont modernisé le traitement de cette pathologie. Cette structure traite la population d'enfants atteints de la maladie de Hansen mais non-contagieux. Cette structure accueille 40 enfants hanséniens qui reçoivent un enseignement tout en étant traités.



Figure 2: ATG 973/ PER 112: Parallèle 5 juillet 1952, p.9.

Dans *Gran Man Baka*, Robert Vignon précise qu'il n'y a qu'un médecin à Saint-Laurent. « *Les médecins guyanais étaient dans le secteur privé, les médecins militaires avaient la*

⁶⁹ Idem.

responsabilité des hôpitaux. Les sœurs dirigeaient une clinique privée avec la collaboration des médecins locaux »⁷⁰.

2- Des médecins militaires et des religieuses pour soigner

Aux côtés d'Hervé Floch, Robert Vignon dans *Gran Man Baka* évoque tour à tour l'adjoint de ce dernier, le Dr Camain, le médecin-colonel Parfaite et le médecin-commandant Casile « *chirurgien de talent* ». Ces deux derniers, raconte le préfet : « *régnait sur l'hôpital d'abord réservé au baigneur, maintenant ouvert aux civils et à l'Armée* »⁷¹. Dans cette description du personnel, nous pouvons constater la place prépondérante des militaires dans le corps médical à l'époque coloniale, notamment aux postes de médecin-chef.

a) Les médecins militaires

Parmi les noms de médecins militaires que mentionnent les archives et le périodique *Parallèle 5*, le lecteur retrouve avec le directeur de l'Institut Pasteur Hervé Floch (médecin capitaine puis promu au grade de Lieutenant-colonel), le médecin commandant Casile, le commandant Nomdedeu, le médecin colonel Charles Nicolle, le médecin-colonel Goinet. Ce dernier est né en Guyane. Un article fait son portrait en page 2 du numéro de mars 1953 de *Parallèle 5*. Comme plusieurs de ses confrères et homologues il a étudié à l'école principale du Service de santé de la Marine à Bordeaux et est également passé par l'école du Pharo à l'école d'application du service de santé colonial à Marseille. Après plusieurs séjours coloniaux à Madagascar, au Sénégal, en Indochine...il revient en Guyane pour y exercer. Par leur formation, les médecins militaires sont des médecins coloniaux. Ils ont servi dans plusieurs territoires, à l'époque encore sous la tutelle française. Jacques Dumont brosse dans un article un portrait précis de ces hommes de la coloniale aux Antilles, tant du point de vue de leur formation que de leur parcours et de leur cadre de pensée. Selon Jacques Dumont c'est : « *le*

⁷⁰ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p. 280.

⁷¹ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p. 18.

décret du 7 janvier 1890 qui crée et organise le corps de santé des colonies et des pays de protectorat »⁷².

Autre corps de service à œuvrer pour le soin (et le contrôle) des populations, les religieuses sont omniprésentes dans la société guyanaise. Elles encadrent les âmes mais aussi les corps.

b) Les religieuses

Les documents cités plus haut relatifs à Saint-Laurent du Maroni et à l'Acarouany à Mana montrent cette omniprésence des religieuses parmi le personnel soignant. Un contrat daté du 1^{er} novembre 1949 entre le préfet Vignon et la mère Supérieure générale de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny résidant à Paris à la maison mère la Congrégation, fait état de l'affectation de madame Bourlon Thérèse, en religion Sœur Henri, pharmacienne, au service de la pharmacie de l'Acarouany. Ce contrat : « *ne confère à madame Bourlon, ni la qualité de fonctionnaire public, ni le droit d'être nommée dans les cadres réguliers et permanents de l'Administration* »⁷³. Une lettre du Trésorier-payeur-général au préfet, datée du 8 mars 1955 évoque l'engagement d'une Sœur infirmière diplômée au dispensaire de Sinnamary.⁷⁴

Outre le personnel des hôpitaux et des centres de santé, les religieuses œuvrent également comme enseignantes, notamment à l'école Marchoux.

3- L'évolution de l'organisation sanitaire.

En ce qui concerne le corps médical, selon Jacqueline Ancelin dans son ouvrage *Histoire de l'action sociale familiale dans les départements d'outre-mer*⁷⁵, avec la départementalisation, la direction du service colonial de santé militaire est remplacée par une direction départementale de la santé placée sous l'autorité du préfet. Les fonctionnaires du

⁷² Jacques Dumont, *Prise en charge des corps. Profil du médecin colonial à partir de quelques itinéraires (Antilles, fin du XIXe siècle-années 1960)*, *Revue Outre-Mers*, t.106, n°398-399 (2018).

⁷³ ATG 973/ SN 796 : Personnel ecclésiastique 1949-1958.

⁷⁴ Idem.

⁷⁵ Jacqueline Ancelin, *Histoire de l'action sociale familiale dans les départements d'outre-mer*, Edité par Association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale. Paris – 2000.

ministère de la Santé publique et de la Population succèdent aux médecins militaires. Ils sont placés sous l'autorité d'un médecin Directeur départemental de la santé (D'abord le lieutenant-colonel Parfaite jusqu'à la fin de 1948 puis, le Commandant Nomdedeu) et d'un médecin inspecteur de la santé (MIS).

« Ces derniers sont intégrés en 1946, avec les pharmaciens inspecteurs de la santé, dans les services extérieurs et l'administration centrale. Les directions départementales de la santé sont dirigées par des médecins inspecteurs principaux. En 1947, l'évolution se poursuit : la séparation entre sanitaire et social est étendue au niveau interdépartemental par la mise en place d'inspections divisionnaires de la santé distinctes des inspections divisionnaires de la population. Le renforcement du niveau départemental s'affirme : les inspecteurs divisionnaires exercent maintenant l'essentiel de leurs missions sous l'autorité des préfets de département, en collaboration avec les directeurs départementaux de la santé, qui étaient sous leur contrôle. Seules les missions d'inspection échappent à ce cadre »⁷⁶.

De ces explications quelque peu techniques, retenons que le préfet possède des pouvoirs importants en matière sanitaire. Avec la mise en œuvre de la départementalisation, la loi du 15 février 1902⁷⁷, relative à la protection de la Santé publique en métropole, s'applique désormais dans les quatre nouveaux départements. Elle précise notamment le rôle des maires et du préfet en matière de santé. Les premiers disposent désormais de larges compétences en matière de santé publique. Les seconds n'interviennent qu'en cas de carence des édiles (voir supra) ou en cas de crise sanitaire. A l'échelon national, à partir de 1946 et jusqu'en 1966, le domaine sanitaire relève du ministère de la Santé publique et de la Population. Direction générale de la population et de l'entraide. Sous-direction du peuplement.

Il n'est pas neutre en ce lendemain de conflit que le ministère de la Santé publique soit lié à la question de la population. Au-delà de la volonté d'un territoire à reconquérir et à exploiter et donc du besoin de main d'œuvre pour ce faire, cette obsession pour le peuplement s'inscrit dans une histoire longue des politiques de population de la France. « *La thématique « population » échappe aux réflexions strictement démographiques pour être intégrée à l'histoire*

⁷⁶ Adsp. N°41 Décembre 2002 <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/ad416771.pdf>.

⁷⁷ Annexe 2, p.156.

des politiques sociales, sanitaires, scolaires, à l'histoire de la sexualité, du politique, des sciences et des statistiques »⁷⁸. En Guyane, sous le mandat du préfet Vignon, cette obsession du peuplement du territoire se traduit non seulement par l'accent mis sur l'action sanitaire mais également par la création en 1949 du BIPIG, le Bureau pour l'installation de personnes immigrées en Guyane. Elle se double d'une volonté d'alignement de la population sur le modèle de la métropole. Volonté d'alignement qui, pour les autorités, va bien au-delà d'un système administratif et une organisation politique calquées sur les normes métropolitaines.

⁷⁸ Virginie De Luca Barrusse et Anne-Françoise Praz, Les politiques de population : Resituer l'objet de recherche, *Annales de démographie historique*, 2015, n°1, pp.149-164.

Chapitre II/ Une nature et une population à mettre aux normes françaises

A / Une nature perçue comme pathogène

1- Pour les hommes...

Dans un courrier daté du 28 octobre 1948 et adressé au Directeur régional de la Sécurité sociale, Gilbert Cornu, Inspecteur du Travail et de la Main d'œuvre dresse un état des lieux des maux et pathologies qui affectent, selon lui, au-delà des individus, la société guyanaise elle-même. L'inspecteur du Travail fait référence à un tableau (voir infra) qui fait état d'un excédent des décès sur les naissances pour souligner les : « *risques de mortalité inhérents aux pays tropicaux et les conditions d'hygiène déplorables qui caractérisent la Guyane* »⁷⁹. Il poursuit citant l'étude du géographe et tropicaliste Pierre Gourou :

*« Toutes les maladies des pays tempérés sévissent dans les pays chauds et pluvieux, tandis que les terribles endémies et épidémies tropicales sont inconnues sous nos latitudes. Nous nous représentons difficilement nous autres habitants des pays tempérés que la nature puisse être meurtrière pour l'homme, que les eaux sauvages puissent grouiller des germes dangereux, que d'innombrables insectes soient prêts à injecter à l'homme au moment où ils sucent son sang des microbes mortels, que le sol lui-même puisse être d'un contact fâcheux »*⁸⁰.

Gilbert Cornu revient alors à la situation de la Guyane où : « *les taudis de Cayenne n'ont rien à envier aux courées de Roubaix, le faible équipement médical du département, la déficience alimentaire généralisée, l'état rudimentaire de l'organisation de l'hygiène publique, on est surpris de ne pas constater plus de décès.* »

2- ...et pour les animaux

Un petit livret daté d'août 1953 provenant de l'Institut Pasteur fait le point sur la pathologie vétérinaire en Guyane française. Il fait plus spécifiquement référence aux affections

⁷⁹ ATG 973/ SN 822, Population.

⁸⁰ Idem.

des volailles : « *L'élevage des volailles, comme aux Antilles d'ailleurs, cause en général bien des déboires. Les principales affections provoquant de graves pertes dans les poulaillers sont la typhose, le choléra et la variolo-diphthérie aviaires. La typhose, le choléra et la pasteurellose sont les maladies épidémiques les plus graves qui atteignent habituellement les volailles adultes...* »⁸¹. Comme nous pouvons le comprendre à la lecture de ce compte-rendu des seules pathologies aviaires, ces maladies affectent le rendement des élevages de volaille et, par voie de conséquence, la capacité des humains à disposer de nourriture saine et en quantité suffisante pour répondre aux besoins en alimentation de la population.

B/ Un portrait sociologique de la famille en Guyane :

Dans son courrier adressé au Directeur régional de la Sécurité sociale, Gilbert Cornu, fait un descriptif des comportements familiaux en Guyane où « la famille semble être une institution moins stable et moins répandue qu'en Europe. » Gilbert Cornu s'appuyant sur les chiffres de la mortalité infantile plus élevés chez les enfants naturels en conclut que :

*« L'extension d'un régime d'encouragement à la natalité basée sur la naissance considérée indépendamment de la famille ne peut donner satisfaction. Il nous paraît au contraire indispensable d'assurer en premier lieu à l'enfant la meilleure protection que l'on puisse envisager : un foyer stable (souligné dans le texte). Toute aide à la naissance qui ne peut être suivie d'une aide à la famille seul élément capable d'assurer l'épanouissement total de l'enfant, contribuerait à accroître la mortalité infantile sans améliorer la situation démographique »*⁸².

Selon l'inspecteur du Travail :

« Une politique de natalité en Guyane doit avoir pour premier objectif la protection des enfants dans le cadre plus large d'une politique d'hygiène publique et d'assistance médicale. On

⁸¹ ATG 973/ 405W11 : Docteur Floch Institut Pasteur, pathologies vétérinaires.

⁸² ATG 973/ SN 822 Population.

peut dire que la lutte contre la mortalité infantile, n'est pas, au stade de la famille une question financière, c'est une question d'équipement sanitaire. Lorsqu'une lutte efficace aura été entreprise contre le paludisme, la lèpre, les taudis, un grand pas sera fait pour la protection des enfants »⁸³.

Il conclut son courrier en préconisant en priorité, comme encouragement à la natalité, non pas une extension des prestations familiales métropolitaines mais une politique d'amélioration démographique. Cette dernière doit : « *d'abord être basée sur une réorganisation de l'équipement médical et sanitaire du territoire. Il est indispensable qu'un service d'assistance médicale aux enfants et aux mères soit institué et fonctionne* »⁸⁴. Pour lui l'accent pour la conception d'un système de prestations doit être mis sur une multiplication des foyers stables. Il termine en préconisant une collaboration étroite entre les services de la Santé Publique et du Travail et de la Sécurité Sociale. Collaboration indispensable, selon lui, pour l'efficacité du programme.

Le constat de l'Inspecteur du Travail et de la Main d'œuvre soulève trois aspects des questions sanitaires et sociologiques. Premièrement on peut y comprendre que la volonté de rattrapage du point de vue du développement de la Guyane sur le modèle métropolitain ne se limite pas à des questions purement matérielles mais également culturelles. Du point de vue du modèle familial, il s'agit de calquer le modèle familial local [NDLR : matrifocal] sur un modèle français patrilinéaire considéré comme plus stable, plus bénéfique au bien-être et au développement des enfants. Ceci toujours dans le but d'assurer un accroissement démographique durable. De façon corollaire, pour réaliser cet objectif, l'accent est mis sur l'enfance. Enfin, du point de vue des pathologies présentes dans le département, la lèpre et le paludisme sont les deux principales maladies endémiques évoquées. Dans un document cité plus haut Robert Vignon écrit : « *L'état sanitaire est anormalement déficient on compte 1 lépreux pour 20 habitants et le paludisme y fait des ravages* »⁸⁵.

⁸³ Idem.

⁸⁴ ATG 973/ SN 822 Population.

⁸⁵ Voir annexe 3, p.157.

C/ Lèpre et paludisme : des endémies meurtrières

A propos de la lèpre déjà en février 1939 le docteur Gabriel Deveze, Président de la société d'hygiène et de prophylaxie de la Guyane et Président du syndicat des médecins civils de la Guyane s'alarmait de la situation. Ecrivant au ministre des Colonies Gabriel Deveze racontait :

« J'ai l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur un gros danger. J'ose dire un plus gros danger car la réputation de la Guyane en souffrira un jour plus que de la plaie du baigne, -danger qui devient de plus en plus menaçant pour la santé publique. Il s'agit de la lèpre. J'exerce la médecine civile à Cayenne depuis 1899, j'ai donc pu suivre les progrès du mal mieux que personne, mieux que mes jeunes confrères, mieux que les médecins militaires qui ne séjournent que deux ans dans la colonie. Le moins que je puisse dire c'est que les ravages du fléau sont effrayants. Le service de santé de votre Ministère pourra vous communiquer les chiffres et les constats officiels. Si la grande presse connaissait ces chiffres et les rendait publics s'en serait fait de notre colonie malgré toutes ses richesses car on la fuirait indubitablement.

On avait installé à l'Acarouany une léproserie. Il est défendu d'y envoyer maintenant les lépreux. C'est bien, car c'était un cimetière de vivants. [...] Il est grand temps que cesse l'erreur, car c'en est une, qui a fait prendre le contrepoids de l'Acarouany en laissant les lépreux les plus contagieux circuler librement en ville dans les lieux publics, touchant au pain, aux fruits, etc. qu'ils achètent en plein marché public de Cayenne à la vue de tous, personne n'osant protester en raison d'impondérables que je préciserai le cas échéant »⁸⁶.

⁸⁶ ATG 973/ SN 822 : Dossiers documentaires sur la Guyane réunis par le préfet Vignon (1936-1948), dossier Etat sanitaire.

A l'époque, dans ce même courrier, le docteur Devez préconise l'isolement comme base de prophylaxie réellement efficace. Il propose d'éloigner les malades sur l'îlet la Mère : « *qui avait déjà servi à un commencement de léproserie il y a un siècle et demi* »⁸⁷.

De fait, malgré les efforts déployés en leur temps, par les gouverneurs Veber et Chot-Plassot pour assurer la présence d'une aide sanitaire sur tout le territoire, du point de vue démographique, la situation est préoccupante. Entre 1940 et 1946, le solde naturel de la Guyane est négatif. Un document transmis au préfet Vignon, le 14 juin 1948⁸⁸, récapitule en trois tableaux l'évolution démographique du territoire entre 1940 et mars 1946. Le nombre d'enfants mort-nés en 1940 est de 23 sur 436 naissances et de 37 sur 515 naissances en 1946. Des chiffres alarmants sur la situation sanitaire du territoire quelques années avant son passage à la départementalisation. Dans le même dossier, un autre document donne les résultats du recensement de la population de la Guyane et de l'Inini au 25 mars 1946. Le département compte 25 499 habitants pour 91 000 km² soit 0,27 hab./km². Les habitants n'ayant pas été atteints par les agents du recensement sont dénombrés collectivement. Ce sont les militaires au nombre de 376, la population pénale au nombre de 1140 et, sur le territoire de l'Inini proprement dit, les indigènes [NDLR : les Amérindiens], au nombre de 1355. Avec près de 11000 habitants en 1946, Cayenne est déjà la plus importante commune en nombre d'habitants. Elle est suivie de loin par Saint-Laurent du Maroni qui compte un peu plus de 2000 habitants.

Selon un document qui établit le régime des allocations familiales à l'époque, en 1946 le territoire, Guyane et Inini, compte 6499 enfants entre 0 et 15 ans recensés. Nous pouvons constater qu'avec un quart de la population âgée de moins de 15 ans, la population guyanaise est très jeune. Ces données chiffrées nous informent sur la spécificité démographique de la Guyane au regard des autres départements ultramarins. Nous l'avons vu plus haut, aux Antilles françaises, la problématique est toute autre.

Cependant tous les nouveaux départements d'outre-mer bénéficient d'une législation partielle pour les questions sanitaires. Pour comprendre la politique mise en œuvre dans ce domaine en Guyane sous le mandat du préfet Vignon, il importe de revenir sur cette législation.

⁸⁷ Idem.

⁸⁸ ATG 973/ SN 822, dossier Population.

Chapitre III/ Un cadre législatif et des moyens financiers pour l'action sanitaire.

Le 30 janvier 1944, la conférence de Brazzaville (Congo) est organisée afin de : « dresser le bilan de la politique coloniale passée, au moment où la charte de l'Atlantique proclamait close « l'ère de l'impérialisme », la Conférence voulait insuffler un esprit, montrer aux Alliés et aux populations indigènes victimes des contraintes de la guerre que la France était capable d'assumer les « immenses mais exaltantes responsabilités qui sont nôtres vis-à-vis des races qui vivent sous notre drapeau »⁸⁹.

Selon Jacques Marseille, de l'opposition fondamentale entre, d'une part, Henri Laurentie, le directeur des Affaires politiques au Commissariat aux colonies, qui souhaitait une forme de fédération associant librement la métropole et les territoires et, d'autre part, les gouverneurs attachés au statu quo jacobin « *nait un programme flou, généreux sur le plan sanitaire et scolaire, timide sur le plan économique et politique* »⁹⁰. La planification des questions sanitaires pour l'Afrique à la Conférence de Brazzaville témoigne bel et bien d'un intérêt porté à cet aspect pour les territoires sous domination française. Selon Simone Crapuchet : « *Les aspects de la santé publique y sont largement développés ce qui est justifié ; par contre le contenu social est beaucoup plus modeste. [...] L'inspection du travail est citée. La transformation des structures sociales porte sur le respect de la personne en regard de la coutume (mariage, polygamie, divorce) ...* »⁹¹. Nous verrons plus loin que cette position adoptée, sous l'influence de Félix Eboué, à Brazzaville au regard de la coutume influence Robert Vignon quant à la politique à adopter en matière sanitaire et sociale envers les populations dites primitives.

A/ L' « Etat-Providence » en Guyane :

Les ordonnances du 4 et du 19 octobre 1945 portent sur l'organisation de la sécurité sociale. La seconde ordonnance précise plus spécifiquement le régime des assurances sociales applicable aux assurés de profession non agricoles. Le premier article du texte de loi du 4

⁸⁹ AN. 72 AJ : Laurentie, *Cours d'information sur l'Indochine*, 22 mai 1945, papiers Laurentie. Cité par J. Marseille, *Vingtième Siècle*. Revue d'histoire, No. 16 (Oct. - Dec., 1987), pp. 109-110.

⁹⁰ Jacques Marseille, *Vingtième Siècle*. Revue d'histoire, No. 16 (Oct. - Dec., 1987), pp. 109-110.

⁹¹ Simone Crapuchet (Dir.), *Politique sociale d'outre-mer : 1943-1960, un devoir de mémoire à l'égard des pionnières*, Erès (Coll. Questions de société), 1999, p. 21.

octobre stipule que : « Il est institué une organisation de Sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature, susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent. ». C'est la naissance de l'Etat-Providence. « La loi Croizat du 22 mai 1946 prévoit de rendre obligatoire l'assurance sociale pour tous les Français. Imposée d'abord aux salariés, elle sera progressivement étendue à toutes les catégories de non-salariés (25 % des Français en profitent en 1945 ; généralisation à tous en août 1967) » ⁹². Selon Didier Nourrisson « *le travail sur l'éducation et la santé permet une réhabilitation de la IVe République. L'une et l'autre connaissent alors une forme d'âge d'or* » ⁹³.

L'extension de cette législation aux départements d'outre-mer se fait cependant attendre. Les dispositions de l'ordonnance du 4 octobre 1945 qui crée la Sécurité sociale ne concernent pas les nouveaux départements sur bien des points.

1- Des mesures sociales incomplètes

Lorsque les élus des quatre « vieilles colonies » obtiennent en 1946 que celles-ci deviennent des départements, « *ils espèrent notamment l'application de la législation sociale métropolitaine à ces régions déshéritées et la fin du principe législatif de la spécialité* » ⁹⁴. Cependant pour les quatre nouveaux départements d'Outremer, en ce qui concerne l'extension des mesures de protection sociale, la situation est autre. « *La loi du 19 mars 1946 dite loi d'assimilation n'a pas étendu aux quatre vieilles colonies la totalité des mesures de protection sociale adoptées en France.* » ⁹⁵ expose Roméo Terral. Une analyse que corrobore celle faite par Arlette Gautier « *Certes la Constitution de 1946 énonce, au contraire de la loi de départementalisation de 1946, que toutes les lois sont applicables dans les DOM, ce qui sera*

⁹² Didier Nourrisson, *A votre santé ! Education et santé sous la IVe République*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2002, 213 p.

⁹³ Ibid.

⁹⁴ Arlette Gautier, « Les politiques familiales et démographiques dans les départements français d'outre-mer depuis 1946 », *Cahiers des sciences humaines*, 24(3) 1988 pp. 389-402.

⁹⁵ Roméo Terral « Soixante ans d'extension de la législation sociale dans les Dom : L'exemple de la Guadeloupe aux Antilles Françaises (1946-2006) » *La Documentation française* | « Revue française des affaires sociales », 2004, pp 12-27.

repris dans la Constitution de 1958, mais ces principes sont en fait détournés au nom de la « nécessaire adaptation aux réalités socio-économiques locales »⁹⁶. Selon Arlette Gautier :

« Le maintien dans les DOM de la loi de 1932 sur les prestations familiales, étendue par le décret de 1938, conduit à ne verser que les allocations familiales proprement dites (à l'exclusion donc des allocations de salaire unique, de maternité et prénatales), à un taux bien inférieur à celui de la métropole et en fonction du nombre de journées travaillées (...) Même les salariés des DOM qui travaillent 25 jours par mois ne touchent par rapport à leurs collègues métropolitains que 70% pour leur deuxième enfant, 45% pour le troisième et 39% pour le quatrième »⁹⁷.

De fait, au lendemain de la guerre, la mise en œuvre de la législation sociale métropolitaine dans les nouveaux départements est comme l'écrit Serge Mam Lam Fouck « tardive et incomplète »⁹⁸. Selon Arlette Gautier, c'est à la suite d'un amendement de dernière minute que : « l'article 3 de la loi exige que l'extension d'une loi aux Dom soit explicitement mentionnée dans son texte, ce qui ne sera pas le cas pour la loi rénovant la politique familiale. Il n'y a d'ailleurs aucun débat à ce sujet, les députés d'outre-mer étant absents »⁹⁹.

Dans le second numéro de la parution *Parallèle 5*, daté d'avril 1950, un article en page 7 intitulé « Activité parlementaire » mentionne les questions écrites faites au Parlement par le Sénateur Jules Patient. Celui-ci demande en première question notamment : « A quelle époque le gouvernement compte étendre le régime de la Sécurité sociale aux départements d'outre-mer et notamment à la Guyane ? »¹⁰⁰.

⁹⁶ Arlette Gautier, *ibid.*

⁹⁷ Arlette Gautier, *ibid.*

⁹⁸ Serge Mam Lam Fouck, *Histoire de la Guyane contemporaine, 1940-1982. Les mutations économiques sociales et politiques*. Editions caribéennes, 1992, p.83.

⁹⁹ Arlette Gautier, « Le long chemin vers l'égalité des droits sociaux pour tous les Français. » *Informations sociales* 2014 | 6 n°186, pp. 68-77.

¹⁰⁰ *Parallèle 5*, avril 1950, p.7.

2- L'Assistance médicale gratuite

Pour les plus démunis l'assistance médicale gratuite vient suppléer le manque de ressources.¹⁰¹ Dans le document daté de 1951 où il établit un bilan d'étape de son action sanitaire et sociale, Robert Vignon écrit : « *C'est la forme d'assistance la plus généralisée. Néanmoins les titulaires des cartes d'assistance gratuite sont peu nombreux. Leur nombre est passé de 130 en 1949 à 453 en 1950. Il est à signaler qu'il y a de nombreux bénéficiaires de l'aide médicale gratuite par hospitalisation suivant la procédure d'urgence, sans que la Commission Cantonale ait décidé de les retenir de façon définitive* »¹⁰².

B/ Des moyens financiers dédiés et conséquents

1- Le rôle de Gaston Monnerville et du Conseil Général

Avant la prise de fonction de Robert Vignon, des initiatives avaient été prises en faveur du développement de la Guyane. Notamment un Plan de développement décennal qui écrit Rodolphe Alexandre : « *A été conçu par Gaston Monnerville et les conseillers généraux de son parti, avec l'appui du gouverneur Jean Peset, au début de 1946* »¹⁰³.

Ce n'était, semble-t-il, pas le premier effort financier réalisé pour développer la Guyane. Robert Vignon faisant référence à ces précédents écrit : « *Un effort d'équipement a déjà [été] consenti par la Métropole et le montant de l'emprunt avait déjà été fixé par la loi du 10 juillet 1931 à 21 millions, porté successivement par des actes de l'Etat Français à 60 millions en 1944 avec en fait de dépassement de 42 millions en 1946* »¹⁰⁴. Le préfet conclut que cet effort a été vain en grande partie car les infrastructures et le matériel se sont dégradés. Vignon écrit : « *Ce n'est pas un truisme dans le cas de la Guyane de répéter que tout plan qui n'associera*

¹⁰¹ Voir annexe 4, p. 158 : ATG 973/ SN 827 : Demande d'assistance médicale gratuite.

¹⁰² ATG 973/ SN780 : Bilan sanitaire et social (1947-1950)/ Chapitre : Action sociale de la France dans les départements d'Outre-mer.

¹⁰³ Rodolphe Alexandre, *Gaston Monnerville et la Guyane, 1897-1948*, Ibis rouge, Petit-Bourg (Guadeloupe), 1999, p.243.

¹⁰⁴ ATG 973/SN 822, pochette Economie.

pas étroitement sur le territoire et dans le temps, le problème démographique et social, le problème de production et le problème de l'équipement public ne saurait que relever un peu ce territoire pour mieux le laisser retomber »¹⁰⁵.

Plus loin dans le document précédemment cité, le préfet dresse une liste des investissements publics à réaliser en Guyane de 1947 à 1956. Le développement social figure en tête de liste avec le domaine de la santé pour lequel est prévu 361, 4 millions de francs métropolitains. Pour des lignes concernant, dans l'ordre, la lutte anti lèpreuse (constructions, matériel, fonctionnement) Formations hospitalières (constructions, équipement, transports) et l'aviation sanitaire.

2- Le Plan décennal d'équipement et de modernisation pour la Guyane et le FIDOM

Au sortir du deuxième conflit mondial, Jean Monnet, le Commissaire général du Plan est chargé de mener à bien le premier Plan français de modernisation et d'équipement. Ce plan, qui entre en vigueur entre 1946, doit structurer et financer le redressement économique et social de la France et de ses Outre-mer jusqu'en 1950. *« Le redressement de la France ne peut se concevoir sans une mise en valeur de tous les territoires d'Outre-mer de l'Union française. La nécessité de coordonner leur développement avec celui de la métropole n'est pas moins évidente que celle d'assurer des conditions de vie décentes aux populations indigènes »¹⁰⁶.*

Dans le document déjà mentionné (voir supra) intitulé *« Plan de développement économique et social de Guyane Inini »¹⁰⁷* de la Commission de modernisation et d'équipement des territoires d'Outre-mer, il est rappelé que la Guyane avait, dans le plan de quatre ans, approuvé en 1945 par le Conseil général, demandé un certain nombre de réalisations. Parmi celles-ci figuraient en priorité la modernisation et l'agrandissement de l'hôpital général, la création de dispensaires communaux, l'achèvement de la léproserie de l'Acarouany, la construction d'un Institut Pasteur. L'accent y était mis dans le cadre d'un plan décennal de 813 millions, sur la lutte anti-lépreuse, les formations hospitalières, les moyens de transport

¹⁰⁵ Ibid.

¹⁰⁶ Commissariat Général du Plan de Modernisation et d'Équipement Rapport général sur le premier Plan, nov.1946-janv.1947 (Chapitre E portant sur l'Afrique du Nord et les territoires d'Outre-mer » cité par Jacqueline Ancelin, p.55.

¹⁰⁷ ATG 973/ SN 822, pochette Economie.

terrestres, l'aviation sanitaire. D'autres mesures figuraient, elles, au titre de la prévention. Tels des travaux de drainage et d'assainissement ainsi que d'adductions d'eau potable.

*« La ville de Cayenne a drainé la moitié de l'emprunt, s'élevant à 24 millions, de l'effort d'équipement consenti par l'Etat en 1931. Un effort porté à 60 millions en 1944 qui cependant a été vain »*¹⁰⁸ comme l'expose le document, bilan à l'appui. Toutes ces informations figurent dans un dossier coté SN 822 nommé comme des documents rassemblés par la préfecture.

Ces efforts financiers conséquents consentis par l'Etat français envers ses colonies d'alors ne manquent pas d'interpeller le lecteur. Cette situation fait écho aux actuelles relations que l'Etat continue d'entretenir avec ces territoires. Pour la Guyane, comme pour les autres territoires d'outre-mer, la loi du 30 avril 1946 créé et établit la mise en œuvre de plans d'équipement et de modernisation. Cette loi entend répondre à une double constatation. Comme l'explique l'économiste Gaston Leduc, ses plans de financement s'imposaient en raison :

« D'abord l'état de précarité extrême dans lequel se trouvaient ces territoires au sortir du conflit ensuite l'impossibilité de recourir aux « moyens habituels » de financement des investissements coloniaux investissements « coloniaux », par voie d'appel aux ressources du marché financier de la Métropole (...) L'épargne métropolitaine se trouvait elle-même singulièrement réduite du fait de l'appauvrissement général du pays et des désordres monétaires et les besoins pressants de la reconstruction suffisaient amplement à absorber toutes les disponibilités en quête d'emploi.

*Et cependant les exigences de l'Outre-Mer, dans une ambiance politique qui tranchait déjà fortement avec la quiétude de l'avant-guerre, ne s'avéraient pas moins impérieuse ». C'est pour ces raisons que furent adoptés le recours à des plans dits d'équipement et de modernisation »*¹⁰⁹.

¹⁰⁸ ATG 973/ SN 822 : Dossier Economie.

¹⁰⁹ Gaston Leduc, « Réflexions sur les Plans de développement des Territoires français d'Outre-Mer », *Civilisations*, 1956, Vol. 6, No. 4 (1956), pp. 529-556.

Selon Gaston Leduc :

« Il s'agissait, ce faisant, de monter, pour une période minimum de dix ans, un système administratif et financier apte à assurer sans charges démesurées pour les Territoires un « équipement » progressif et une « modernisation » systématique de leurs économies.

Sans doute, équipement et modernisation n'apparaissent-ils eux-mêmes que comme des moyens. Les véritables objectifs furent ceux que définit l'article premier de la loi du 30 avril 1946, à savoir : « d'une part et par priorité, satisfaire aux besoins des populations autochtones et généraliser les conditions les plus favorables à leur progrès social, d'autre part, ... concourir à l'exécution des programmes de reconstitution et de développement de l'économie de l'Union française, tant sur le plan métropolitain que sur celui des échanges internationaux »¹¹⁰.

Pour mener à bien la réalisation de ces plans, la loi du 30 avril 1946 investit le ministre de la France d'Outre-mer de pouvoirs spéciaux. Ces derniers lui permettent *« d'orienter et de coordonner les activités privées et de suppléer éventuellement à leur carence dans la mesure où l'exécution des programmes prévus pourrait l'exiger »¹¹¹*. Pour les nouveaux départements d'Outre-mer et notamment pour la Guyane, des crédits sont spécifiquement alloués. *« L'Etat contribue à cette mise en valeur beaucoup plus fortement qu'avant-guerre, en créant en 1946 le FIDES (Fonds d'Investissement pour le développement économique et social) compétent pour l'ensemble des territoires d'outre-mer »¹¹²*.

A la suite d'une note de service provenant de Jean Peset, dernier gouverneur de la Guyane coloniale, le quatre juin 1946 au médecin colonel des troupes coloniales Charles Nicolle, spécialiste des hôpitaux coloniaux et chef du Service de santé de la Guyane, ce dernier répond au gouverneur. L'objet de ce courrier est le projet de plan décennal d'équipement économique et social prévu par la loi N°46-860 du 30 avril 1946 :

¹¹⁰ Idem.

¹¹¹ « Notre Guyane, Le Plan d'équipement et la Guyane », *Parallèle 5*, mars 1950, p.2.

¹¹² Jean-François Eck, « Histoire de l'économie française. De la crise de 1929 à l'euro », Armand Colin, 2009, Chap.6.

« J'ai l'honneur de vous adresser le projet de plan décennal d'équipement économique et social de la Guyane en ce qui concerne le SERVICE DE SANTE (en majuscule dans le texte). Je désire vous faire remarquer tout d'abord que ce projet est en fonction des effectifs actuels de la population et qu'il ne serait plus adapté à d'importantes variations éventuelles pouvant résulter d'une importante immigration.

J'estime qu'une immigration massive devrait être d'abord subordonnée à l'isolement préalable des lépreux. -En effet la question de la Lèpre domine tous les aspects sociaux et économiques en Guyane et il semble contrindiqué de prévoir une immigration avant d'avoir isolé les très nombreux lépreux »¹¹³.

C'est ce plan de développement que Vignon affirme, lors de son allocution d'investiture, venir mettre en œuvre. Le préfet déclare en effet : *« Je voudrais rester en Guyane assez longtemps pour mener à son aboutissement complet le plan décennal que vous avez conçu et qui fera de ce département, une des plus belles, une des plus riches régions françaises »¹¹⁴.*

Vignon écrit : *« Sur le plan national, la conjoncture était des plus favorables. Le changement d'administration amenait les ministères classiques à prendre en charge les problèmes guyanais de leur ressort. Ils disposaient de puissants moyens techniques et financiers. En outre, les nouveaux départements bénéficiaient des larges crédits du Fonds d'investissement des départements d'Outre-mer, créé à l'initiative du Président Monnerville »¹¹⁵.*

Comme le montre l'échange écrit entre Jean Peset et le médecin colonel Nicolle, chef du service de santé de la Guyane, la principale préoccupation des autorités gouvernementales est de peupler le territoire et d'assurer la pérennité de ce peuplement. Pour cela il faut assainir et traiter les pathologies qui empêchent la réalisation de cet objectif.

¹¹³ ATG 973/SN 822 Etat sanitaire.

¹¹⁴ ATG 973/ PER 92. « Allocution de M. Robert Vignon, premier Préfet de la Guyane et de l'Inini », La Semaine en Guyane et dans le monde, 9 octobre 1947.

¹¹⁵ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p. 57.

C/ Soigner pour développer

Lorsqu'on se réfère au contexte international de l'époque et aux débats d'idées qui traversent les démocraties occidentales à l'époque de la Guerre froide, nous pouvons nous interroger sur la place du nouveau département d'un point de vue géopolitique dans les grands enjeux internationaux de l'époque.

A la Une du premier numéro de *Parallèle 5* daté de mars 1950 dans une rubrique intitulée « *Notre Guyane* » un autre article détaille le futur plan d'équipement du département. L'article fait référence aux dispositions prises sur le plan international lors des grandes conférences de l'après-guerre, Yalta (février 1945), San Francisco (avril-juin 1945), Postdam (juillet-août 1945), Conférences au cours desquelles les dirigeants des pays vainqueurs du conflit s'entendent sur la : « 1/ *Nécessité de supprimer la misère et la disette, sources principales de tous les désordres et des conflits mondiaux. 2/ Nécessité complémentaire de prospecter, d'exploiter et d'utiliser toutes les ressources de la planète, afin d'assurer aux populations un standing supérieur et de réaliser ainsi la condition de la paix* »¹¹⁶.

1- Développer pour éviter la contagion communiste

Le communisme est alors l'idéologie dont les démocraties libérales se défient. Il faut faire barrage à ces idées et à leur mise en œuvre politique. Certes, le Parti Communiste français est, au sortir du second conflit mondial, la première force de gauche sur le plan national. L'historien Georges-Henri Abtour¹¹⁷ rappelle qu'à la même époque le communisme séduit au Guatemala, pays qui a connu une première révolution populaire en 1944. Cette dernière amène ce pays d'Amérique centrale à adopter un certain nombre de réformes sociales. Georges-Henri Abtour précise toutefois que : « *l'Union soviétique perd une grande partie des relations qu'elle a eu l'occasion de tisser pendant la guerre* »¹¹⁸. Cependant la présence communiste a été bien

¹¹⁶ « *Notre Guyane* », *Parallèle 5*, 1er mars 1950, p.1.

¹¹⁷ ABTOUR Georges-Henri, « L'URSS et l'Amérique latine pendant la guerre froide », *Revue d'histoire Outremer*, n° 354-355, 2007 pp. 9-22.

¹¹⁸ ABTOUR Georges-Henri, « L'URSS et l'Amérique latine pendant la guerre froide », *Revue d'histoire Outremer*, n° 354-355, 2007 pp. 9-22.

réelle à partir de 1944 même si elle régresse trois ans plus tard. Selon Georges-Henri Abtour : « De quinze, le nombre de pays latino-américains entretenant des relations avec l'URSS s'effondre à trois, à l'occasion de deux grandes crises : l'une, en 1947, et l'autre, en 1952 »¹¹⁹. La première concerne le Chili et le Brésil, la seconde Cuba et le Venezuela. La situation internationale de l'après-guerre est donc sensible et n'est, selon notre analyse, pas totalement étrangère à la volonté des Français de développer la Guyane.

Pour assurer ce développement poursuit l'article en Une de *Parallèle 5* :

« La loi du 30 avril décidait de l'établissement d'un plan décennal dans chacun des territoires dépendants du Ministre de la France d'Outre-Mer. Aux termes de la loi, ces plans [...] avaient pour objet en priorité de satisfaire aux besoins des populations autochtones, et de généraliser les conditions les plus favorables à leur progrès social et devaient, d'autre part, en concordance avec les projets établis par le Commissariat Général du Plan, concourir à l'exécution du programme de reconstitution et de développement de l'Economie Générale de l'Union Française »¹²⁰.

La réalisation de ces plans est financée par le fonds d'investissement économique et social (FIDES). Dans ce premier numéro on apprend le mécontentement d'une partie de la population. La rubrique *Ici Cayenne* relate la grève des fonctionnaires en mars 1950 pour exiger comme au Antilles l'application pleine et entière du régime de la Sécurité Sociale, celui des prestations familiales fixé par la loi du 22 août 1946, la majorité de l'indemnité de résidence, le régime des congés...

Le Plan décennal de développement de l'Hygiène et de la santé pour la Guyane comporte plusieurs volets. Un document non daté de la commission de modernisation et d'équipement des territoires d'Outre-mer du commissariat général du Plan détaille, en millions de francs métropolitains, le plan de développement économique et social de la Guyane (le littoral) et de l'Inini prévu entre 1947 et 1956. Le volet A concerne le développement social. Il comprend la santé, l'éducation et l'urbanisme Le volet B concerne le développement

¹¹⁹ Idem.

¹²⁰ « Notre Guyane, Le Plan d'équipement et la Guyane », *Parallèle 5*, Mars 1950, p.1.

économique. Une seconde grande partie concerne les transports et les communications. Selon les termes de la loi d'Octobre 1946, il s'agit de transformer la Guyane et les autres départements d'Outre-Mer en des territoires modernes et dotés d'équipements publics et privés.

Dans un courrier au gouverneur de la Guyane daté du 21 mars 1947, le biologiste et Médecin général inspecteur et Directeur du service de santé coloniale rattaché au ministère de la France d'Outre-mer, Marcel Vaucel établit les prévisions de dépenses du FIDES pour l'année 1947. Vaucel écrit : « *J'ai l'honneur de vous faire parvenir le plan d'équipement sanitaire à soumettre au FIDES, établi par nos services selon la répartition suivante* »¹²¹.

Suit un tableau divisé en trois colonnes pour les postes budgétés et cinq lignes pour les années entre 1947 et 1951 : La première colonne est consacrée à la lutte antilépreuse, la deuxième, aux formations hospitalières (équipements techniques compris), la troisième colonne est celle des transports. Présentées au gouverneur (vraisemblablement il s'agit de Jean Peset, le dernier gouverneur) ces informations sont soumises, précise Marcel Vaucel, à l'approbation des assemblées locales.

2- Eradiquer les agents pathogènes

Plus loin le Directeur de santé coloniale écrit :

« L'endémie hansénienne assombrit le devenir des habitants et met en péril l'avenir des habitants de la Guyane. Il convient d'entreprendre sans tarder une action de grande envergure, en s'appuyant sur des données médicales modernes. La lèpre n'est pas seulement une maladie de la crasse elle est aussi une conséquence de la faim et de la pauvreté. Penser que ce fléau puisse disparaître grâce à l'unique moyen de la ségrégation, serait se bercer de vains espoirs, car s'il est possible de diminuer les occasions de contagion de cette manière, les causes réelles n'en demeureraient pas moins, réduisant à néant les efforts immenses qu'il est nécessaire d'accomplir. Seule une étroite collaboration sur les plans médical et le social peut conduire au succès. »

¹²¹ SN 822 Chemise Population.

Dès 1945, le médecin général inspecteur Vaucel , Directeur du Service de Santé coloniale, établit dans un document émanant de la Sous-Commission des Problèmes sociaux de la Commission de modernisation et d'Équipement des Territoires d'Outre-Mer les prévisions des dépenses nécessaires à la réalisation du Plan de développement de l'Hygiène et de la santé publique en Guyane. En effet, les investissements prévus par le Plan sont chiffrés par des commissions. Les conclusions de ces dernières sont soumises à une nouvelle commission, celle du financement, dont tous les présidents de commission font partie. Le document dont la date est peu lisible est intitulé : « *Lutte contre la Lèpre en Guyane* »¹²². Il indique en préambule que :

*« L'épidémie Hansénienne constitue une grave menace de mort pour la collectivité guyanaise. Elle atteint près de 10% de la population totale. En 1945, à Cayenne, 23% de jeunes gens examinés par le Conseil de Révision étaient lépreux ou suspects de lèpre. C'est entre 6 et 10 ans que le pourcentage des nouveaux malades est le plus important, ce qui semble indiquer une extension de ce fléau. Il importe d'apporter une solution urgente à ce problème angoissant. La lutte contre les taudis, le dépistage et la ségrégation des malades sont à la base de la prophylaxie »*¹²³.

Le médecin général inspecteur souligne que les prévisions des dépenses détaillées dans ce document concernent exclusivement le programme pouvant être réalisé dès l'année 1946. Le centre de l'Acarouany, figure en premier point comme centre réservé aux incurables et qui nécessite une transformation et une modernisation. Vient en second l'Assistance sociale aux Hanséniens. Le 1^{er} août 1946, une note à l'attention du Ministre de la France d'Outre-Mer provenant du service de santé coloniale et intitulé : « *La lèpre en Guyane.* » fait le point sur la situation de l'endémie.

En Octobre 1946, en relation avec le Plan décennal d'équipement des territoires dépendants du Ministre de la France d'Outre-Mer, un document établit le Programme de « *Lutte contre la lèpre en Guyane* » de 1947 à 1951 inclus. Il s'agit de la suite du programme dont le début de réalisation a été envisagé dès l'année 1946. En premier point figure le dépistage des malades -le traitement des malades externes et précise qu'« *il importe de doter la Guyane d'un service Central d'Hygiène et de prophylaxie capable d'assurer le dépistage*

¹²² ATG 973/SN 822 Etat sanitaire.

¹²³ Idem.

précoce des malades, la surveillance constante et le traitement régulier des hanséniens non contagieux ». La répartition des crédits alloués à ce poste de dépistage et de traitement met l'accent sur les années 1947 et 1948. L'emploi de trois médecins, cinq assistantes sociales, le moyen de transport et la campagne de communication, le dispensaire prévu pour les malades, le tout s'élève à 14.700.000 francs pour l'année 1947 et 4.200.000 francs pour l'année suivante. Les trois dernières colonnes mentionnent la lettre D et s'élève chacune à 4.200.000 francs. Ce qui laisse entendre qu'une fois les soignants et l'infrastructure et la campagne de communication financés, seul l'entretien du dispensaire aurait un coût.

Le deuxième point aborde la ségrégation des malades avec en premier poste le centre de l'Acarouany et en second poste le centre agricole. Pour l'Acarouany, en 1948, par courrier au ministre de la santé publique, Vignon informe ce dernier qu'une action visant à l'améliorer est prévue, de même que la création d'un sanatorium au « Gallion ». Des écoles pour les enfants suspects ou malades non contagieux sont aussi prévues à Sinnamary et à Mana sur le type de l'école Marchoux de Cayenne¹²⁴.

Dans *Gran Man Baka* Robert Vignon raconte que : « *La détection de la lèpre était pourtant remarquablement organisée. Toutes les personnes en contact avec le public dans les administrations ou dans certaines professions (épiciers, boulangers, coiffeurs, etc...) devaient chaque année se présenter deux fois au docteur Floch. Tous les écoliers de la Guyane subissaient les mêmes examens. Pour partir en Métropole les passagers Européens ou non, devaient obtenir du même docteur Floch un certificat de non contagiosité* »¹²⁵.

Notons qu'avec la lèpre et le paludisme, la tuberculose et la syphilis sont également au nombre des maladies à traiter.

Ces nombreux échanges de courriers officiels où lèpre et paludisme sont des termes récurrents témoignent d'une attention et d'un effort financier conséquent et sans précédent réalisé pour la résolution des problématiques sanitaires que sont ces deux maladies endémiques. Cela s'explique aisément par la nécessité de : « *rattraper et d'égaliser le niveau de développement de la métropole* » comme le réclament les partisans de la loi d'assimilation.

¹²⁴ ATG 401W1: Cabinet du préfet correspondance au départ (juin-décembre 1948).

¹²⁵ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p. 55.

3- Une certaine idée du développement

Le développement, voilà le mot paradigmatique de cette période de reconstruction d'après-guerre. Ce concept très souvent utilisé en sciences sociales et dans d'autres disciplines s'entend, plus particulièrement à partir de la seconde Guerre mondiale comme implicitement lié à l'économie. Selon Sarah Lemelin-Bellerose dans son essai académique :

*Philosophie et développement : de nouvelles perspectives*¹²⁶, « Même durant la période coloniale, l'idée de développement semblait présente : l'on voulait transmettre nos idées, nos valeurs et nos coutumes à l'autre afin « d'améliorer » sa condition. » Dans le discours d'investiture de son deuxième mandat daté de janvier 1949, le Président nord-américain Harry Truman évoque pour la première fois les pays « sous-développés ». Ce faisant il instaure selon Gilbert Rist « une nouvelle ère des relations internationales »¹²⁷. Dès ce moment explique Rist, « de nombreux groupes n'étaient plus des Quechuas, des Aymaras ou des Hutus ; tous possédaient désormais la même réalité, celle de « sous-développés ». Pour Sophie Bougarel : « Le développement, et son corollaire le sous-développement sont apparues après-guerre, sans qu'aucune d'elles ne semblent faire l'unanimité »¹²⁸. Reprenant les tentatives de définition faites par Yves Lacoste, elle s'interroge : « Un pays sous-développé peut-il être défini par quelques caractères fondamentaux, tels les insuffisances alimentaires, la forte proportion d'analphabètes, la forte mortalité infantile, une forte proportion d'agriculteurs à basse productivité, une industrialisation restreinte ou incomplète, une hypertrophie et un parasitisme du secteur tertiaire, la faiblesse du PNB/habitant, l'ampleur de la croissance démographique... ? »¹²⁹.

Les propos de Sophie Bougarel font écho à ceux de Gilbert Rist lorsqu'elle constate : « Autant de propositions qui restreignent la réalité de chacun de ces pays, et en suppriment carrément l'essence : les peuples et les cultures qui les composent... » Ces critiques de la notion de développement, nous permettent de souligner dans notre étude, la volonté de plaquer un concept forgé à l'aune des critères européens sur une grande diversité de situations culturelles

¹²⁶ <https://ruor.uottawa.ca/handle/10393/35283>.

¹²⁷ Gilbert Rist, *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Les Presses de Sciences Po, 2001 (2^e ed.), p.131.

¹²⁸ Sophie Bougarel, *Santé et géographie en Guyane*, Paris, Editions L'Harmattan, 1994, p.40.

¹²⁹ Sophie Bougarel, *Santé et géographie en Guyane*, Paris, Editions L'Harmattan, 1994, p.41.

et économiques. En l'occurrence, celle de la Guyane, un territoire qui se caractérise par une grande hétérogénéité de population. Quoiqu'il en soit à la fin des années quarante, alors que l'ère des indépendances n'est pas amorcée, les pays « développés » entendent porter une main secourable à ceux qui le sont moins voire pas du tout. Cela afin de les hisser à leur niveau. C'est donc tout pétri de cette idée d'un développement économique à réaliser que le préfet Vignon, nouvellement élu, arrive en Guyane à la fin du mois d'août 1947.

TROISIEME PARTIE : Ruptures, continuité et nouveautés sous Vignon (1947-1950)

Chapitre IV/ Une action sanitaire structurée visant à toucher toutes les populations

A/ L'entrée en fonction

Le décret du 7 juin 1947 institue le corps préfectoral dans les nouveaux départements d'Outre-mer. Robert Vignon est nommé premier préfet de la Guyane et de l'Inini. Le jeune préfet, Vignon est âgé de 36 ans lorsqu'il est nommé pour cette fonction, arrive en Guyane à la toute fin du mois d'août de la même année. Il a fait le voyage en compagnie de Jules Moch, alors ministre des Transports et des Travaux publics.

La mission de Jules Moch est : « à la fois d'inaugurer une nouvelle ligne d'Air-France, Bordeaux, Cayenne via la Martinique et d'installer l'administration préfectorale dans les anciennes colonies devenues départements »¹³⁰. Pour une biographie complète de Robert Vignon, je renvoie le lecteur au site du sénat¹³¹.

1- Un portrait du jeune préfet

Le 31 août 1947, durant la cérémonie de passation des pouvoirs entre Jean Peset, le dernier gouverneur colonial, et Robert Vignon, ce dernier émet le vœu de rester dix ans en poste en Guyane. « Ce qui dut faire sourire plus d'un auditeur, aucun gouverneur depuis le XVIII^e siècle n'étant resté en Guyane plus de dix-huit mois »¹³² raconte le nouveau Préfet. De fait, selon Edenz Maurice, entre 1893 et 1944 pas moins de quarante-sept gouverneurs se sont succédé à la tête de ce territoire, soit une moyenne d'un gouverneur par an. L'affirmation de Robert Vignon prête cependant à caution. Rodolphe Alexandre dans son article « Robert Vignon, le

¹³⁰ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, Paris, Davol s.l., 1985, p. 5.

¹³¹ https://www.senat.fr/senateur/vignon_robert000259.html.

¹³² Idem, p. 9.

premier préfet de la Guyane : le *Bondié blan*¹³³ explique que, contrairement aux propos de Vignon, la Guyane n'était pas son premier choix d'affectation. Il souhaitait officier en Guadeloupe.

Dans une communication pour l'Association Française de Science Politique, Edenz Maurice brosse un portrait des préfets chargés d'administrer les quatre nouveaux départements d'outre-mer. Edenz Maurice souligne la faible expérience des quatre hommes et leur âge relativement jeune dans la fonction. Vignon d'ailleurs ne s'en cache pas et à la cérémonie d'intronisation dans ses fonctions, il déclare : « Messieurs, j'arrive parmi vous avec les ambitions ou les illusions qu'autorise mon âge »¹³⁴.

Edenz Maurice décrit le préfet de Guyane comme un homme athlétique : « *Dès la cérémonie de passation des pouvoirs, Vignon prend l'allure d'un préfet athlétique dont l'imposante carrure (1m85 et 85 kg) contraste fortement avec celle du corps affaibli par les blessures de guerre du gouverneur Jean Peset* »¹³⁵. Robert Vignon est en outre : « *Ceinture noire de judo, excellent nageur et un sportif accompli.* » écrit Maurice. Dans sa biographie *De Saint-Laurent-du-Maroni à Paris...Un parcours inattendu* Lucien Vochel, le sous-préfet de l'Inini en poste à Saint-Laurent-du-Maroni entre 1952 et 1956, évoque Vignon comme, je cite : « *Un grand gaillard, pourvu d'une belle énergie* »¹³⁶. Dans un article en page 2 du numéro de décembre 1950 de *Parallèle 5*, Michel Lohier édite un article de la parution *Marchés coloniaux* consacré au préfet à l'occasion de la promotion de ce dernier à la deuxième classe de son grade. Au milieu de cet article aux accents panégyriques, une photo montre un Robert Vignon tout sourire. L'homme est séduisant et charismatique, c'est indéniable¹³⁷.

¹³³ Alexandre Rodolphe, « Robert Vignon, le premier préfet de la Guyane : le « Bondié blan » in Serge Mam Lam Fouck et Jacqueline Zonzon (dir.), *l'histoire de la Guyane depuis les civilisations amérindiennes*, Matoury, Ibis rouge Editions, 2006, pp. 267-283.

¹³⁴ ATG 973/ PER 92. « Allocution de M. Robert Vignon, premier Préfet de la Guyane et de l'Inini », La Semaine en Guyane et dans le monde, 9 octobre 1947.

¹³⁵ Edenz Maurice, « Repenser le "préfet d'Outre-mer". Le cas de Robert Vignon en Guyane française (1947-1955) » ST 28 « Pour une sociologie politique des "outre-mer" ». Congrès AFSP Bordeaux 2019.

¹³⁶ Lucien Vochel, *De Saint-Laurent-du-Maroni à Paris...Un parcours inattendu*, Paris, Editions Hervé Chopin, 2013, p.58.

¹³⁷ Voir annexe 5, p.159.

2- A Cayenne, les premières impressions

A Cayenne, tout d'abord, après la cérémonie organisée pour l'accueil dans ses nouvelles fonctions, Robert Vignon fait le tour des administrations et la connaissance de leurs chefs de service. Il souhaite juger de ceux sur lesquels il pourra compter. Parmi ces derniers la figure du docteur Hervé Floch, médecin épidémiologiste directeur de l'Institut Pasteur. Robert Vignon ne se doute pas encore en le rencontrant, du rôle central que tiendra ce praticien dans la mise en œuvre de son action sanitaire.

C'est au cours de cette tournée des cadres en poste et sa prise de contact avec les élus locaux qu'il fait la connaissance de l'enseignant Michel Lohier (Voir infra). Autre figure locale qui marque Robert Vignon, René Jadfard, tout récemment élu député socialiste de la Guyane. Son suppléant est Léon-Gontran Damas. Il a créé et dirige le journal *Temps nouveaux*. Sous-titré *Le journal de la Renaissance guyanaise*, le mouvement politique fondé par Jadfard, cette publication entend incarner le renouveau des idées dans une colonie à bout de souffle économiquement. A son arrivée en Guyane, Vignon demande une audience auprès du tout nouveau député ainsi qu'à Gaston Monnerville, sénateur et conseiller de la République. Le préfet parlant de René Jadfard évoque un homme avec qui : « *Le courant passe rapidement. Nous avons une affinité de taille et de poids. Nous pouvions nous parler sans qu'aucune de nous ne lève ou ne baisse les yeux. Nous avons en commun le goût de l'aventure. Bref, je fus adopté et ma nomination eût en lui, un partisan acharné* »¹³⁸. Nous verrons plus loin qu'il en est tout autrement dans ses relations avec Gaston Monnerville.

La description que Robert Vignon fait de son arrivée en Guyane permet au lecteur de comprendre outre l'omniprésence des moustiques et des fourmis, celle des légendes et croyances locales. Ainsi, convié aux funérailles de Quintrie-Lamothe, conseiller général récemment décédé, quelqu'un dans le cortège explique à Robert Vignon que, ce décès prématuré était inévitable. Selon l'interlocuteur du préfet peu de temps auparavant le défunt avait tué un lamentin sur une plage de Montjoly. « *La mort devait toujours sanctionner un tel méfait...* » conclut-il.

Dans le deuxième chapitre de *Gran Man Baka* intitulé *l'inventaire*¹³⁹ Vignon décrit sa première approche des hommes et du pays. Les conversations que le préfet mène avec tous, lui

¹³⁸ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p. 16.

¹³⁹ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p. 15.

donne, écrit-il : « *une vue assez précise du pays.* » Evoquant la division administrative de la Guyane en deux secteurs, les propos de Robert Vignon font écho à ceux, cités plus haut, du docteur Devez au début des années 30 : « *La Guyane proprement dite, qui comprend la bande côtière et le territoire de l'Inini créé par Mandel lorsqu'il était ministre des colonies. Cette création répondait au double désir de voir échapper tout l'intérieur à peu près désert à l'influence du Conseil Général et d'y créer, grâce à une réglementation particulière, des grandes sociétés d'exploitation* »¹⁴⁰. La suppression du territoire de l'Inini sera un des principaux soucis du Conseil Général, poursuit Vignon. Selon ce dernier, c'est d'ailleurs un faux problème car : « *les nouvelles lois s'appliqueront sans aucune différence à la Guyane et à l'Inini* »¹⁴¹.

Dans les propos du préfet, la Guyane, ce morceau d'Amazonie, ne paraît pas être l'enfer vert évoqué par le médecin explorateur Jules Crevaux à la fin du XIX^e. Pour Vignon : « *Le climat est non seulement supportable mais souvent même agréable* ». Vignon est arrivé en pleine saison sèche et « *la température ne dépasse pas 30 degrés* »¹⁴². Mais voilà, il y a la pluie qui atteint « *quatre mètres cinquante par an !* ». Après une description détaillée de la topographie du pays qu'il découvre, Robert Vignon aborde la description de la population. Elle ne dépasse pas 22 007 habitants au recensement de 1947. Dont cinq cents amérindiens. Vignon précise : « *qu'il n'est pas sûr que les Bonis soient compris dans ce recensement* »¹⁴³.

Dans sa description de la population le préfet distingue les « créoles » des *primitifs*. Pour Robert Vignon, le terme « créole » désigne :

« *En réalité des métis dont la couleur de peau peut varier du plus beau noir au blanc parfait. Tous vivent, bien entendu, comme des Européens* ». *Les seconds sont essentiellement : « Les Indiens descendants des branches guarani ou caraïbe. Ce sont les Galibis, les Arawaks, les Roucouyennes ou Oyanas, les Emerillons et les Oyampis. Les deux premières tribus vivent sur la côte à Iracoubo, Mana et Saint-Laurent. Les autres sont implantées à l'intérieur, dans les cours supérieurs des fleuves. Les Bonis, esclaves fugitifs ayant repris une vie*

¹⁴⁰ Idem, p. 21.

¹⁴¹ Idem.

¹⁴² Idem, p. 22.

¹⁴³ Idem, p. 23.

tribale africaine sur les fleuves américains, en occupent le cours moyen »¹⁴⁴.

Et le préfet poursuit en soulignant la proportion importante d'étrangers, près de 5000 relève-t-il, soit le sixième des habitants. Cependant, de sa description précise des composantes de la population guyanaise il faut surtout retenir en 1947, « *le signe négatif de l'évolution démographique* ». De fait il y a plus de décès que de naissances et, expose-t-il, la mortalité infantile est de ses propres mots « *effrayante* ». Il précise : « *De graves endémies, le paludisme, la lèpre, diminuent le rendement et le nombre de travailleurs. Les services de santé sont concentrés sur Cayenne et Saint-Laurent. Quant aux communes elles sont totalement abandonnées. Les voies de communication sont quasi inexistantes ce qui aggravent leur isolement* »¹⁴⁵.

Cayenne, le chef-lieu rassemble la moitié de la population et pourtant expose notre narrateur, « *les conditions de vie y sont plus que médiocres* »¹⁴⁶. « *L'eau n'y est distribuée que quelques heures par jour et il n'y a d'électricité qu'à partir de 19 heures. Les rues de Cayenne ne sont pas goudronnées et la poussière de latérite qui s'en dégage en saison sèche est une plaie. Quant aux moustiques, ils ne se font pas oublier et c'est un euphémisme. Ils disparaissent le matin et aux heures les plus chaudes de la journée pour réapparaître le soir* » et raconte Vignon « *vous attaquent avec une agressivité accrue par un long jeûne* »¹⁴⁷. Robert Vignon pointe également le fait que le service de Santé soit concentré à Cayenne et à Saint-Laurent. Outre le désagrément que constituent les moustiques, le préfet souligne : « *ils sont aussi le vecteur du paludisme et peuvent le devenir de la fièvre jaune qui, à plusieurs reprises décima la population* »¹⁴⁸.

¹⁴⁴ Idem, p.23.

¹⁴⁵ Idem.

¹⁴⁶ Idem.

¹⁴⁷ Idem, p.24.

¹⁴⁸ Idem.

3- Septembre-Octobre 1947 : La première tournée dans les communes

C'est pour avoir une vision plus large et plus juste de la situation sur l'ensemble du territoire que le préfet entreprend en octobre 1947 sa première tournée dans les communes. Mana est sa première étape. C'est un véritable périple à l'époque. La RN1 s'arrête à Organabo. Elle est dans un état acceptable jusqu'au Bourg de Tonate et très mauvaise au-delà. La portion de l'itinéraire qui va d'Organabo jusqu'à Mana est retournée à l'état de brousse. Sur la route entre Kourou et Sinnamary Vignon est frappé par la maigreur du bétail qu'il aperçoit dans les champs. *« Il n'y a aucun vétérinaire dans tout le département et en saison sèche, le bétail meurt comme des mouches. De faim d'abord, mais aussi de maladies qu'il contracte en buvant de l'eau rendue malsaine par la fermentation de certaines plantes ou l'absorption de sangsues. Ce bétail est à moitié sauvage, il rentre rarement dans les parcs, ne reçoit aucune nourriture supplémentaire »*¹⁴⁹.

A l'époque il n'y a pas de pont sur le Kourou ni sur le Sinnamary. Passé Organabo c'est plus une trace de layon qu'une piste que découvrent le préfet et ses collaborateurs. *« Faute d'entretien, la forêt s'est refermée sur l'étroit sillon qui la labourait [...] ce qui fut la RN1 entre Organabo et Mana a disparu »*. Les explorateurs en herbe doivent faire face à une attaque pénible de mouches *sans raison*. Lorsque la petite troupe arrive enfin à Mana elle est en piteux état. Sans plus aucun décorum d'une mise administrative et encore moins préfectorale.

A Mana Robert Vignon constate le travail mené par les Sœurs de la congrégation de Saint Joseph de Cluny auprès des lépreux. Nous l'avons dit précédemment, le bacille de Hansen fait encore des ravages dans l'ancienne colonie.

B/ Robert Vignon définit les priorités de sa mission et sa méthode de travail

Initialement Robert Vignon souhaite porter son effort de gestion et d'administration en priorité sur le développement économique et les conditions immédiates pour le réaliser. La réalité du terrain et les directives venues des ministères l'incitent à redéfinir ses priorités. En réalité, comme le montrent les documents précités qui évoquent le plan décennal d'équipement, le préfet Vignon doit mettre en œuvre un projet, préexistant à sa nomination, de développement

¹⁴⁹ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p. 28.

global du territoire et qui comprend un important volet sanitaire. Rodolphe Alexandre explique : « *Pour R.Vignon, sa première et urgente mission était d'appliquer le statut départemental [...] Mais sa mission comportait également l'exécution d'un plan décennal de développement, qu'il baptisa dans son discours du 31 août 1947, Plan Guyane, pour mettre la Guyane à la place qui doit lui revenir dans le vaste concert de l'Union française* »¹⁵⁰.

La méconnaissance initiale du préfet, des réalités et des priorités locales peut s'expliquer par le fait que, selon Vignon, avant son départ pour la Guyane, il n'a reçu aucune information sur le département qu'il va administrer. Dans *Gran Man Baka*, il écrit : « *Avant de quitter la France, j'ai vainement cherché une documentation valable sur la Guyane. Le ministre de la France d'Outre-Mer n'a mis aucune bonne volonté à m'ouvrir ses dossiers. Il se considérait, peut-être inconsciemment d'ailleurs, dépossédé et ne semblait pas disposé à faciliter l'action de son successeur* »¹⁵¹.

C'est le 7 octobre 1947, qu'entre en vigueur le décret relatif à l'introduction dans les départements ultramarins de la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion, des lois et décrets dont l'application relève du ministre de la Santé publique et de la population. Dans un document intitulé « Rapport d'ensemble »¹⁵² adressé au Secrétaire général, Présidence du Conseil et daté du 30 octobre 1947, le préfet informe l'assemblée départementale de ses intentions en matière d'actions à mettre en œuvre. « *Au terme du deuxième mois de l'installation de l'administration Préfectorale dans le département de la Guyane, je crois utile de vous rendre compte des premières mesures et des projets que j'ai pu amorcer pour remettre en valeur un département actuellement dans un état de délabrement total* ». Telles sont les phrases liminaires de ce document. Vient ensuite un rapport détaillé des différents postes de l'économie et des infrastructures guyanaises. Des voies de communication terrestres « *en très mauvais état* » à l'industrie « *à peu près inexistante* » en passant par l'agriculture « *à l'état primitif* ». Seul point que Vignon juge positif, les liaisons aériennes de la Guyane avec l'extérieur qu'il déclare « *satisfaisantes* ».

¹⁵⁰ Rodolphe Alexandre, *Gaston Monnerville et la Guyane, 1897-1948*, Petit-Bourg, Ibis Rouge Editions, 1999, p.243.

¹⁵¹ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p. 15.

¹⁵² ATG 973/ SN 780 : Situation de la Guyane, Rapport du préfet Robert Vignon au Secrétaire général, Présidence du conseil.

Après cet état des lieux en guise d'introduction, Vignon décrit dans une première partie quelles seront ses méthodes de travail. L'accent est mis sur la communication et la liaison avec les directeurs et les chefs de service mais aussi avec la population. Vignon reçoit tous les administrés qui souhaitent une audience et, il participe « *de très près à la vie de la population, acceptant à peu près toutes les invitations.* » Ces dernières sont nombreuses. Le préfet reçoit d'ailleurs beaucoup lui-même. Dans une deuxième partie, Vignon décrit les projets amorcés. Ils sont listés en neuf points. Huit d'entre eux concernent le volet économique et son financement par le FIDES. Pour chaque point évoqué de cette liste, Vignon décrit l'intervention demandée. Le point n°7 concerne « *La protection de la main d'œuvre locale et l'immigration* ». Il est décliné en sous parties A, B, C et D.

Le volet A de ce point n°7 : la protection de la population existante implique a) l'organisation d'un service de santé adéquat. « *Le service actuel donne toute satisfaction. Il faut le maintenir pour une période assez longue en augmentant son effectif de deux unités.* »¹⁵³ écrit Vignon ; b) La protection du capital infantin ; Un point c) met l'accent sur la mise en place d'une politique du sport. Ce document dans lequel le préfet expose ses projets pour le développement la Guyane et leurs déclinaisons dans différents domaines peut être compris comme la feuille de route de Robert Vignon.

Les différents postes d'actions à réaliser dont ce document fait état peuvent, selon le préfet, être aisément financés par le plan décennal mis en œuvre par son prédécesseur, le gouverneur Jean Peset. A propos de la Guyane Robert Vignon change de focale rappelant que : « *Si la Guyane était une des plus petites fractions de l'Union française elle est aujourd'hui le plus vaste département français puisque sa superficie correspond au cinquième de la France.* »

A la demande du préfet, afin de dresser une cartographie du territoire¹⁵⁴, Jean Hurault ingénieur géographe, entreprend entre juillet et novembre 1947, une première mission qui le mène sur le fleuve Oyapock. Il est accompagné du docteur André Fribourg-Blanc. En 1948, l'entomologiste Emile Abonnenc et le docteur André Sausse accompagnent l'ingénieur géographe Jean Hurault pour une nouvelle mission de cartographie ; cette fois, sur le Haut-Maroni. A propos des expéditions de Jean Hurault Vignon écrit : « *[Hurault] avait pour mission de dresser la carte de la Guyane. Son rôle consistait à remonter les fleuves et les*

¹⁵³ Idem.

¹⁵⁴ Voir annexe 6, p.160.

criques de la Guyane et à dresser un certain nombre de points astro-géodésiques. Parallèlement à cette action, une couverture aérienne photographique était réalisée »¹⁵⁵.

1- Un portrait démographique et sanitaire de l'Inini après 1947 (1947-1949)

Les recherches en sciences humaines nombreuses en Guyane française jouent un rôle certain non seulement dans la connaissance du territoire et sa maîtrise mais tout autant dans la prise de décisions en matière sanitaire. « *Les recherches en sciences humaines (ethnographie, démographie, sociologie...) firent apparaître un terrain d'observation jugé d'un exceptionnel intérêt. Les travaux des médecins André Fribourg-Blanc (1947) et André Sausse (1948) [...] et, dans une moindre mesure, du géologue Edgard Aubert de la Rüe, permirent d'orienter les politiques de santé »¹⁵⁶.*

a) Sur l'Oyapock en 1947

Dans un premier document intitulé *Note sur la conduite d'une mission de reconnaissance dans l'intérieur de la Guyane* et publié par l'Institut de Géographie nationale en 1948. Jean Hurault rend compte de sa première mission dans l'intérieur de la Guyane. Ce document est découpé en six chapitres et deux additifs. L'additif I s'intitule *Précautions d'hygiène par le docteur Fribourg-Blanc*¹⁵⁷.

Le chapitre VI a pour titre *Rapports avec les Indiens de l'intérieur*. Dans ce passage Hurault préconise l'emploi de la main d'œuvre amérindienne pour les travaux en forêt. Car :

« C'est la seule main d'œuvre en Guyane qui soit apte au portage, dépourvue de cupidité et facile à conduire. Cependant certaines particularités psychiques des indiens imposent de ne pas les employer comme une main d'œuvre ordinaire. 1) L'indien est peu vigoureux et souvent malade ; un contrôle médical régulier est indispensable. 2) L'indien est instable, puéril, sujet au découragement. Son enthousiasme pour une entreprise nouvelle ne

¹⁵⁵ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p. 107.

¹⁵⁶ Gérard Thabouillot, « Le territoire de l'Inini 1930-1969 », Ibis Rouge éditions, Matoury, 2016.

¹⁵⁷ Bibliothèque Alexandre-Franconie GAG 15711.

dure pas longtemps. En particulier il s'inquiète et se démoralise quand il se trouve longtemps éloigné de son village... »¹⁵⁸.

Les passages qui suivent sont du docteur André Fribourg-Blanc. Celui-ci distinguant du point de vue sanitaire la bande côtière du territoire de l'Inini écrit :

« La bande côtière, qui est seule relativement, est de beaucoup la plus insalubre. Elle est très marécageuse, donc infestée de moustiques. L'intérieur ou le territoire de l'Inini, est au contraire presque désert, hormis quelques agglomérations d'orpailleurs, et les conditions sanitaires y sont beaucoup plus favorables [...] Les grandes épidémies qui décimèrent autrefois à plusieurs reprises la population, fièvre jaune et variole, ont aujourd'hui totalement disparu. Mais il subsiste deux grands fléaux endémiques, le paludisme et la lèpre »¹⁵⁹.

Fribourg-Blanc poursuit en pointant le danger sanitaire que représentent les villages d'orpailleurs pour les indiens, car explique-t-il on y vit dans des conditions d'hygiène déplorables.

Dans un autre document intitulé *Mission astro-géodésique de l'Oyapoc (Guyane française de juillet à novembre 1947). Rapport de fin de mission*, l'ingénieur géographe Jean Hurault et le docteur André Fribourg-Blanc font le rapport de leur mission sur l'Oyapoc du point de vue du relief et de la situation sanitaire. Fribourg-Blanc détaille les pathologies les plus prégnantes dans chaque collectif amérindien. Que ce soit les Oyampis, les Emerillons, les Palikurs... De ses conclusions sur le plan sanitaire il insiste sur la nécessité d'une politique spécifique envers les populations amérindiennes qu'il nomme Politique indienne. Il en expose les raisons dans un chapitre intitulé *Nécessité d'une politique indienne* :

« Certains pourront penser qu'il est tout à fait inutile de consacrer des efforts à rassembler les vestiges de tribus déjà presque anéanties, et qu'il importe peu que la Haute Guyane achève de retourner au désert.

Nous croyons que cette opinion (qui semble avoir prévalu jusqu'à présent puisque rien n'a été tenté) est une profonde erreur et nous n'en voulons pour preuve que les efforts extraordinaires déployés par les

¹⁵⁸ Jean Hurault, *Note sur la conduite d'une mission de reconnaissance dans l'intérieur de la Guyane*, Institut de Géographie nationale, 1948, Bibliothèque Alexandre-Franconie cote GAG 15711.

¹⁵⁹ Idem.

Brésiliens pour la protection des Indiens. Leur Service de protection, rattaché au Département de l'Agriculture dispose de très puissants moyens et n'hésite pas par exemple à faire transporter un indien malade à un hôpital situé à des centaines de kilomètres.

Si nous pensons que la France doit, elle aussi, fournir un effort et protéger ses indiens, ce n'est pas pour des raisons sentimentales ou philanthropiques. C'est que, d'une part, il nous apparaît comme un devoir de sauvegarder des races douées de précieuses qualités, représentant l'un des types humains les plus beaux, les plus purs et les plus remarquables... »¹⁶⁰.

Fribourg-Blanc avance également comme raison la question du dépeuplement de la Haute-Guyane que selon lui il faut éviter et enfin les compétences en agricultures des Amérindiens. Il conclut ce passage en évoquant : « *Le grand souvenir, très vivace chez tous les Indiens, laissé par la colonisation des missionnaires français du 18^e siècle, et des affinités difficiles à définir, mais indéniables, qui existent entre l'Indien et le Français* »¹⁶¹. Quand on connaît la mémoire douloureuse laissée parmi les population Amérindiennes et Bushinenge par l'institution à la même période en Guyane de pensionnats indigènes tenus par des religieux, de tels propos laissent songeur. Pour l'histoire des Homes indiens en Guyane , je renvoie le lecteur au mémoire de master rédigé par Françoise Armanville¹⁶².

Lors d'une deuxième mission aux buts similaires à celle-ci, Jean Hurault se rend un an plus tard sur le Maroni accompagné de l'entomologiste Emile Abonnenc et du docteur André Sausse.

b) Sur le Haut-Maroni en 1948-1949

Abonnenc et Sausse font chacun part de leurs observations dans deux documents. L'étude démographique de l'entomologiste Emile Abonnenc intitulée *Aspects démographiques de la Guyane française* publiée en trois volets, successivement en octobre 1948, décembre

¹⁶⁰ Jean Hurault et André Fribourg-Blanc. Mission astro-géodésique de l'Oyapoc de juillet à novembre 1947. Rapport de fin de mission. Bibliothèque Franconie GAG 15710

¹⁶¹ Idem.

¹⁶² Voir bibliographie.

1948 et fin janvier 1949, établit un portrait de la population de la Guyane et du territoire de l'Inini. Dans le premier volet de cette étude, intitulé « Historique » (publié le 15 octobre 1948) Emile Abonnenc retrace l'histoire du peuplement et des différents groupes humains du territoire. L'entomologiste écrit : « *L'essor économique d'un pays est fonction de sa population : La Guyane française, avec sa superficie de 83.600 km² n'a que 28.547 habitants dont les 4/5 sont établis sur le littoral* »¹⁶³.

Dans le deuxième volet de son étude intitulé *Démographie actuelle* le scientifique brosse le portrait des différents groupes ethniques qui peuplent la Guyane et l'Inini. Il décrit la population des Européens au nombre d'environ 2300 personnes (un nombre qui inclut la population libre et pénale), celle des créoles, les plus nombreux avec 28.600 personnes, les différents groupes de Noirs réfugiés dont il dit que : « *Ce sont, nous l'avons vu des descendants d'Africains retournés volontairement à l'état primitif. Ils vivent en famille sur les rives du Maroni. Leur nombre est important mais il n'est connu qu'approximativement. Depuis [Henri] Coudreau, il semble qu'aucun recensement sérieux n'a été fait ni du côté français, ni du côté hollandais, sauf pour les Bonis [NDLR : Un des groupes de Noirs marrons]. Ce recensement reste à faire ; il présente de nombreuses difficultés en raison de l'instabilité de ces populations* »¹⁶⁴.

Emile Abonnenc identifie les différents groupes de *Noirs réfugiés* que sont les *Bonis*, *Paramacas*, *Poligoudous* qui, peu nombreux ont fusionné avec les *Youcas*, et enfin, les *Saramacas*. De tous ces groupes, seuls les *Bonis* sont d'obédience française. Il précise que : « *Absolument indépendants, les Noirs réfugiés n'ont aucun statut social et peuvent s'installer n'importe où ; leurs traditions ne leur imposent que deux choses : naître et mourir au « Grand pays » ; leur nomadisme est donc relatif* »¹⁶⁵. A propos des indiens : « *ils ne sont plus représentés aujourd'hui que par cinq groupements très réduits qui sont, par ordre d'importance : Les Galibis, les Oyampis, les Palicours, les Roucouyennes et les Emerillons* »¹⁶⁶.

¹⁶³ ATG 973/ Document 1139W66 : Dossier Populations primitives africaines et indiennes. Diverses notes de Jean Hurault et autres ethnologues ou chefs de service/ Pochette Etudes du Docteur Abonnenc, octobre et décembre 1948. Document également disponible également en ligne.

¹⁶⁴ Ibid.

¹⁶⁵ Ibid.

¹⁶⁶ Ibid.

Le docteur André Sausse quant à lui dresse un état des lieux sanitaire des populations amérindiennes dans un rapport qu'il fait à l'Institut Pasteur. Dans un dossier nommé « Affaires indiennes », une pochette est inscrite : « Extraits des rapports annuels de l'Institut Pasteur ». Le rapport de la mission géographique de Jean Hurault expose les résultats des analyses réalisées par le docteur Sausse sur les amérindiens. « *Le docteur A. Sausse, Médecin de la Mission Géographique Hurault, nous a demandé de bien vouloir examiner les prélèvements qu'il avait pu faire sur le Haut-Maroni. [...] Sur ces 42 Peaux-Rouges (sic) le Docteur Sausse a trouvé 37 splénomégalies, certaines énormes ; les constatations ne correspondent guère. Elles ne correspondent pas non plus à celles que nous avons faites chez les Indiens Galibis du village de Couachi et Iracoubo...* ».

Si nous résumons les grandes thématiques de ce rapport du docteur Sausse, ce dernier constate qu'il n'y a presque pas de maladies de peau. Les Indiens ont, selon lui, dans l'ensemble une peau très saine bien que très fine. Il suppose que cette immunité relative doit être dû au fait qu'ils sont glabres et au roucou dont ces populations s'enduisent la peau. Il poursuit soulignant la prévalence du paludisme : « *La vie est une suite d'accès paludéens qui le brisent et diminuent son activité physique et psychique. Les enfants ont tous des rates énormes [...] des foies très gros souvent associés à une grande maigreur. L'infestation palustre est de 100%* ».

Il précise qu'il n'y pas de cas de tuberculose chez les Roucouyennes. Il poursuit : « *Par contre les affections pulmonaires banales (pneumonie, broncho-pneumonie) sont mortelles chez eux, quand elles prennent [...] Maladies vénériennes _Il n'y en a aucune : la race a su se garder absolument pure.* » Puis André Sausse aborde la « Pathologie des Bonis. » A leur propos le docteur écrit : « *Paludisme. Les Bonis présentent une immunité acquise à l'égard du paludisme, propre à la race noire, qui fait que les enfants sont atteints de façon visible (grosse rate et très gros foie, ventre proscident) mais que chez les adultes ces symptômes disparaissent. Chez ces derniers les accès sont rares et ne surviennent qu'à l'occasion de grandes fatigues : ils sont généralement graves* »¹⁶⁷. Notons à propos de la prétendue immunité acquise, selon les termes d'André Sausse « *propre à la race noire* » pour le paludisme, que ce mythe a cours depuis le XIX^e siècle avec le développement de la pathologie tropicale. Resituant l'origine de ce préjugé dans le contexte de la conquête, de l'exploitation et de la pacification des colonies au XIX^e Delphine Peiretti-Courtis écrit : « *L'approfondissement des recherches sur la race*

¹⁶⁷ Idem.

noire détient une fonction politique et pratique. Il s'agit de connaître la qualité biologique des corps, leur résistance et leur rendement potentiel. Le préjugé de l'invulnérabilité et de la robustesse des Noirs, hérité de l'esclavage, retrouve par ailleurs toute sa vigueur au moment de la colonisation »¹⁶⁸. Il faut savoir qu'un tel préjugé perdure encore aujourd'hui sous l'appellation de « Syndrome méditerranéen. »

Si André Sausse ne relève qu'un seul cas de lèpre, il évoque le Pian « *très fréquent chez les Bonis* ». De même que les maladies vénériennes. Pour la « *Pathologie de la population créole.* », il note que la lèpre est inexistante et quand il y a des cas, c'est en bien moindre nombre que la proportion observée sur le littoral. Une situation qu'il attribue à la dispersion de l'habitat. Les maladies vénériennes sont en revanche nombreuses dans cette population de même que l'alcoolisme.

Avec cette vision globale, tant de la population que des actions à mettre en œuvre, et doté des fonds ad hoc Robert Vignon peut dès lors agir clairement afin d'améliorer les conditions sanitaires du département.

2- La mise en place concrète d'une organisation sanitaire structurée

Les nombreuses tournées de Vignon dans l'intérieur de la Guyane sont écrit-il : « *entrecoupées d'une grande activité de conception à Cayenne* »¹⁶⁹. Face à l'ampleur de sa tâche d'administrateur le jeune préfet déploie son action dans toutes les directions.

« Cette action sanitaire s'exerce dans tous les aspects de ce domaine. Les centres hospitaliers de Cayenne et Saint-Laurent voient leur équipement modernisé, les centres « secondaires » voient leurs moyens de communication développés avec l'aviation et les connexions radiophoniques, des pulvérisations de DDT sont effectuées pour lutter contre les moustiques, la lutte contre la lèpre est engagée avec des protocoles de soin, dans de nouveaux locaux et encadré par des personnels spécialisés, la protection

¹⁶⁸ Delphine Peiretti-Courtis, *Corps noirs et médecins blancs. La fabrique du préjugé racial, XIX^e-XX^e siècle*, La Découverte, 2021, p.127.

¹⁶⁹ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p.105.

*maternelle et infantile est inaugurée et les premiers résultats sur la santé et la nutrition des enfants collectés, un réseau d'égouts est créé »*¹⁷⁰.

De fait, tous les domaines contribuant au développement d'un territoire étant liés, pour développer l'économie, il faut améliorer le réseau de voies de communication, les transports, les télécommunications, les infrastructures... Il faut sortir la Guyane de son isolement de la métropole mais aussi de la grande région. Il faut surtout bâtir un réseau routier digne de ce nom. « *Isolée de la Métropole, à laquelle elle n'était reliée que par le courrier postal, parfois acheminé par bateau ou par le coûteux télégraphe, la Guyane était dépourvue de communications intérieures* »¹⁷¹. La seule route, un tant soit peu digne de ce nom, n'est en fait qu'« *une piste en très mauvais état interrompue entre Organabo et Mana* »¹⁷². Quant aux communes de l'Est que sont Régina sur l'Approuague et Saint-Georges sur l'Oyapock, elles « *n'étaient reliées au chef-lieu que très épisodiquement par des chaloupes à moteur inconfortables. L'intérieur n'était desservi que par les fleuves grâce à un canotage lent et souvent périlleux* »¹⁷³. Les services postaux, eux, ne sont présents que sur le littoral, délaissant le reste du pays, et dire qu'ils fonctionnent, relève selon Vignon, d'un certain optimisme. Cette situation est un frein aux efforts à mettre en œuvre dans l'immédiat du point de vue sanitaire.

En réalité, il faut comprendre que tous les aspects matériels et sociaux nécessaires à la construction d'un pays où l'économie, mais avant tout les hommes, puissent prospérer doivent être pris en compte. Tant tous ces différents aspects sont interdépendants. Dans le domaine qui nous occupe ici, en matière sanitaire, il faut là déployer une action systématique et concertée. Il s'agit avant toute chose d'assainir l'environnement et éradiquer les agents pathogènes. L'objectif est d'assurer les conditions d'une croissance démographique durable.

En 1940, l'Institut d'Hygiène et de Prophylaxie a cédé la place à l'Institut Pasteur. Ce dernier institut-pivot de l'action sanitaire de la départementalisation est « *doté de moyens bien supérieurs.* » Arrivé en 1938 en Guyane avec sa famille, le docteur Floch est à l'origine de la création et de l'expansion de cette institution en Guyane. (Voir annexes, p.160).

¹⁷⁰ Exposition de l'Agence Régionale de Santé de Guyane, « Ils soignent, Regards croisés sur la médecine en Guyane de la départementalisation à nos jours », 2017.

¹⁷¹ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, op.cit., p. 55.

¹⁷² Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p. 55.

¹⁷³ Idem.



Figure 3: Institut Pasteur de Guyane française et du territoire de l'Inini, 19, rue Victor Schoelcher à Cayenne, ATG 973/ 8J56 :

a) Une collaboration étroite avec le docteur Hervé FLOCH

Nous l'avons dit précédemment, lors de sa prise de fonction à Cayenne Robert Vignon établit ses premiers contacts avec les chefs des services des différentes administrations. « *Du lot assez terne des chefs de service émergeaient quelques belles figures* »¹⁷⁴ écrit-il. Parmi ces belles figures se trouvent quelques membres du personnel des soignants. Le docteur Hervé Floch, directeur de l'Institut Pasteur est cité en premier. De ce dernier Robert Vignon dit : « *Les années passant, je découvris en lui un savant et un meneur d'hommes, sachant exploiter sur le terrain en actions efficaces tout ce que ses recherches de laboratoire lui avaient enseigné* »¹⁷⁵. Les propos de Robert Vignon à propos d'Hervé Floch et le travail de l'Institut Pasteur en Guyane illustrent la tradition de collaboration entre cette institution et les

¹⁷⁴ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p. 18.

¹⁷⁵ Idem-

administrateurs d'outremer. De fait, selon Guillaume Lachenal dès la création des instituts : « *Dans les colonies, c'est au contraire une alliance puissante qui se noue entre les médecins pastoriens et l'administration, dès la fin du XIXe siècle...Le rêve d'une société transformée par la science médicale y prend corps, en même temps que les laboratoires des pastoriens s'y installent...* »¹⁷⁶. La collaboration qui s'installe entre Vignon et le docteur Floch en Guyane corrobore cette analyse. Dans *Gran Man Baka*, évoquant sa collaboration avec l'épidémiologiste, Vignon écrit : « *Son énergie, son dynamisme, sa persévérance, sa lucidité étaient telles que je n'avais qu'à appuyer son action pour être sûr de réussir. Nul besoin de le pousser, c'était lui qui vous harcelait. Il avait défini un plan d'action et s'y tenait avec rigueur. Mon rôle consistait à faire sauter les verrous que certains auraient aimé fermer devant lui* »¹⁷⁷.

A l'occasion de sa promotion comme Lieutenant-Colonel, un portrait de ce médecin pasteurien paraît dans le numéro de *Parallèle 5* daté de mai 1950. En page 3 du journal sous un portrait du député Léon-Gontran Damas, le rédacteur écrit : « *Cette promotion si méritée, qui vient récompenser tant de labeur et tant d'énergie au service de l'humanité, nous donne l'occasion de retracer, pour les lecteurs de Parallèle 5, la carrière du Docteur Floch* »¹⁷⁸.

En tant que médecin épidémiologiste, Hervé Floch étudie avant tout les phénomènes de santé au niveau de la population. En effet, l'épidémiologie est cette branche de la médecine qui : « *...étudie la distribution et les déterminants des états de santé et de maladie dans les populations humaines* »¹⁷⁹. C'est à l'initiative d'Hervé Floch qu'ont notamment lieu les campagnes systématiques et successives de dédétisation dont la première a lieu le 20 mai 1949. Il signe d'ailleurs l'article consacré à la première campagne en page 8 du numéro de *Parallèle 5* d'avril 1950. Il titre : « *Cayenne sans moustiques et bientôt la Guyane bientôt sans paludisme* ».

¹⁷⁶ Guillaume Lachenal, « 1891, Pasteuriser l'Empire. » in Patrick Boucheron (Dir.) *Histoire mondiale de la France*, Points Seuil, 2018, p.722.

¹⁷⁷ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p.281.

¹⁷⁸ Voir annexe 7, p.161.

¹⁷⁹ Elodie Giroux « L'épidémiologie entre population et individu : quelques clarifications à partir de la notion de la pensée populationnelle. » *Bulletin d'histoire et d'épistémologie des sciences de la vie*, 2008, 1, pp.37-52.

b) Les premières campagnes de dédétisation

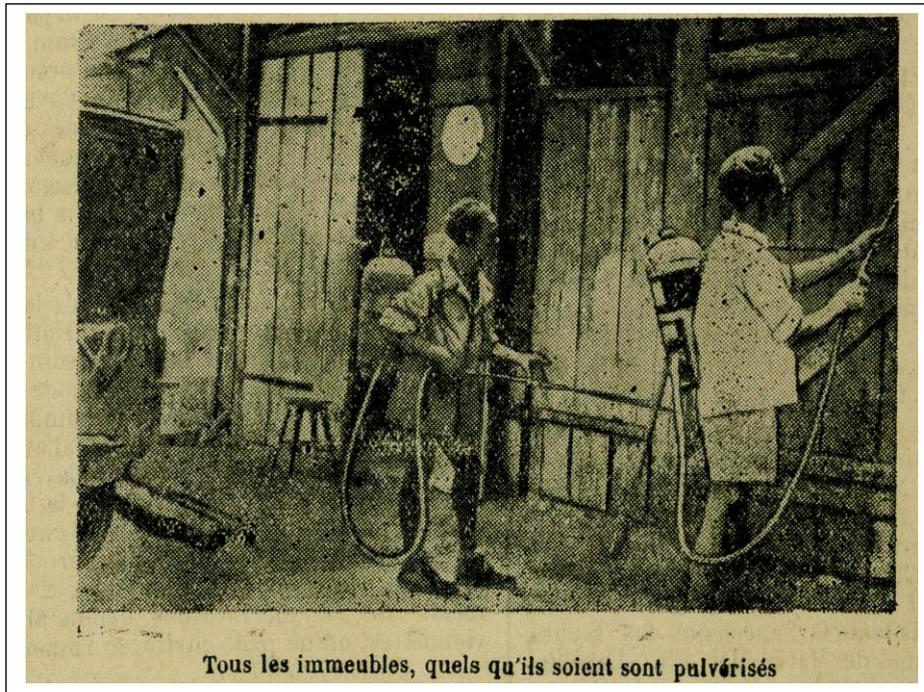


Figure 4: ATG 973/ PER 112, *Parallèle 5* avril 1950, p.8.

En 1949, 1950 et 1951 ont lieu les trois premières campagnes de lutttes antipaludiques avec la pulvérisation de DDT dans les rues de Cayenne. Selon l'article de *Parallèle 5* précédemment cité, la première campagne de pulvérisation de DDT dans les rues du chef-lieu a eu lieu le 20 mai 1949 , la seconde en mars 1950. « *Notre but a été atteint : dès la fin de la première campagne, il est devenu impossible de capturer en ville un seul Stégomyia [NDLR: moustique vecteur de la fièvre jaune.] qu'il soit larve ou adulte* ». Après l'île de Cayenne, les communes seront traitées annonce l'article. « *Le paludisme aussi doit disparaître avec l'Anopheles darlingi des régions habitées de la Guyane française. Les conséquences seront extraordinaires, on peut en juger par la situation actuelle en Guyane anglaise* »¹⁸⁰. Dans cette colonie explique le rédacteur de l'article , « *Le paludisme a pratiquement disparu de la zone dédétisée* ». Soulignons toutefois que d'importants travaux d'assainissement ont précédé dès les années 40, ces actions de dédétisation. Le bureau d'hygiène de Cayenne a ainsi fait combler les mares de Chaton, de Buzaret et les terrains inondés de la rue Lallouette prolongée. Il faut souligner que pour efficaces qu'elles soient, ces campagnes de dédétisation se heurtent

¹⁸⁰ *Parallèle 5* : PER 112 , 5 avril 1950, p.8.

essentiellement au manque de main d'œuvre pour les effectuer. Cette question du manque de main d'œuvre [NDLR : formée] est récurrente dans un ensemble d'actions à mettre en œuvre pour assurer l'administration du département.

Contre les ravages du bacille de Hansen des actions sont aussi menées. Avant les solutions apportées par le docteur Floch en matière de traitement de la lèpre , l'application de l'huile de chaulmugra prévalait pour le traitement des lésions provoquées par la maladie. Le pasteurien Hervé Floch a recours à un traitement à base de sulfones qui donne des résultats probants en matière de lutte contre le bacille de Hansen. La référence à l'huile de chaulmugra est la seule mention et recours explicite à une pharmacopée dite « traditionnelle » pour traiter une maladie que j'ai trouvé dans les sources que j'ai consultées.

Selon l'anthropologue Jean-Pierre Dozon, :

« le principe de préservation des formes multiples du mal, dont la maladie n'est que l'une des expressions, peut [...] être posé, à la lumière de la littérature ethnographique, comme universel. Pour autant, il est mis en œuvre selon des modalités distinctes qu'il est possible de regrouper en quatre schèmes: modèle magico-religieux, qui déploie des interdits et des obligations dans le registre sacré pour éviter ou faire reculer le malheur, à travers des rituels divinatoires et propitiatoires; modèle de contrainte profane, qui relève de l'espace politique et procède par contrôle social, la forme paradigmatique en étant le cordon sanitaire; modèle pastorien, qui, en s'appuyant sur la science et la technologie, s'inscrit résolument sur le terrain de l'efficacité, parfaitement illustrée par les succès historiques de la vaccination; modèle contractuel, enfin, qui suppose l'acquisition d'un accord partenarial et dont l'éducation pour la santé serait la figure. Si l'on peut être tenté de lire ces modèles selon une progression chronologique, dans laquelle ils se situent effectivement pour partie, on aurait tort de croire qu'ils ne font que se succéder »¹⁸¹.

Dans *Gran Man Baka*, Vignon fait par moments référence au modèle magico-religieux. Le modèle profane qui selon Dozon procède par contrôle social renvoie à l'éloignement et l'isolement des hanséniens dans des lieux circonscrits tels que l'Acarouany et antérieurement à

¹⁸¹ Jean-Pierre Dozon et Didier Fassin (Dir.), Critique de la santé publique. Une approche anthropologique.

Paris, Balland (coll. Voix et regards), 2001, p.11.

l'Îlet la mère, comme vu plus haut. Sous le mandat de Robert Vignon les modèles pastorien et contractuel prennent une plus grande ampleur dans les soins apportés aux populations. Les éléments nous manquent cependant pour établir de façon probante et significative la réalité d'une médicalisation des soins.

Dans un document intitulé *La Guyane française après deux ans d'administration de régime métropolitain*.¹⁸², document non daté mais où il fait le bilan de la situation du département vraisemblablement dans la seconde moitié de l'année 1949, Robert Vignon écrit : « *Cette vieille colonie, si profondément française de cœur et d'esprit, n'avait qu'une parenté fort lointaine avec un département de la Métropole. Il apparaissait comme une gageure bien audacieuse d'essayer de faire entrer dans un cadre aussi rigide, conçu pour une administration rodée par des siècles d'usage, un territoire où des mesures très souples, s'adaptant facilement aux impératifs guyanais, auraient semblé préférables* ». Vignon détaille ensuite les avantages de la départementalisation ainsi que : « *les problèmes qu'il conviendra de résoudre...* » Il souligne tout d'abord la plus grande stabilité qui ne manquera pas de résulter de la « *nouvelle réglementation* ». Le préfet rappelle à ce propos la succession à un rythme rapide des gouverneurs à la tête du territoire lorsqu'il était encore une colonie. Il insiste sur la nécessité pour bien administrer la Guyane de s'y investir durablement car écrit-il : « *La Guyane est difficile à connaître en raison de son étendue, de l'absence de moyens de communication rapides. De plus ses aspects sont bien différents selon qu'il s'agit de la saison des pluies ou de la saison sèche. Le rythme même de ces saisons est sujet à variation d'années en années. Il faut qu'une décision soit longtemps murie avant qu'une solution définitive soit trouvée* ».

Il précise qu'au regard des coûts engendrés par l'importance de la tâche à accomplir : « *L'Etat a pris à sa charge un grand nombre de services, allégeant ainsi, et considérablement, les charges du budget local. Certes, il a absorbé également les recettes des mêmes services, mais comme il y avait toujours un déficit, c'est lui qui doit le combler, tout en assurant un service correct.* » Sur le plan social le préfet estime : « *hors de doute que la mise en application des lois d'assistance aux vieillards, aux infirmes, aux incurables, à l'enfance, aux femmes enceintes, l'assistance médicale gratuite, contribuera à alléger des souffrances et à améliorer le facteur démographique si important en Guyane. Tout cet arsenal de textes est maintenant en place et son action bienfaitrice va se faire sentir chaque jour davantage* ».

¹⁸² Académie des Sciences d'Outre-Mer/ MSS 424 : Robert Vignon, *La Guyane française après deux ans d'administration de régime métropolitain (1949 ?)*, 7 pages dactylographiées.

Dans le cadre de sa politique sanitaire, le préfet met l'accent sur la santé des tout-petits. Par un arrêté du 29 décembre 1948, Robert Vignon instaure un service d'assistance à l'enfance.¹⁸³

c) L'action sanitaire envers le secteur infantile.

Dans le dossier SN 1443 où figurent les projets d'action sanitaire et sociale à mettre en œuvre, le lecteur trouve un extrait d'un projet de Déclaration des Nations Unies sur les Droits de l'enfant daté de mai 1950 [NDLR : Soit neuf ans avant la ratification effective de la Déclaration des Droits de l'enfant.] Il n'est pas neutre de trouver dans le dossier aux côtés de ce document le plan des projets d'action sanitaire et sociale correspondants aux besoins immédiats de la Guyane française. Ce plan comprend neuf chapitres consacrés au bien-être des enfants sous ces différents aspects. Sont ainsi prévus : I/ Un goûter des mères, II/ Le quart de lait à l'écolier guyanais, III/ Allocations prénatales, IV/ Aide au logement, V/ La goutte de lait dans les communes, VI/ L'action sociale en faveur des adolescents hanseniens, VII/ Un square pour enfants, VIII/ Des auxiliaires familiales, IX/ Une garderie, X/ Une maison d'enfants. La conclusion de ce document souligne que les installations prévues ont pour but primordial : La protection de la Mère et de l'Enfant.

Nous revenons sur deux des dispositifs prévus par ce plan : Le goûter des mères et La goutte de lait. Pour le premier dispositif, il prévoit chaque semaine un goûter copieux offert à environ 30 mamans (nombre peu lisible) accompagnées de leur bébé. « *Goûter qui sera l'occasion, chaque fois, d'un entretien avec les mamans sur l'art de bien élever les enfants : hygiène-puériculture-éducation...* »¹⁸⁴.

Quant à la Goute de lait, l'objet de ce dispositif en créant une *Goute de lait* dans chaque commune est de : « *compléter comme il se doit l'action médico-sociale entreprise au titre de la Protection Maternelle et Infantile* »¹⁸⁵. Le bâtiment de cette dernière est inauguré la même année.

¹⁸³ <https://gallica.bnf.fr> numéro du 6 janvier 1949, p.3.

¹⁸⁴ ATG 973/ SN 1443 : Projets d'action sanitaire et sociale.

¹⁸⁵ Idem.



Source : Timbre sur la Protection de l'enfance indigène dans le territoire de l'Inini. Document non daté acquis par l'auteur sur internet.

- **La création à Cayenne du centre de la Protection Maternelle et Infantile (1950)**

Le 10 juin 1950, Robert Vignon inaugure en compagnie d'Auguste Boudinot, maire de Cayenne et Président du Conseil Général, le premier centre de PMI de la Guyane. Les locaux se trouvent à Cayenne à l'angle du Boulevard Jubelin (rebaptisé aujourd'hui Boulevard Mandela) et de la rue Lallouette. L'événement est couvert par *Parallèle 5* qui le relate à la Une de son numéro du mois de Juillet 1950. En page 7 de ce numéro se trouve l'organigramme du centre de PMI. Le préfet figure en haut de la pyramide hiérarchique¹⁸⁶.

- **Les actions envers le public scolaire**

Dans un document cité plus haut où il évoque la nécessité de préserver la race, Robert Vignon se propose d'associer les maîtres et les maîtresses d'école à l'effort en matière sanitaire¹⁸⁷. Pour toutes les données qui traitent de la politique de Robert Vignon envers l'école et l'éducation, je renvoie le lecteur aux articles de Edenz Maurice et à son ouvrage *Les*

¹⁸⁶ Voir annexe 8, p.162.

¹⁸⁷ ATG 973/401W22 : Correspondance du préfet aux ministres.

enseignants et la politisation de la Guyane (1946-1970) - L'émergence de la gauche guyanaise
188

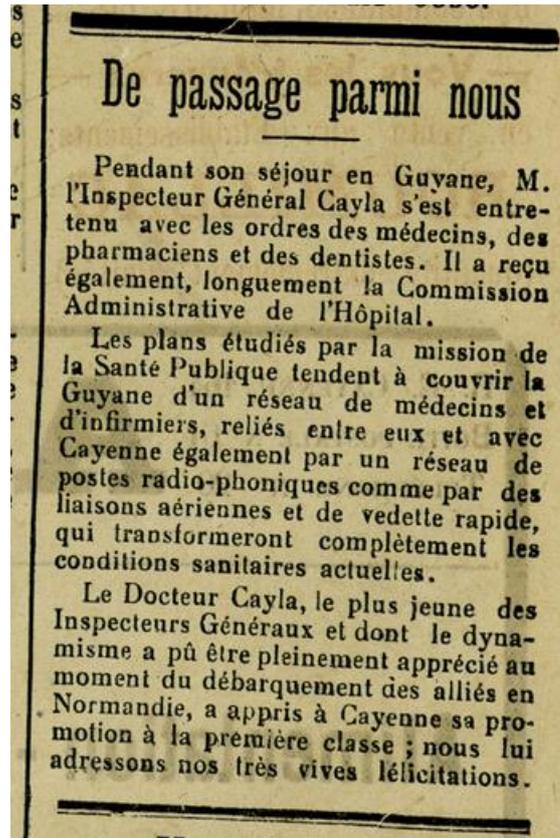
Sous l'égide du préfet, la section départementale de la Protection Maternelle et Infantile créé « Le quart de lait à l'écolier Guyanais. » Grâce à cette démarche « *Chaque écolier de Guyane absorbe chaque matin la valeur d'un quart de lait concentré sucré.* » Une telle initiative, pour louable qu'elle soit, aujourd'hui ferait sauter au plafond le moindre pédiatre ou les nutritionnistes. [NDLR : A ce propos, il serait intéressant de mener une étude sur le taux de prévalence du diabète parmi la population d'anciens bénéficiaires de ce dispositif.] L'accent est, en outre, désormais mis sur la prévention des maladies par une politique de visites des établissements scolaires. Des campagnes de dépistages sont instaurées, notamment de la lèpre, auprès des écoliers. En effet, nombreux sont les enfants touchés par cette pathologie. La pratique du sport est encouragée.

- **Cayenne se transforme**

La ville de Cayenne connaît également des transformations de ses équipements et de ses infrastructures sanitaires. Le curage du canal Laussat commence à partir d'octobre 1952. Le chantier dont le projet est élaboré dès 1950, est prévu pour 15 mois. Il a pour but la suppression des eaux stagnantes. Parallèlement on procède au remblaiement des marais Leblond afin d'y construire une extension de Cayenne. De même un plan définitif d'urbanisme est mis au point.¹⁸⁹ Hors du chef-lieu, un réseau de dispensaires maille le territoire. Il s'agit d'étendre l'offre de soins dans les coins les plus reculés. Dans le numéro d'avril 1950 de *Parallèle 5* un petit encart dans un coin en bas de la page 9 mentionne la visite en Guyane de l'Inspecteur général Cayla. Ce dernier qui s'est entretenu avec l'ensemble des ordres des professions médicales (médecins, pharmaciens et dentistes) a « *également reçu longuement la Commission Administrative de l'hôpital.* » Comme le montre cet article, la couverture sanitaire du territoire guyanais se modernise, s'étend et se densifie.

¹⁸⁸ Edenz Maurice, *Les enseignants et la politisation de la Guyane (1946-1970). L'émergence de la gauche guyanaise*, Matoury, Ibis Rouge éditions, Espace outre-mer, 2014.

¹⁸⁹ ATG 973/ PER 112/ *Parallèle 5*, janvier 1953 p.2 et février 1953, p. 1.



Source : ATG 973/ PER 112, *Parallèle 5* avril 1950, p.9.

- Pour faire connaître son action sur le territoire de la Guyane, Robert Vignon créé l'organe de presse *Parallèle 5*, en référence à la latitude de Cayenne. C'est un véritable outil de communication sur l'action préfectorale dans le département. Le Journal, paraît mensuellement à partir de mars 1950 et de façon bimensuelle par la suite. La lecture et l'analyse de ses articles complètent le récit autobiographique du préfet *Gran Man Baka*. Avec le fond des archives territoriales, ces deux publications, *Gran Man Baka* et *Parallèle 5*, sont du point de vue des sources proprement dites les deux autres outils dont je me suis servie pour traiter mon sujet.

C/ *Parallèle 5* : communiquer pour séduire

En page 285 de *Gran Man Baka*, Robert Vignon raconte la naissance de *Parallèle 5* : « Pour bien exposer les problèmes guyanais, tant en Guyane qu'à l'extérieur il me fallait un organe de presse. » raconte le préfet. Entouré d'une : « toute petite équipe composée de MARS AU, le

directeur de l'imprimerie, QURIS, le procureur de la République et de St-Michel LOHIER, je créai un mensuel, 'Parallèle V', puisque Cayenne est sous ce parallèle »¹⁹⁰.

1- Un discours et des fêtes

Parallèle 5 a pour directeur de publication Michel Lohier. Né en 1891 à Iracoubo, cet enseignant y passe son enfance et son adolescence. Après son Certificat d'Etudes Primaires, il obtient une bourse qui lui permet de poursuivre ses études à Cayenne où il obtient son Brevet Élémentaire. Michel Lohier se destine à l'enseignement mais avant d'embrasser cette carrière il occupe différents métiers dans le commerce, comme agent des Douanes...Il est finalement nommé comme instituteur stagiaire -à Mana. Il devient par la suite directeur d'établissement ; à Mana d'abord puis à Cayenne.

« Avec Parallèle 5, le moment est venu pour lui de donner une diffusion plus large des connaissances qu'il a acquises sur le pays. "Parallèle 5" ne sera pas uniquement lu en Guyane. Il aura de nombreux lecteurs à l'extérieur. Dans ce journal, Michel Lohier entreprend de faire l'historique des différentes communes de présenter la biographie des personnages qui ont marqué la Guyane, leur époque, ainsi que ceux qui jouent un rôle important dans la vie du département »¹⁹¹.

Parallèle 5 est une publication très riche en articles et informations sur la Guyane de la période. Michel Lohier n'en est pas le seul rédacteur. Henri Néron explique : « Vignon avait une tactique. Il demandait à chaque chef de service de fournir un ou deux articles et des

¹⁹⁰ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p. 285.

¹⁹¹ http://www.redris973.fr/HTML/bref_novembre_01.html Le site a été désactivé depuis mais reste visible en mode cache.

éléments d'informations sur le fonctionnement et les résultats de son secteur d'activité »¹⁹². Michel Lohier assure la mise en page et y signe souvent ses articles du pseudonyme IRAC OUBO. A la Une du premier numéro, un encadré détaille le mandat de ce journal. *Parallèle 5* sera :

« Un trait d'union entre la Guyane et la France. Faire mieux connaître la France continentale dans le nouveau département. Poser en France continentale les problèmes guyanais sous leur vrai jour exact. [...] Être aussi un trait d'union entre les communes de la Guyane encore trop isolées entre elles. Faire connaître au Maroni la vie de l'Oyapock. Faire connaître à toute la Guyane ce qui se fait pour elle, ce qui se fait chez elle. Créer un climat d'enthousiasme de confiance, sans lequel rien d'effectif ne pourra être réalisé. Travailler ainsi à la prospérité de la Guyane pour la grande gloire de la France » ¹⁹³.

La philanthropie affichée a pour cadre un réseau d'intérêts bien compris. Sinon des Guyanais de l'époque en tout cas de la métropole. Le discours positiviste de cette parution décrit, dans un esprit pionnier, des réalisations toujours couronnées de succès et des victoires sur les contraintes climatiques, topographiques et les pathologies grâce aux progrès scientifiques. Il s'agit de remporter l'adhésion du plus grand nombre. Selon Henri Néron, *Parallèle 5* innove en amenant le reportage photo en Guyane. De fait, le photographe officiel de la préfecture, « *monsieur Bertrand* »¹⁹⁴, assure une large couverture photographique des événements du département. Les articles illustrés de clichés sur les avancées de l'aviation civile ont , à n'en pas douter , un impact certain sur le lectorat. D'autant qu'il n'y a pas de télévision à l'époque. Ces articles, par la mise en images du progrès dans divers domaines mais aussi des élections de miss , des concours de voiture, des fêtes organisées par le journal, sont emblématiques de ce discours de publicisation et de sa volonté de convaincre, de séduire même. Paillettes et cotillons présentent une irrésistible vitrine des bienfaits apportés par la départementalisation.

¹⁹² Entretien téléphonique du 30 juin 2023.

¹⁹³ « Nos buts » *Parallèle 5*, 1er mars 1950, p. 1.

¹⁹⁴ Henri Néron, Entretien téléphonique du 30 juin 2023.

Dans le numéro de Parallèle 5 paru en mars 1952, le lecteur d'aujourd'hui découvre non sans ironie un article titrant fièrement « *Notre 94^e département* »¹⁹⁵. L'article résume l'épopée française en terre de Guyane. Secouant trois siècles de léthargie, « *un chef jeune [qui anime une équipe œuvrant dans la joie] a décidé de faire dans ce « département » « son métier d'homme* ». Alors qu'avant lui, les Gouverneurs se succédaient à la cadence d'un tous les dix mois, le préfet Robert VIGNON (en majuscule dans le texte) est là depuis cinq ans. L'œuvre à réaliser l'a pris et ne le lâche plus »¹⁹⁶. Le rédacteur poursuit, exaltant la grandeur de la science : « *Déjà un milieu sain est créé pour l'homme. Vaincus, grâce à l'Institut Pasteur, le Paludisme et la fièvre jaune ; déjà en recul marqué la lèpre et la tuberculose ; déjà en arrêt profond l'effroyable mortalité infantile. L'enseignement à tous les degrés se développe, l'analphabétisme n'existe pratiquement pas et l'effectif scolaire est de très loin le plus élevé de ce continent* »¹⁹⁷. Sur les deux derniers points évoqués, nous pointons le caractère propagandiste de telles affirmations. En effet, les populations de l'Inini, Amérindiens et Bushinenge, n'ont eu accès à l'instruction qu'à la fin des années soixante.

Les portraits édités dans le journal des figures saillantes de la société cayennaise et notamment ceux des membres du Conseil général participent également de cette entreprise de séduction médiatique. De même, le slogan récurrent dans le journal comme on peut le lire en page 2 du numéro de juin 1950, rappelle que : « *'Parallèle 5' n'est pas le journal d'un parti, c'est le journal d'un pays.* » Il s'agit de s'élever au-delà des clivages politiques et, ce faisant, de fédérer autour de l'œuvre préfectorale.

Cela se comprend d'ailleurs sans mal lorsqu'on sait la réserve de certains membres de l'assemblée locale envers l'action du préfet. Ce dernier doit composer avec cette instance et les informer de chacune de ses décisions et de son action dans le territoire. Il n'est d'ailleurs pas anodin de savoir que les principaux lecteurs de cette revue sont les créoles du littoral. Rappelons que c'est avec la départementalisation que le premier lycée de Guyane est créé. A Cayenne.

A l'époque seule la région littorale est réellement connue et plus densément peuplée que le territoire de l'Inini. Dans cette mesure les tournées annuelles du préfet dans l'intérieur

¹⁹⁵ *Parallèle 5*, mars 1952, p. 5.

¹⁹⁶ *Idem.*

¹⁹⁷ *Idem.*

peuvent être comprises, au-delà de sa curiosité, son sens de l'aventure et son « *coup de foudre* » pour le pays, comme des actions nécessaires à la diffusion de son action et à la représentation de la France auprès des populations éloignées et, non lectrices. En outre, la Guyane, contrairement à la topographie des Antilles, plus aimable de prime abord et plus facile d'accès, se mérite et demande un surcroît d'investissement personnel.

Dans l'édition de janvier 1952 du journal le lecteur un tout petit article en bas de page intitulé *On nous écrit* . Il mentionne :

« *Un Guyanais actuellement en France nous a adressé le témoignage suivant* » : « *Par ailleurs, j'ai été très heureux de constater que votre journal Parallèle 5 contribue énormément au mouvement de la Guyane en France. Seule des 4 départements d'Outre-mer, la Guyane possède parait-il un tel organisme avec une argumentation aussi variée* »¹⁹⁸.

A droite de la Une du premier numéro, un article intitulé « *Images de France et d'Outre-Mer* » et sous-titré « *Visage de l'Île de France* » décrit la géographie et l'histoire de cette région en remontant aux rois Capétiens. L'accent y est mis sur le nécessaire et fécond travail d'une terre fertile. Le labeur y est acharné. Nous verrons qu'à travers ce discours profus en adjectifs, il s'agit non seulement de convaincre mais également d'édifier les masses par des valeurs considérées comme saines. Toujours en Une de ce premier numéro de *Parallèle 5* dans une rubrique intitulée *Notre Guyane* un autre article détaille le futur plan d'équipement du département. L'article fait référence aux dispositions prises sur le plan international lors des grandes conférences de l'après-guerre, Yalta (février 1945), San Francisco (avril-juin 1945), Postdam (juillet-août 1945), Conférences au cours desquelles les dirigeants des pays vainqueurs du conflit s'entendent sur la : « *1/ Nécessité de supprimer la misère et la disette, sources principales de tous les désordres et des conflits mondiaux. 2/ Nécessité complémentaire de prospecter, d'exploiter et d'utiliser toutes les ressources de la planète, afin d'assurer aux populations un standing supérieur et de réaliser ainsi la condition de la paix* »¹⁹⁹.

Dans ce périodique le lecteur trouve aussi des informations sur la vie culturelle locale et des reportages qui couvrent tout le territoire. De même les annonces de la vie associative, les arrivées et départs des personnels des administrations, la rubrique « *Portrait* » et bien entendu des pages de publicité où l'on retrouve des noms connus de la population guyanaise. Il est à ce

¹⁹⁸ *Parallèle 5*, janvier 1952, p. 11.

¹⁹⁹ « *Notre Guyane* », *Parallèle 5*, 1er mars 1950, p. 1.

propos, intéressant de réfléchir à la séduction par le discours médiatique de cette publication auprès des populations dont il faut emporter l'adhésion. Cela dans une entreprise d'administration et de quadrillage du territoire. Là encore, comme avec la volonté de modifier la structure familiale matrifocale guyanaise perçue comme moins stable et moins propice au développement des enfants, il s'agit de familiariser la population locale avec les cadres sociaux, économiques et culturels et les repères géographiques métropolitains pour créer un sentiment d'appartenance.

2 - Un administrateur charismatique

De ce travail de séduction, Robert Vignon d'ailleurs en convient lui-même sans fard. Dans *Gran Man Baka*, il écrit : « *Je m'astreignais à visiter les chantiers et m'efforçais de multiplier les contacts avec la population. 'A yen du fonce pas bon' m'avait appris un conseiller général en appliquant ce dolo créole qui exclut l'usage de la force, je cherchais avant tout à convaincre et à persuader. Pour cela, il fallait connaître, rencontrer. Je m'y employais.* » Le préfet poursuit : « *De contact facile, nous étions vite, ma femme et moi, de toutes les fêtes familiales, baptêmes, mariages et communions. J'ai laissé en Guyane une bonne cinquantaine de filleuls avec lesquels, aujourd'hui encore, je suis en confiantes relations* »²⁰⁰.

Comme nous le verrons plus loin, cette entreprise de séduction s'adresse également aux populations dites primitives et notamment amérindiennes. Dans un courrier daté de novembre 1947 adressé au Conseiller général Roland Verderosa, le préfet fait état de son désir d'organiser à la préfecture en décembre de la même année, une kermesse indienne. Son objectif est avec les bénéficiaires de cette manifestation : « *faciliter la mise au travail des Galibis dans l'agriculture* »²⁰¹. Roland Verderosa étant entrepreneur de transport à Sinnamary, Robert Vignon écrit : « *Je vous serais obligé de me faire connaître les conditions dans lesquelles vous pourriez vous charger de ce transport...* »²⁰². Nous voyons là que bien plus qu'une transformation de la structure de la famille en Guyane, évoquée plus haut, ce qui est visé dans cette entreprise, c'est une transformation profonde de la structure sociale et économique des

²⁰⁰ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p. 53.

²⁰¹ ATG 973/ 401W22 : Cabinet du préfet. Correspondance au départ aux chefs de service (septembre-décembre 1947).

²⁰² Idem.

populations locales afin de mettre en œuvre un modèle productiviste à l'image du modèle européen. Cela malgré les interrogations, comme nous le verrons plus loin, de Robert Vignon sur la démarche à adopter envers les populations amérindiennes.

A la suite de l'accident d'hydravion qui cause la mort de René Jadfard le 8 novembre 1947, le préfet écrit au chef de poste de gendarmerie d'Iracoubo pour lui annoncer sa décision de retarder la tenue de la kermesse pour les indiens en janvier 1948. Vignon écrit : « *Je vous prie de bien vouloir faire part, au capitaine Galima, de cette décision dictée par des motifs impérieux et de lui dire qu'elle ne modifie en rien mes projets en ce qui concerne l'intérêt que j'entends manifester aux membres de son groupement...* » La suite du courrier fait état de la réception favorable de cette initiative préfectorale par les Galibis et Vignon souligne sa volonté de gagner « *avant tout leur estime et leur affection* »²⁰³. De fait, la dimension affective est très présente dans les relations que le préfet entretient tout au long de son mandat. Ses commentaires sur ses différents interlocuteurs le montrent abondamment.

A propos des nombreuses manifestations festives organisées par la préfecture, C., l'un de bagnards affectés au service de l'hôtel du Gouverneur et à Bourda, et faisant office de maître d'hôtel fait remarquer au préfet : « *Qu'il a reçu en trois mois plus que le Gouverneur en trois ans* »²⁰⁴. Mais le préfet ne se contente pas de recevoir il se mêle aussi aux bals populaires. Vignon écrit : « *Nous étions de tous les bals. Ils étaient fort nombreux, presque tous les samedis et remplaçaient les banquets qui perturbent tous les dimanches de l'administration préfectorale en Métropole* »²⁰⁵. Vignon rappelant que le caractère aléatoire du ravitaillement en Guyane empêche de faire de telles agapes comme en métropole, écrit : « *Ma foi, à partir du moment où étaient assimilés les déhanchements souples de la biguine, les bals offraient un plaisir tout autant agréable* »²⁰⁶. Robert Vignon souligne le caractère très populaire de ces bals qui se tenaient pour la plupart dans la grande salle de la mairie. « *Y venait qui voulait.* » raconte-t-il. Dans son équipe de travail, il n'est pas seul à aller danser : « *Les chefs de service et leur famille en faisaient autant. Cela facilitait les rapports avec la population et contribuait à maintenir entre tous une atmosphère amicale et heureuse* »²⁰⁷. Cet investissement dans la vie

²⁰³ Idem.

²⁰⁴ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, op.cit. p. 41.

²⁰⁵ Idem, p.53.

²⁰⁶ Idem.

²⁰⁷ Idem, p. 54.

festive locale participe de cette entreprise de séduction auprès de la population. D'autant que Vignon va également aux enterrements. Qu'il fasse soleil ou qu'il pleuve. Son but, ce faisant est d'être, plus qu'admis, accepté, adopté même par la population. Il raconte : « *En quelques semaines, j'étais bien intégré au pays* »²⁰⁸.

S'il souhaite convaincre les créoles, car il s'agit de s'assurer la coopération des élites locales comme des relais du pouvoir central au sein de la population (Ann Laura Stoler et Frédérick Cooper : *Repenser le colonialisme*) ; il n'oublie pas les populations du fleuve. En effet, La collaboration des Bonis avec le pouvoir étatique français est ancienne. Elle remonte au *loweten* (Temps du marronnage : 1712-1863)²⁰⁹. Robert Vignon, d'une certaine manière leur réaffirme son intérêt et sa protection. Ce, d'autant plus que le Conseil général est absent de l'hinterland. Ce qui est peu étonnant. Comme nous l'avons vu plus haut, la création du territoire de l'Inini correspond en effet, à une volonté gouvernementale de soustraire l'intérieur de la Guyane à son autorité.

²⁰⁸ Idem.

²⁰⁹ Voir Jean Moomou, *Les Marrons boni de Guyane : Luttés et survie en logique coloniale (1772-1860)*, Ibis Rouge, 2013.

Chapitre V/ La réception du public

Robert Vignon, faisant écho aux propos d'Emile Abonnenc cités plus haut : « *Dans le développement de la Guyane, le facteur humain devait jouer un rôle primordial. [...] Aucun facteur ne devait être négligé. Les populations dites primitives méritaient plus d'attention qu'il ne leur en avait été accordé jusque-là* »²¹⁰. Ainsi, le discours du préfet à propos des populations dites *primitives*, comme l'on désigne à l'époque les Amérindiens et les Noirs marron, sur la politique à mener envers ces groupes humains, doit beaucoup aux observations et aux conseils des ethnologues. Suivant les préconisations de ces derniers, Robert Vignon souhaite préserver ces populations dans leurs modes de vie d'origine.

« *En Guyane, la distinction entre « civilisés » et « sauvages » se superposait à des représentations antagonistes des territoires et espaces de vie (littoral civilisé versus intérieur, forêt sauvage) [...] La création du « Service des populations primitives » (SPP) en 1949 [...] voué à l'administration des « populations primitives », l'ethnologie se trouve enrôlée à la fois pour produire des connaissances sur ces populations et pour définir et mettre en œuvre des politiques publiques* »²¹¹.

²¹⁰ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p.56.

²¹¹ Guyon Stéphanie, « Des « Primitifs » aux « Autochtones » » Savoirs ethnologiques et politiques publiques en Guyane de 1946 à nos jours », *Genèses*, 2013/2 n° 91, p. 49-70. <http://www.cairn.info/revue-geneses-2013-2-page-49.htm>.

Dans son article « Des « Primitifs » aux « Autochtones » » Savoirs ethnologiques et politiques publiques en Guyane de 1946 à nos jours », Stéphanie Guyon revient, en une analyse comparatiste avec la situation en Nouvelle-Calédonie, sur la genèse et les évolutions des représentations des différentes catégories ethniques en Guyane.

Genèse et transformation des catégories ethniques en Guyane.²¹²

Si elle partage avec la Guadeloupe et la Martinique la matrice socio-historique commune de l'esclavage, la Guyane présente la caractéristique d'accueillir des populations amérindiennes et Noirs-marrons³ statutairement distinguées de l'ancienne population servile dans la période post-esclavagiste et jusqu'aux premières décennies de la départementalisation de la Guyane. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, les esclaves affranchis et les anciens « libres de couleurs » de la période servile sont en effet devenus citoyens et ont accédé aux droits politiques et aux droits civils communs. Les Amérindiens et les Noirs-marrons, qui vivaient en forêt, loin des centres économiques et administratifs, étaient catégorisés comme « primitifs » (Mam Lam Fouk 2002) et de ce fait exclus de la citoyenneté. Comme dans de nombreux territoires coloniaux, c'est la conversion à la civilisation qui fonde la hiérarchie interne à la société coloniale guyanaise et les frontières entre sujets et citoyens (Saada 2005). Toutefois, et c'est là leur singularité au sein de l'Empire français, les Amérindiens et Noirs-marrons n'ont pas été identifiés comme « indigènes », cette catégorie du droit colonial qui désigne les sujets français privés des droits de la citoyenneté française au motif qu'ils ont conservé un statut personnel distinct du Code civil, qu'il soit confessionnel ou coutumier (Blévis 2008)⁴. À la différence des Kanaks de Nouvelle-Calédonie par exemple, ils ne sont pas soumis au Code de l'indigénat (Merle 2004). Les recensements coloniaux de la fin du XIXe siècle classaient ainsi les résidents de Guyane en fonction de trois catégories : La « population des colons », d'une part, qui englobe l'ensemble de la population créole⁵, que ce soit les descendants des colons blancs, des esclaves noirs affranchis au moment de l'abolition et des anciens « libres de couleur » ; la « population autre que celle des colons », d'autre part, qui comprend les « immigrants » coloniaux eux-mêmes subdivisés en fonction de la nationalité – Indiens, Africains, Annamites et Chinois – et les « libérés », c'est-à-dire les bagnards libérés à l'issue de leur peine ; enfin, les

²¹² Guyon Stéphanie, « Des « Primitifs » aux « Autochtones » » Savoirs ethnologiques et politiques publiques en Guyane de 1946 à nos jours, *Genèses*, 2013/2 n° 91, p. 49-70. <http://www.cairn.info/revue-geneses-2013-2-page-49.htm>

Indiens aborigènes (Piantoni 2008, p. 193). Les Noirs-marrons, eux, ne sont pas recensés. Les catégories du recensement recourent ainsi des différences statutaires entre citoyens (les colons), « immigrés » sous contrats d'engagement, « éléments pénaux » et « aborigènes » (sujets non citoyens). Au début du XXe siècle, en raison de la fin précoce des convois d'engagement en Guyane – le dernier convoi a lieu en 18776 –, l'immigration réglementée disparaît des catégories des recensements coloniaux. En revanche, la distinction entre « population civile », « tribus bosh7 et indiens autochtones » perdure jusqu'au recensement de 1961 où figure encore une catégorie « populations primitives » (Rallu 1998). La catégorie administrative de « primitifs » disparaît alors du recensement mais perdure dans le ciblage des politiques publiques. Elle est remplacée dans les années soixante-dix par celle de « populations tribales » puis par « populations amérindiennes et noirs-marrons ». De la même manière, les termes péjoratifs d'« Indiens » et de « Bosh », s'ils continuent à être largement employés dans le langage ordinaire, sont supplantés dans le langage administratif par celle d'« Amérindiens » et « Noirs-marrons ». La stabilité et la longévité de ces catégorisations administratives ont contribué à la banalisation d'une grille de lecture racialisée de la société guyanaise. Les logiques d'assignation ethno- raciales sont ainsi encore très prégnantes aujourd'hui dans les pratiques et interactions ordinaires et l'espace physique guyanais demeure largement ségrégué selon ces logiques. Le langage et les représentations communes contemporaines opposent principalement les groupes créoles8, amérindiens, noirs-marrons et les groupes issus des migrations récentes (brésilienne, haïtienne, guyanaise et surinamaïse).

*Le grand partage s'opère entre eux, les primitifs, et nous, les métropolitains. Les créoles du littoral se classant eux-mêmes d'emblée auprès de ces derniers, désireux qu'ils sont de se rapprocher des critères culturels européens. Selon Marie-José Jolivet, l'expression *populations primitives* est empruntée à l'ethnologie.*

« D'une certaine manière, ainsi étaient désignés des groupes qui avaient en commun d'avoir farouchement résisté à l'assimilation. On ne disait plus « sauvages », comme aux siècles précédents, mais le point de vue était à peu de chose près le même : détournée de son sens strictement ethnologique, la notion de primitivité était reprise par les Guyanais dans le cadre de leur propre système hiérarchique, non plus seulement pour désigner ceux qui, précisément, tournaient obstinément le dos au modèle

occidental, mais pour les stigmatiser – comme le faisaient déjà, aux plus beaux temps de la colonisation, les Européens également inspirés par les travaux ethnologiques »²¹³.

Il n'y a guère que Léon-Gontran Damas pour s'insurger dès la fin des années 30 contre une telle situation. Il est d'ailleurs un des rares opposants à la départementalisation et à l'assimilation.

Au cours de son long mandat (A ce jour, nous n'avons pas trouvé de documents qui établissent clairement un deuxième mandat, une reconduction du mandat ou alors un aval pour la continuité de la mission préfectorale de Robert Vignon) en tant que préfet de la Guyane, Robert Vignon effectue des tournées annuelles dans l'intérieur du pays. Cette démarche rappelle celle des gouverneurs René Veber et Robert Chot-Plassot dans les années 30 et 40. Pour qui connaît la topographie de l'intérieur de la Guyane, encore aujourd'hui difficilement parcourable au regard de sa forêt dense sillonnée de nombreux cours d'eau, la démarche de Vignon tient quasiment de l'exploit à l'époque. En effet, les canots sont alors encore manœuvrés à la force des bras des piroguiers et le passage des sauts (En Guyane, c'est ainsi que l'on nomme les rapides des fleuves) est loin d'être une sinécure.

A/ Les tournées dans l'Inini au contact des populations de l'intérieur

Après son excursion vers Mana en octobre de son arrivée puis la tentative malheureuse d'inauguration en hydravion d'une ligne intérieure aérienne Cayenne-Mana-Saint-Laurent en novembre 1947 (voir plus haut), dès 1948, Vignon décide de faire une nouvelle tournée dans l'intérieur du pays. « *Cet Inini qu'ignoraient la plupart, sinon la totalité de mes interlocuteurs, élus et chefs de service.* »²¹⁴ écrit-il dans ses mémoires.

En janvier 1948, accompagné du conseiller général de Maurice Gougis, il se rend d'abord à Régina sur le fleuve Approuague puis à Kaw. De Kaw, le groupe reprend son voyage vers l'intérieur. Robert Vignon raconte : « *Régina comme Mana et toutes les autres communes situées sur les fleuves sauf Iracoubo restée purement rurale, constituait, au temps des grands*

²¹³ Marie-José Jolivet, « La créolisation en Guyane, un paradigme pour une anthropologie de la modernité créole. » *Cahiers d'études africaines*, vol. 37, n°148, 1997, pp. 813-837.

²¹⁴ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p. 71.

rushs » sur l'or, un véritable port de l'intérieur. De là partaient et aboutissaient les expéditions. Beaucoup de commerçants s'y étaient installés, dominés par la puissante « *Maison Tanon* »²¹⁵. Saül seul village de la Guyane enclavé en mitan du territoire est le but du voyage. Tout au long de ce périple aucun détail n'échappe à la curiosité de Robert Vignon. Il porte un regard aigu et attentif sur ce qu'il observe, décrivant tant le paysage, la flore dense, que la faune, la musculature du porteur lourdement chargé qui le précède et les ruses du marcheur en forêt. Gougis lui prodigue ses conseils : « *Il ne faut jamais marcher le troisième. A cause des serpents. Le premier réveille le serpent qui dort, le second l'agace, le troisième est mordu* »²¹⁶. Le périple dure quinze jours dont huit sont consacrés à la seule remontée du fleuve Approuague. La suite se fait à pied aidée par les canotiers Saramacas qui se font dès lors porteurs harnachés de leurs katouris-dos pour porter les colis. La topographie du pays dicte ses impératifs vestimentaires. « *Très vite, je remplacerai les tennis par les chaussures de basket-ball. Le coup de pied et les chevilles sont ainsi mieux protégés des lianes épineuses qui traînent perfidement sur le sol* »²¹⁷.

Dans un document daté du 15 novembre 1948, Vignon demande au chef du bureau des Finances à ce que le budget de l'Inini pour l'année suivante soit préparé. Il précise que ce budget devra comprendre :

« *1/ Un équipement social tel qu'un poste de directeur des Boschs sur le Maroni 2/ La création et le fonctionnement d'écoles dans les régions de Maripasoula , Wacapou, Souvenir, 3/ La construction de dispensaires et de logements pour les médecins, 4/ La rémunération de 2 postes de médecins fixes et de 2 postes de médecins itinérants. D'autre part l'aménagement d'une base aérienne à Maripasoula (Plan d'eau) devant être prévue ainsi que l'aménagement de routes ou pistes entre Maripasoula entre les régions de Grand Pont et Souvenir* »²¹⁸.

²¹⁵ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p. 73.

²¹⁶ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p. 77.

²¹⁷ Idem.

²¹⁸ ATG 973/ SN 822 Dossier Inini.

Vignon conclut ce courrier ainsi ce courrier : « *J'attacherai du prix à recevoir ces documents dans les plus brefs délais possibles. Ils devront être accompagnés d'une note très précise justifiant l'intérêt qu'ils présentent sur le plan économique et social autant que sur le plan international en raison de l'effort fourni dans ces régions par nos voisins* »²¹⁹.

Comme nous pouvons le voir l'intérêt du préfet pour les questions et les problématiques qu'il traite en Guyane, l'amène à s'intéresser aux actions menées dans les mêmes domaines dans les pays limitrophes et , comme nous le verrons plus loin avec les actions de coopération, dans la grande région.

Dans le sixième chapitre de *Gran man Baka* intitulé L'Inini Vignon relate une grande tournée dans l'intérieur au début de l'année 1948. A l'issue de ce voyage dans l'hinterland Robert Vignon écrit : « *Les problèmes que posaient les populations dites primitives et leur évolution m'étaient apparus dans toutes leur acuité. Dans un pays comme la Guyane, véritable désert, il était impossible de négliger un potentiel humain, si ténu soit-il, Indiens et bonis maintenaient un peu de vie dans ce vaste territoire de l'Inini, si peu peuplé depuis le départ des chercheurs d'or et des coureurs de Balata...* »²²⁰. Vignon dans ce chapitre fait aussi part de ses préoccupations pour préserver les populations amérindiennes des germes apportés par les Européens. « *Certes il fallait être très prudent car il est évident que des contacts mal préparés pouvaient être regrettables, les Indiens sont dangereusement exposés à des germes contre lesquels les Européens sont depuis longtemps immunisés* »²²¹.

C'est à l'issue de cette tournée dans l'Inini que le préfet émet l'idée de créer un Bureau des affaires indiennes. Pour ce faire, il se propose d'associer un médecin à un ethnologue qui, travaillant en équipe, fournirait à l'issue d'un an ou deux d'études un rapport qui « *fournirait une base de discussion solide* »²²².

En novembre 1952, le préfet, accompagné de chefs de service et d'élus locaux tels Messieurs Boudinot et Léveillé, Président et vice-Président du Conseil général et Robo, Président du syndicat des communes ainsi que Jean Dussol, entreprend la remontée de l'Oyapock jusqu'à ses sources. Robert Vignon entend : « *visiter les villages Emerillons et*

²¹⁹ Idem.

²²⁰ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p. 91.

²²¹ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p. 92.

²²² Idem.

Oyampis et joindre les sources du Tampoc, affluent du Maroni »²²³. Il note que : « Les effets du Plan d'équipement se faisaient déjà sentir et [ils] comptaient constater déjà quelques réalisations »²²⁴.

Arrivés le 5 décembre au dégrad le plus proche d'un village Oyampi. Robert Vignon décrit leur village situé au milieu d'un immense abattis et écrit :

« Il y avait très peu de personnes pour nous recevoir. Accueil sans réticence, ni curiosité. Nous étions après Hurault quelques années plus tôt, les seuls Européens ou créoles à venir les voir, mais ils ne manifestaient ni surprise ni craintes. Les perles et outils que nous avons apporté en offrandes propitiatoires, furent acceptés avec satisfaction mais sans empressement indécant.

La race est belle mais de taille plus petite que les Oyanas, hommes et femmes portent les mêmes cheveux longs , les mêmes kalimbes rouges, très longs pour les hommes, très brefs pour les femmes. Dans les carbets, il est possible d'apercevoir de longs et amples manteaux en fibres très souples qui doivent servir pour des danses ainsi que de gigantesques armatures en osier parées de plumes blanches, magnifiques coiffures de cérémonie »²²⁵.

Le 3 janvier le groupe est à Camopi où grâce à la phonie ils peuvent reprendre contact avec Cayenne. De cette expédition entamée fin novembre, plusieurs membres du groupe reviennent avec une maladie de peau , le pian-bois. « *Transmise par les redoutables phlébotomes. Ceux-ci transportent et injectent un insecte monocellulaire, possédant le redoutable pouvoir de sécréter un liquide qui nécrose les tissus vivants. Ils peuvent alors être dévorés par l'insecte. Des plaies effroyables sont alors produites. Les tissus nobles, nerfs, muscles, tendons ne sont pas attaqués, mais ils sont littéralement disséqués »²²⁶. Dussol est rapatrié sanitaire.*

Face à une nouvelle attaque de pian-bois quelques mois plus tard, alors qu'il se trouve en métropole, Robert Vignon souligne que : « *Les médecins métropolitains consultés étaient*

²²³ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p. 121.

²²⁴ Idem.

²²⁵ Robert Vignon, *Grand Man Baka*, p. 124.

²²⁶ Robert Vignon, *Grand Man Baka*, P. 131.

parfaitement ignorants de cette pathologie »²²⁷. Tout comme les premières manifestations de cette pathologie à la suite de son périple aux sources de l'Oyapock, ce sont les injections d'antimoine du docteur Floch qui remettent le préfet sur pied. Non sans toutefois quelques effets secondaires assez pénalisants.

Pour clore le chapitre de *Gran Man Baka* consacré aux communes et où il raconte leur histoire, Robert Vignon évoque les communes de Mana et de Saint-Laurent et conclut ce chapitre en disant :

« Je me mêlais très intimement aux populations dont je partageais les joies comme les peines. Je gagnais ainsi sa confiance et souvent même son affection, en tout cas sa considération car j'abandonnais volontiers le relatif confort de Cayenne pour visiter communes et villages. Dans tous mes périple, poursuit-il, j'appris à mieux connaître une partie des habitants trop souvent négligés-ils n'étaient pas électeurs à l'époque-les populations dites primitives »²²⁸.

Le chapitre qui suit, intitulé *Les populations primitives* est consacré aux contacts du préfet avec les populations du fleuve. Dans *Gran Man Baka*, il écrit : « Je m'étais pénétré - comment ne pas le faire en Guyane- des instructions données en Afrique par ce grand guyanais Félix EBOUE (en majuscule dans le texte). Il conseillait des respecter les cadres originels, les classes dirigeantes nées, de fournir aux indigènes des armes, des outils, tout ce qui pouvait les aider à améliorer leur alimentation et leurs conditions de vie, une instruction élémentaire, des soins médicaux »²²⁹. Le préfet poursuit : « J'avais pu apprécier l'extrême fragilité des indiens. Que restait-il du peuplement nombreux du 16^e siècle ? Quelques tribus éparses, en voie de disparition, dangereusement menacées. Il fallait faire quelque chose et très vite. »

Le 5 novembre 1948, dans une lettre de Vignon au ministre de l'Intérieur dont l'objet est : *Action à mener auprès des populations indiennes*, le préfet fait état des effets et des résultats accomplis en matière de politique indienne. Dans un tableau il recense la population amérindienne de Guyane dont le nombre à cette date n'excède pas sept cents personnes, toutes tribus dénombrées. Il mentionne la mission de Fribourg-Blanc en 1947 et précise que cette

²²⁷ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p. 132.

²²⁸ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p. 209.

²²⁹ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p. 212.

mission a permis de faire une visite médicale pour tous les indiens recensés. Vignon précise : « *Les renseignements de tous ordres que j'ai pu réunir sur les indiens me paraissent toutefois insuffisants pour pouvoir définir avec certitude une politique à suivre vis-à-vis de cette partie de la population. Il semble indispensable de recourir à la compétence d'un spécialiste pour approfondir l'étude ébauchée et pour l'étendre à de plus grands effectifs* »²³⁰.

A ce document, Robert Vignon joint en annexe deux documents qu'il juge intéressant en la matière et dont l'un, daté de 1939, est le compte-rendu de monsieur Baup, adjoint des Secrétariat généraux et du docteur Heckenroth, médecin lieutenant des Troupes coloniales. Pour Vignon, ce compte-rendu resitue la question indienne dans son cadre géographique et économique. Il conclut en soulignant que depuis 1939 il n'y a eu aucun progrès et que ce compte-rendu garde toute son actualité.

En 1949, le préfet Vignon charge le docteur Fontereau-Vassel d'organiser le Service des populations primitives (SPP). Selon la politiste Stéphanie Guyon : « *[Ce service] est doté d'un budget et commence véritablement son action administrative en 1950, même si sa création n'est officialisée par un arrêté préfectoral que le 22 novembre 1952* »²³¹. Pour Stéphanie Guyon : « *La création d'un tel service s'inscrit dans le contexte impérial de l'Union française et dans un contexte régional de circulation de modèles indigénistes en Amérique latine* »²³².

Dans un courrier confidentiel daté du 22 janvier 1951, le délégué préfectoral de Saint-Laurent du Maroni Jean Dussol écrit au préfet Vignon. Il préconise l'organisation d'un service indien. « *Il est absolument indispensable qu'un service indien prenne corps de façon que, les individus passant, subsiste toujours un fond d'archives permettant à toute personne s'intéressant aux indiens ou aux remplaçant éventuels des praticiens actuels de disposer rapidement d'une base facilitant leur travail* »²³³. Il poursuit : « *Ce service comprendrait un secrétariat [...] ce secrétariat tiendrait un fichier de toute la population indienne et un livret de*

²³⁰ ATG 973/401W1 : Cabinet du préfet correspondance au départ (juin-décembre 1948).

²³¹ Stéphanie Guyon, Des primitifs aux Autochtones, Savoirs ethnologiques et politiques publiques en Guyane de 1946 à nos jours, *Genèses*, 2013/2 (N°91), pp.49-70.

²³² Idem.

²³³ ATG 973/ 992W46: Courriers confidentiels départ. Création d'un service Affaires indiennes.

santé pour chaque individu, livret mentionnant les constatations médicales effectuées à chaque visite des intéressés »²³⁴.

Dans le numéro de février 1952 de Parallèle 5 un article à la Une, titre « *Pourquoi faut-il une politique des populations primitives ?* » Les premières phrases de cet article rappelle que : « *Notre Guyane est le seul département, à compter dans sa population des habitants n'ayant pas encore le statut de citoyens français. En effet, les indiens, véritables indigènes puisque premiers occupants du pays subsistent en de maigres tributs* »²³⁵. Rappelant les préconisations de Félix Eboué quant à la conduite à tenir envers les populations indigènes, le rédacteur de l'article poursuit :

« ...Notre premier devoir sera de restaurer, d'affermir les Chefs, de les gagner à notre cause en leur faisant confiance et en leur manifestant concrètement notre intérêt. Puis il faudra, tout en gardant à chaque race, à chaque tribu son caractère, son génie propre, la faire rentrer dans notre circuit social et économique. Comment amènerons-nous sans heurt catastrophique, ces populations de l'âge de pierre au cycle infernal du XXe siècle. Une grande prudence est nécessaire... »²³⁶.

Dans le chapitre de *Gran Man Baka* consacré aux populations « primitives » Robert Vignon partage ses interrogations sur la bonne conduite à tenir envers ces groupes humains. Deux écoles s'affrontent. La première est celle des ethnologues. C'est la thèse soutenue par Jean Hurault. Vignon expose : « *Pour eux, toute action destinée à faire évoluer les Indiens, à les sortir de leur condition primitive était condamnable. A la rigueur, il était possible de leur donner des armes, des outils, des moteurs hors-bord même, pour améliorer leurs conditions de vie, mais il ne fallait rien faire pour essayer de les intégrer dans notre civilisation* »²³⁷. La seconde au contraire, est celle qui tient pour nécessaire de : « *sortir ces populations de leur dangereux isolement, les amener très progressivement certes, avec beaucoup de précautions à s'intégrer à la vie économique et sociale, à y participer* »²³⁸. Robert Vignon reconnaît d'ailleurs sans peine avoir, croyant bien faire, lui-même commis quelques maladresses. De

²³⁴ Idem.

²³⁵ Parallèle 5 : février 1952

²³⁶ Idem.

²³⁷ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p.215.

²³⁸ Idem.

fait, le contact des populations amérindiennes avec les attributs de la modernité et la sédentarisation de ces populations à l'origine très mobiles, n'a pas eu que des effets positifs.

Par ailleurs, l'entreprise de Robert Vignon de découverte de l'hinterland et de ses populations, au-delà de la découverte du territoire, de sa topographie, de la reconnaissance des populations du fleuve dans leurs différences et dans la spécificité de leurs cultures, cette démarche revêt un caractère politique à peine voilé. Evoquant la situation du territoire de l'Inini en conclusion de la note citée plus haut où il dresse le bilan de deux années d'administration de la Guyane, Robert Vignon écrit : « *Va-t-on, sous le prétexte d'un conformisme excessif et au nom d'une assimilation dont nous avons souligné les difficultés plus haut, va-t-on créer des communes et des cantons sans électeurs ? Va-t-on créer des cantons filiformes, s'étendant au long des bassins fluviaux sur des centaines de kms de longueur et au nom de la majorité électorale, placer les gens qui mettront l'intérieur en valeur, sous la coupe des habitants de la côte dont les intérêts sont distincts, sinon différents ou même opposé* »²³⁹. En foi de quoi, le préfet poursuivant son propos préconise : « *Une période transitoire de durée indéterminée au cours de laquelle les pouvoirs de l'administration, tout en restant prépondérants seraient tempérés par une certaine collaboration avec le Conseil général. L'unité du territoire serait affirmée par la suppression du territoire de l'Inini* »²⁴⁰. Le préfet conclut : « *Cette solution préparerait l'avenir, sauvegarderait les droits de chacun et n'alourdirait pas le budget départemental, car bien entendu, pour le moment, les recettes de l'Inini ne compensent que pour 1/10 environ les dépenses du budget.* »

Il est intéressant de noter que, quelques mois auparavant, le 4 octobre 1948, Robert Vignon écrit au ministre de l'Intérieur afin de solliciter des instructions sur la conduite à tenir sur la question de l'Inini. Il rappelle que la loi du 19 mars 1946 est muette quant au sort à réserver à cette partie du territoire guyanais. Malgré une interprétation par le Conseil d'Etat de la loi de 1946, qui considère l'Inini comme partie intégrante du nouveau département, le préfet pointe l'ambiguïté des textes. Plus bas dans ce courrier il évoque le professeur Lampue qui : « *dans un article paru dans la 'Revue juridique et politique de l'Union française' suggère que l'hinterland guyanais comme les territoires du Sud Algériens formeraient, encore,*

²³⁹ Académie des Sciences d'Outre-Mer/ MSS 424 : Robert Vignon, La Guyane française après deux ans d'administration de régime métropolitain (1949 ?), 7 pages dactylographiées.

²⁴⁰ Idem.

provisoirement, des Territoires d'Outre-mer distincts des départements adjacents »²⁴¹. Le préfet poursuit : « *Pour à la fois respecter des conditions géographiques particulières et le sens de l'évolution politique que nous devons donner aux populations d'Outre-Mer, je vous ai présenté une solution qui consisterait à tenir l'Inini pour une partie intégrante de la Guyane mais formant un arrondissement doté d'un statut particulier. Cette solution aurait l'avantage de permettre une organisation adaptée aux réalités humaines et naturelles de la région* »²⁴².

Pour procéder dans ce sens Vignon propose deux solutions aux choix. Soit rattacher l'Inini aux communes du littoral, soit créer de nouvelles communes. Sur cette deuxième solution il pointe l'hétérogénéité des populations qui serait, selon lui, un frein à créer des centres d'intérêt collectifs qui formeraient un noyau communal. Il conclut cette lettre en résumant les études menées sur les possibilités d'intégration de l'Inini. Le plus important en ce qui concerne notre sujet est que le préfet propose en conclusion de ce courrier : « *L'élaboration d'une législation minière et forestière et implantation d'une assistance médicale étoffée qui permettrait par le regroupement des populations de créer des centres d'attraction destinés à devenir l'assise des futures communes impossibles à installer actuellement* »²⁴³.

Ces réflexions du préfet sur la situation du territoire de l'Inini soulèvent de nombreux points et amènent un certain nombre de remarques. Les études du fait colonial excluent, le plus souvent, les territoires français qui ont fait le choix de la départementalisation en 1946. D'abord parce que ce processus administratif d'alignement juridique, social et politique sur la métropole, est l'aboutissement d'une aspiration de longue date, des populations créoles [NDLR : européenisés] à l'assimilation à la culture française. Cette politique d'assimilation portée dès le XIX^e siècle par l'enseignement et une conception élitiste et bourgeoise de la société est singulière à la France. A ce propos, Henri Brunshwig écrit :

« La France est sans doute de toutes les métropoles la seule qui ait pratiqué dans ses Colonies pré-impérialistes du dix-neuvième siècle une politique d'assimilation. Par ce terme elle entendait identification complète entre les habitants des Colonies et les Français de la métropole. Cela paraît simple et ne risquait pas de provoquer des troubles ; les indigènes des Antilles, de la Guyane, des

²⁴¹ ATG 973/401W1 : Cabinet du préfet correspondance au départ (juin-décembre 1948).

²⁴² Idem.

²⁴³ Idem.

*escales sénégalaises ou des Mascareignes étaient peu nombreux et tiraient de l'assimilation des avantages évidents »*²⁴⁴.

Ensuite parce que, comme l'écrit Eden Maurice, les populations créoles [NDLR : européennes] ont fait le choix de la départementalisation pour sortir du colonial²⁴⁵.

Les écrits de Robert Vignon montrent toutefois que les hommes qui ont mis en œuvre cette départementalisation étaient encore tout imprégnés de la culture coloniale. Et cela également pour les questions sanitaires. Selon Edenz Maurice, la pensée d'Albert Sarraut (1972-1962) ancien Gouverneur général de l'Indochine et ministre des colonies influence le préfet Vignon. Comme l'explique Véronique Dimier, l'idée de « *mission civilisatrice* » qui a prévalu, en France comme en Grande-Bretagne, a laissé peu à peu la place à celle de développement à partir des années trente²⁴⁶.

Notons que le récit *Gran Man Baka*, est émaillé de réflexions qui ne manquent pas d'interpeller le lecteur, sinon à l'époque, du moins à la lumière des représentations actuelles où ces remarques rencontreraient quelque difficulté à être admises. Ainsi pouvons-nous lire page 287 : « *Les responsables des sociétés étaient unanimes à constater que, bien dirigés, les Guyanais ont un rendement supérieur à celui qu'ils rencontrent habituellement sous des climats identiques* ». De telles considérations laissent songeur et nous pouvons nous demander à juste titre en quoi il y a lieu de s'enorgueillir de ces comparaisons. Ces dernières nous renvoient à une vision du monde imposée par ceux qui disent la science et dictent les normes. A l'époque cette ontologie ne fait pas débat. Elle s'impose scientifiquement. Un moyen qui la légitime de facto et cela, sans plus d'objections.

Nous avons vu que l'entreprise de séduction du préfet Vignon s'exerce auprès de tous les groupes humains que compte la Guyane. Toutefois, son action pour être efficace, n'en

²⁴⁴ AGERON, Charles-Robert (dir.). Les chemins de la décolonisation de l'empire colonial français, 1936-1956 : Colloque organisé par l'IHTP les 4 et 5 octobre 1984. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : CNRS Éditions, 1986 <http://books.openedition.org/editions-cnrs/430>>.

²⁴⁵ Edenz Maurice, Marie Salaün, Entrer dans la République pour sortir du colonial après 1946. Flux et reflux de l'assimilation scolaire dans l'outre-mer français (Guyane, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française), *Outre-Mers*, 2020/1 (N°406-407) pp. 25-48.

²⁴⁶ Véronique Dimier, Politiques indigènes en France et en Grande-Bretagne dans les années 1930 : aux origines coloniales des politiques de développement, *Erudit*, volume 24, numéro 1, 2005.

<https://id.erudit.org/iderudit/011496ar>.

rencontre pas moins des oppositions. Il n'est pas surprenant que les principaux détracteurs du préfet se retrouvent au sein du Conseil général.

B/ Le Conseil général en tournée dans l'Inini

Dans une adresse aux conseillers généraux daté du 28 février 1949, le conseiller général Ely Panelle écrit :

« Mes chers collègues, Par une loi du 19 mars 1946, la Guyane a été classé département français et un décret du 7 juin 1947 a établi l'organisation départementale et l'institution préfectorale. Le régime préfectoral est en marche depuis deux ans ; nous en avons vu le fonctionnement et nous pouvons dire que pas grand-chose n'a été réalisé du fait de la transformation de notre pays en département. Sans doute une amélioration de sort nous sera apportée ; mais elle est bien lente à venir. Nos aspirations n'aboutissent à rien »²⁴⁷.

Ely Panelle évoquant les 14 points du Président Wilson de 1918, écrit en conclusion :

« L'un de ces points, le huitième, je crois -le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes- est inclus depuis dans la récente Charte de l'Atlantique. Sans envisager aucune campagne séparatiste n'est-on pas en droit de penser qu'un jour une population qui souffre trop puisse plébisciter son sort[...] Monsieur le Préfet Vignon n'a-t-il pas en conclusion de son premier rapport trimestriel, mis la France en garde contre ce danger »²⁴⁸.

En Août 1950, le conseiller général et maire de Saint-Georges Constant Chlore, se voit confier une mission sur l'Oyapoc dont il fait le rapport le 25 du même mois. Il commence son rapport en insistant sur l'urgence et la nécessité de la généralisation de ces missions.

« En effet, écrit Constant Chlore, tandis que l'Administration départementale, disposant d'agents intrépides, conscients et pressés d'acquérir une connaissance approfondie du pays, exécute avec une

²⁴⁷ ATG 973/ 1114W337 : Rapports du Conseil général.

²⁴⁸Idem.

persévérance admirable, un vaste programme d'investigations, dans toutes les dimensions de la Guyane, il semblerait que jusqu' alors, notre Assemblée n'a voulu accorder leur mérite et leur importance à de telles entreprises, voire y consentir les sacrifices qui en résultent »²⁴⁹.

Constant Chlore poursuivant son propos souligne : « *Enfin, elle en vint à se plaindre fort heureusement, d'être tenue dans l'ignorance de l'expérience et des connaissances qu'aux prix de pénibles efforts [...] les agents du pouvoir constitué [illisible] et qui servent de base intellectuelle à l'élaboration de Plans d'Etat d'équipement et de conversion de la richesse potentielle du territoire »²⁵⁰. Dans sa conclusion le maire de Saint-Georges écrit : « A notre agitation partisane et passionnée d'Assemblée, l'Administration oppose une action réfléchie et soutenue que les divergences de vue de ses agents d'exécution ne réussissent à contrarier ni à dévier. Elle dispose du pouvoir ; et, dans des circonstances prévisibles, elle acquerra avec la compétence qui nous fera défaut, le droit de se substituer à nous et à juste titre »²⁵¹.*

Le 25 avril 1951, le conseiller général Benjamin Constance rend son rapport de tournée sur le Maroni. Cette tournée se veut, je cite : « *Un salut fraternel du Conseil Général aux populations visitées.* » Selon les propos de Benjamin Constance il s'agit de la première tournée des membres du Conseil Général dans le territoire de l'Inini. Benjamin Constance évoque notamment la situation du commerce de l'or et de ses acteurs, la question du commerce dans l'hinterland et la question administrative. Il avance également des suggestions du point de vue de l'organisation sanitaire. A ce sujet, il écrit : « *L'immense région du Maroni représente à elle seule près du quart de l'hinterland guyanais français, c'est-à-dire plus de 15000 km² ; les populations y sont disséminées et séparées entre elles par de très grandes distances. Le siège de la circonscription se trouve à Maripasoula et toutes les activités y doivent être centralisées, de Grand Santi à Palofini. Je pose la question est-il possible pratiquement à un seul médecin ou un seul chef de circonscription de rayonner efficacement sur cette immense étendue ? J'en doute pour ma part... »²⁵².*

Citant des exemples concrets, Benjamin Constance propose alors de diviser la circonscription de l'Inini en deux secteurs sanitaires. De même il préconise une certaine décentralisation administrative au profit de « Grand Santi », cela pour un gain de temps, afin

²⁴⁹ Idem.

²⁵⁰ Idem.

²⁵¹ Idem.

²⁵² ATG 973/ 1114W337 : Rapports du Conseil général.

d'éviter les navettes des demandes administratives qui doivent être avalisées à Saint-Laurent du Maroni avant de repartir sur Grand Santi où elles sont faites. Le conseiller général demande également l'application des différentes assistances à l'Inini ; plus particulièrement l'assistance aux vieillards et aux familles. « *Que de vieux mineurs, dont les forces se sont usées à leur pénible métier, que de familles nombreuses, dont le père bouleverse vainement la terre à la recherche du précieux métal que de mères dont le mari est mort en leur laissant deux ou trois enfants, auxquels ce secours pour dérisoire qu'il soit, permettrait de faire un repas de plus !* »²⁵³

Trois ans plus tard le 1^{er} juillet 1954, Constant Chlore conseiller général et maire de Saint-Georges rend, à nouveau, à son tour compte de la mission d'information que le Conseil général lui a confié dans le canton de l' Oyapoc-Ouanary et en zone Inini. Cette mission commencée le 7 mai a pris fin le 18 juin. Ni dans le corps de son propos ni dans sa conclusion il n'évoque la question sanitaire. En revanche il souligne la situation de dépendance de l'économie guyanaise par rapport à la France.

*« La survivance de la Guyane dans la dignité ne sera pas le résultat de la protestation d'amour à l'égard de la France exangue. Et le salut des habitants du pays ne saurait que l'oeuvre de ceux-ci. Les grands investissements ont leur histoire, histoire dont la fin est toujours tragique pour les populations qui en font l'objet ; seule, une « ECONOMIE DE SECURITE SOCIALE » (en majuscule dans le texte) met à l'abri de la douloureuse servitude dont beaucoup n'en doutent et que très peu redoutent »*²⁵⁴.

²⁵³ Idem.

²⁵⁴ ATG 973/ 1114W337 : Rapports du Conseil général.

C/ Partisans et détracteurs de l'action de Vignon

Selon Robert Vignon, il trouve un complet soutien à son action auprès de la plupart des membres du Conseil général. Il fait état cependant de détracteurs fervents notamment en la personne du député Edouard Gaumont et celle du conseiller général Vermont Polycarpe ²⁵⁵. Lors de la réception du 26 au 30 octobre 1953, d'une mission parlementaire en Guyane chargée de faire le point sur l'application des lois municipales et départementales dans les DOM, Vermont Polycarpe récemment réélu conseiller de l'Union Française « *demanda l'autonomie sinon l'indépendance de la Guyane* » raconte Vignon. Ce que le préfet qualifie de « *fausse note* »²⁵⁶ est reçu avec d'autant plus d'incompréhension que : « *Les parlementaires [...] avaient constaté sur place les réalisations déjà considérables obtenues depuis la départementalisation* »²⁵⁷. Nous pouvons voir à travers cet épisode les prémices de la contestation de la départementalisation qui prend de l'ampleur au cours la décennie des années cinquante.

Le plus grand critique de Robert Vignon reste cependant Gaston Monnerville. Selon Jean-Paul Brunet, Vignon se voit « *accusé par Monnerville de s'être rendu coupable de graves irrégularités et d'interventions partisans dans la vie politique locale au profit des socialistes [...] Premier reproche fait au préfet Vignon, son incompétence dans la maîtrise des incidents survenus le 10 novembre 1947 à Cayenne* »²⁵⁸. Jean-Paul Brunet fait dans cette dernière phrase référence au décès de René Jadfard et aux émeutes qui s'en sont ensuivi avec la rumeur d'un attentat contre le député guyanais.

« *Deuxième catégorie de critiques émises à l'encontre de Vignon, il avait dès son arrivée pris fait et cause pour Jadfard auquel le liait la solidarité socialiste. Il l'accompagna dans ses tournées politiques [...] Enfin le préfet s'était rendu coupable d'irrégularités graves* »²⁵⁹. Jean-Paul Brunet explique que le préfet a acquis l'hydravion accidenté sur le Sinnamary en novembre 1947 au nom du Conseil général sans l'aval de ce dernier. Cet hydravion n'avait de surcroît, selon Jean-Paul Brunet, pas subi de contrôle technique.

²⁵⁵ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p.301.

²⁵⁶ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p.141.

²⁵⁷ Idem.

²⁵⁸ Jean-Paul Brunet, *Gaston Monnerville (1897- 1991), un destin d'exception*, Ibis Rouge Editions, 2013, p.118.

²⁵⁹ Idem.

Selon Marion F. Godfroy, Monnerville est à l'origine d'une première visite de l'inspecteur général de l'Administration Jacques Bardon en 1948. Après les élections municipales de Saint-Laurent du Maroni en octobre 1947, qui voit la victoire de la liste d'union entre jadfardistes et communistes face aux monnervillistes, le Président du Conseil de la République demande la révocation du préfet pour action politique.²⁶⁰

Le député Gaumont compte également parmi ses détracteurs les plus acharnés. Le Ministère de l'Intérieur charge alors l'Inspecteur de l'administration Jacques Bardon d'une seconde mission afin d'éclaircir les raisons de l'inimitié de Gaumont envers le préfet.

Dans un dossier daté de 1954 à la couverture rouge émanant du ministère de l'Intérieur intitulé *Inspection générale de l'administration. Mission d'information « Guyane »*²⁶¹ l'Inspecteur Général de l'Administration J. Bardon fait dans ce document un exposé en six points des faits reprochés au préfet. Nous renvoyons le lecteur à la lecture de ce rapport fort intéressant²⁶². Au-delà des querelles de personnes entre le préfet et les parlementaires guyanais, nous retenons un passage de ce rapport qui dit tout du rapport que nous qualifierons de passionnel mais Ô combien ambigu, que le préfet entretient avec la Guyane. L'Inspecteur Bardon écrit :

« A/ Après 8 ans de présence, et il faut le dire bien haut, de luttes et d'effort pour le mieux-être des Guyanais, M. Vignon occupe une place considérable en Guyane. « Vous vous brouillerez avec tous vos parlementaires lui ai-je dit, car le trône n'a qu'une place et cette place, vous l'occupez toute entière ». Mais Boudinot ? Me répliqua-t-il ? « Boudinot est un Guyanais d'exception : il consent à rester sur les marches du trône. »

L'inspecteur poursuit dans un point B/ :

« Monsieur Vignon pratique l'exclusivisme. Il a de la Guyane et du destin de la Guyane une certaine conception. Ceux

²⁶⁰ Marion F. Godfroy, *Bagnards*, Paris, Taillandier, 2008, p.254.

²⁶¹ ATG 973/ 1139W65: Inspection Générale de l'administration, Rapport au ministre de l'Intérieur, 26 octobre 1954.

²⁶² Idem.

qui partagent cette conception sont les « bons ». Les autres sont les méchants- ou les imbéciles. Au surplus, il entend se réserver sans partage la maîtrise de l'action. C'est là, chose difficile à admettre pour un parlementaire. Surtout lorsqu'on ne concède même pas à ce parlementaire les satisfactions de vanité ». Bardon conclut dans un point C/ « Aujourd'hui M.Vignon tient tout en mains en Guyane et il a toute la Guyane dans ses mains ».

Dans un des derniers chapitres de *Gran Man Baka*, intitulé « Le départ », Vignon parle de ces dernières semaines en Guyane.

« Mais j'avais, au-dessus de ma tête, en permanence « l'épée de la Dame HOCLES » comme me le disait un conseiller général ami. Le député GAUMONT ne désarmait pas. En Guyane, une seule question le préoccupait : mon départ et, bien entendu, dans les plus mauvaises conditions possibles. C'était maintenant ma révocation qu'il demandait. Heureusement pour moi, les raisons évoquées étaient bien faibles. [...] Mais tel un roquet rageur, il était pendu à mes chausses et ne me lâchait pas... »²⁶³.

Par ailleurs, dans le tout premier numéro de *Parallèle 5*, le lecteur apprend le mécontentement d'une partie de la population dès 1950. La rubrique *Ici Cayenne* relate la grève des fonctionnaires en mars 1950 pour exiger comme aux Antilles l'application pleine et entière du régime de la Sécurité Sociale, celui des prestations familiales fixé par la loi du 22 août 1946, la majoration de l'indemnité de résidence, le régime des congés...

Si du point de vue de l'équipement du territoire en infrastructures, il y a , selon Vignon des avancées considérables, du point de vue démographique à propos de la situation en 1950 le préfet écrit : «Jusqu'à présent, le principal goulot d'étranglement était la main d'œuvre. La population augmentait à un rythme décourageant : 12 500 habitants en 1782, à peine le double

²⁶³ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p.301.

*en 1950. Un rapport de la Chambre de Commerce faisait même état d'une régression de 6000 habitants de 1939 à 1949 »*²⁶⁴.

Avec ce bilan démographique encore peu satisfaisant du point de vue du préfet, les retards réels dans l'application en Guyane des lois sociales françaises et le mécontentement que cela suscite dans la population (du littoral [NDLR]), l'année 1951 est l'occasion pour Robert Vignon de présenter un premier bilan de l'ensemble de son action en matière sanitaire.

²⁶⁴ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p.287.

Chapitre VI/ Un premier bilan d'étape en matière d'action sanitaire en 1951

A/ Le livre blanc du premier bilan

Aux archives territoriales de Guyane un épais dossier blanc intitulé « *Action sanitaire et sociale* » daté de 1951 porte la cote SN 780. Le préfet y dresse un premier bilan de l'action sanitaire sous son mandat. En introduction du dossier Vignon, rappelle l'urgence des questions sanitaires en Guyane. « *Une offensive médicale et médico-sociale d'envergure comportant l'installation d'une organisation sanitaire et rationnelle moderne s'imposait de toute urgence...* »²⁶⁵ Ce dossier se décline en plusieurs sous-parties qui traitent tour à tour, des aspects démographiques de la Guyane, de l'organisation des services médico-sociaux, de la Protection Maternelle et infantile à Cayenne.

Dans *Gran Man Baka* dans un chapitre intitulé *Le bilan*, Robert Vignon s'exprime sur ses premières cinq années passées en Guyane. Il revient sur ce rapport d'étape de son action sanitaire en tant que préfet à la moitié de son séjour dans le département.

*« Les réalisations étaient déjà suffisamment nombreuses pour pouvoir les souligner. Il était temps d'établir les grandes lignes d'un plan définitif du développement des infra et des superstructures à réaliser. Je voulais aussi créer une mystique, un enthousiasme collectif et associer le maximum de bonnes volontés à la réalisation du plan d'équipement. Je rédigeais donc un vaste rapport, à la fois bilan et programme et je le diffusais largement. Tout ce qui pensait, agissait, comptait dans le département en reçut un exemplaire »*²⁶⁶.

Détaillant les réalisations en matière de transport aérien à l'intérieur des terres et le désenclavement de communes telles que Saint-Georges, Régina, Saint-Laurent, Maripa-Soula et Saül, Robert Vignon évoque l'apport financier des différents ministères pour l'achat d'un hélicoptère et notamment l'action sanitaire efficace qu'a permis ce dernier.

²⁶⁵ ATG 973/ SN 780 : Action sanitaire et sociale 1947-1950.

²⁶⁶ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p.275.

« *La santé publique avait donné la plus grosse part mais le ministère de l'Agriculture et la protection civile y avait participé. Il rendit d'immenses services dans des actions ponctuelles comme le transport de grands blessés. Un malade à opérer d'urgence fut récupéré à bord d'un navire américain au large de Cayenne. Une épidémie de coqueluche se déclencha en Guyane et prit une allure dramatique à Régina Le transport rapide de vaccins permit de la stopper et d'éviter une catastrophe* »²⁶⁷.

Ces réalisations concrètes dans le domaine sanitaire couplées à la question de l'amélioration des liaisons vers l'intérieur soulignent, si besoin était, une des problématiques encore actuelles du territoire guyanais. Vignon poursuit à ce sujet : « *Le dépistage de la lèpre et la lutte contre cette effroyable endémie fut activée grâce à des visites plus fréquentes du médecin spécialiste* »²⁶⁸. L'hélicoptère connaît hélas une fin tragique. A peine mis en service il finit dans le Sinnamary après voir accroché le fil de l'unique ligne téléphonique qui traverse le fleuve.

Autre innovation très utile au progrès de la prise en charge des malades, l'installation d'un réseau intérieur de phonie R.C.A, indépendant des Postes et Télécommunications. Cet équipement raconte Robert Vignon rendit des services considérables et « *changea la vie des populations de l'intérieur* »²⁶⁹. Le préfet cite au hasard deux des services rendus par ce nouvel outil de communication. Le premier est le cas d'un chercheur d'or mordu par un serpent sur le Haut-Maroni qui ne peut rallier à temps Maripa-Soula pour s'y faire administrer un sérum. Alerté par radio, le médecin installé à Maripa-Soula : « *Le Docteur Billard monta à la rencontre de son malade, raccourcissant de façon décisive le délai de l'inoculation* »²⁷⁰.

La seconde anecdote : « *Le Docteur Billard se trouva un jour dans une situation atroce. Son enfant âgé de quelques mois, souffrait d'une hernie étranglée qui mettait ses jours en danger. Pas question de l'évacuer, il fallait une opération d'urgence et Billard n'était pas chirurgien. Il tenta le tout pour le tout. Le poste R.C.A de Maripa-Soula fut*

²⁶⁷ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p.277.

²⁶⁸ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p.277.

²⁶⁹ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p.279.

²⁷⁰ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p.279.

installé dans la salle d'opération bien rustique du dispensaire. Billard demanda au chirurgien de l'hôpital le Docteur Casile d'aller à la station centrale de Cayenne »²⁷¹. Le préfet raconte alors comment le Docteur Casile depuis Cayenne dicte à son confrère par radio, les gestes à faire pour mener à bien l'opération de l'enfant.

« Tout Cayenne était penché sur son poste et écoutait la conversation. Casile indiquait ce qu'il fallait faire, Billard le faisait et disait ce qu'il voyait. Pendant près d'une demi-heure, la vie d'un enfant fut à la merci d'une panne d'électricité, du moindre incident technique. Grâce à Dieu tout se passa bien, l'intervention chirurgicale réussit. Ce fut une explosion de joie dans la ville et Casile fut ovationné lorsque, trempé de sueur, il regagna l'hôpital »²⁷². Notons que depuis le début des années 50 la télémédecine qui vivait là ses débuts, a connu quelques progrès.

Egrenant les réalisations de son premier mandat, Robert Vignon rappelle que : « *[Son] rôle était de conception mais aussi de coordination.* »²⁷³ Soulignant la volonté d'efficience et de réduction des coûts de son action il écrit : « *Les programmes de recherches étaient eux aussi harmonisés pour éviter les doubles emplois.* »

B/ Une quête de personnels soignants qualifiés

C'est également en 1951, que Robert Vignon rencontre au cours d'une mission à Paris, le Guyanais Roland Gougis, Dans la rubrique *Portraits* de Parallèle 5 en page 2 de l'édition de janvier 1952, on apprend que ce dernier est Docteur-Vétérinaire de son état. Après avoir combattu pendant la Seconde guerre mondiale, il a effectué deux séjours en AOF en tant que cadre vétérinaire civil et militaire. Le préfet le sollicite pour revenir en Guyane en qualité de Directeur des services vétérinaires départementaux. Roland Gougis prend ses fonctions le 1^{er} décembre 1951. Le 3 décembre 1951, à la session extraordinaire du Conseil général pour discuter du projet de budget départemental de l'exercice de 1952, un crédit de 2.410.000 francs

²⁷¹ Robert Vignin, *Gran Man Baka*, p.279.

²⁷² Idem.

²⁷³ Idem, p.280.

est voté pour le recrutement d'un deuxième vétérinaire et de deux infirmiers vétérinaires. Au cours de la même session, « *Au titre des dépenses de l'hygiène sociale, le Conseil général a voté un crédit de 10.000.000 de francs pour l'achat d'un camion sanitaire polyvalent ; l'Assemblée Départementale a reconnu l'utilité de ce matériel et les nombreux services qu'il sera appelé à rendre en apportant dans des régions où les habitants manquent de liaisons régulières avec le chef-lieu tout le matériel médical et les médicaments nécessaires à la protection de la santé publique* »²⁷⁴.

C/ Des réalisations concrètes dans le domaine sanitaire

Toujours dans l'édition de janvier 1952 de *Parallèle 5*, en page 6 dans la rubrique « *De passage parmi nous* », le lecteur apprend la visite en Guyane, le 17 décembre 1951, du docteur Lavoine, Inspecteur divisionnaire du Ministère de la Santé Publique et de la Population. Le docteur Lavoine est également Directeur Départemental de la Santé de la Martinique, chargé de mission en Guyane. Sa visite a pour but de s'informer : « *des travaux entrepris en Guyane dans le domaine de la prophylaxie antipaludique et de la lutte anti-amarile au moyen de pulvérisation de D.D.T* »²⁷⁵. Le docteur Nomdedeu lui fait un exposé du système départemental de la santé publique et de toutes les réalisations dans le domaine sanitaire. Outre les laboratoires de l'Institut Pasteur, le docteur Nomdedeu lui fait ainsi visiter, « *le dispensaire anti-hansénien, l'école Marchoux, le Centre de Protection Maternel et Infantile, le dispensaire de la rue Daramathe et les formations hospitalières* »²⁷⁶. Selon le rédacteur de l'article, ce déplacement permet au docteur Lavoine « *d'apprécier le travail du corps médical, celui de l'Administration et des Municipalités et aussi celui des hommes de bonne volonté qui [...] s'efforcent de créer un avenir meilleur* »²⁷⁷.

Ces réalisations concrètes au terme de quatre années, permettent à Robert Vignon de présenter un bilan globalement positif constitué de progrès tangibles en matière sanitaire dans le nouveau département de la Guyane. Nous allons voir maintenant la poursuite de cette action sanitaire ainsi que quelques-unes des figures qui, comme Roland Gougis, ont contribué

²⁷⁴ *Parallèle 5*, édition de janvier 1952, p. 4.

²⁷⁵ *Idem*, p.6.

²⁷⁶ *Parallèle 5*, janvier 1952, p. 6.

²⁷⁷ *Idem*.

activement à sa mise en œuvre. De fait, sans la présence de ces personnes, la volonté du préfet d'améliorer la situation de la Guyane dans ce domaine, serait restée lettre morte ou du moins un simple vœu pieu.

QUATRIEME PARTIE : La poursuite de l'action sanitaire (1951-1955)

Chapitre VII / De nouvelles infrastructures sanitaires

« En 1951, une loi substitue au territoire de l'administration pénitentiaire l'arrondissement de l'Inini. Cet arrondissement se distingue de tous les arrondissements métropolitains et d'outre-mer par deux traits : c'est le plus vaste, et le moins peuplé. C'est également à ce poste qu'est nommé le jeune Lucien Vochel »²⁷⁸. Ce dernier est sous-préfet de l'Inini entre 1952 et 1956. Il succède ainsi à Jean Dussol qui faisait fonction à ce poste avant sa nomination.

A / Un maillage de dispensaires sur le territoire

D'après les différents témoignages que j'ai pu recueillir sur le legs sanitaire de cette période de l'histoire de la Guyane, c'est avec la création de ces dispensaires que l'action sanitaire sous le mandat de Vignon a été la plus tangible et même la plus louable.

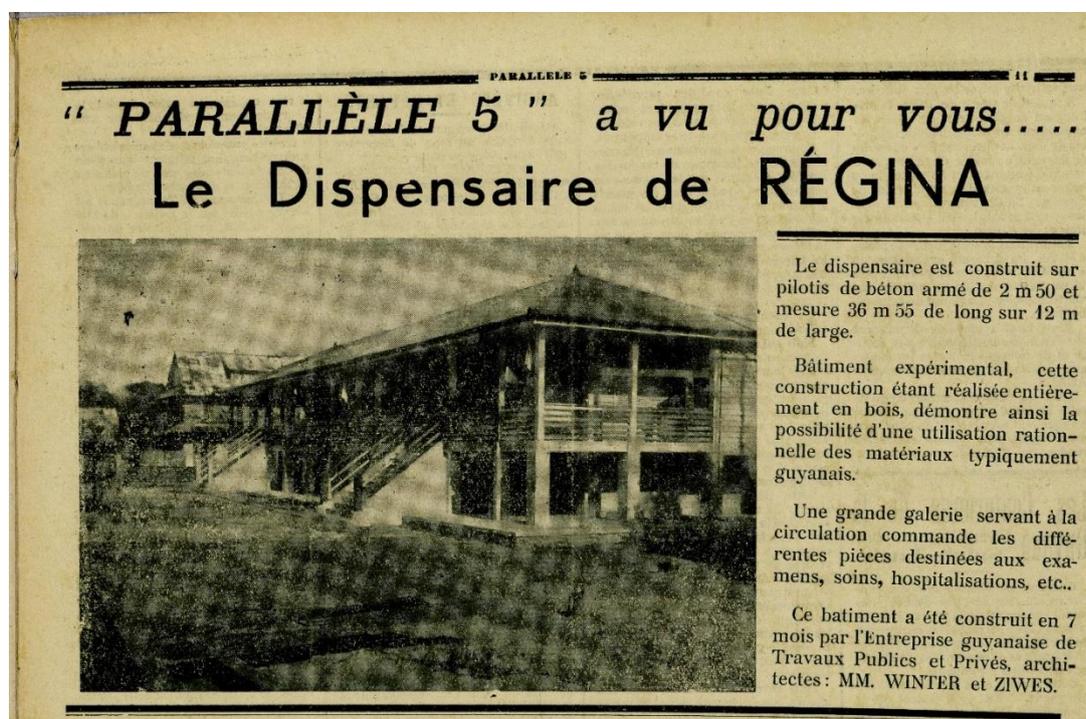


Figure 5: Dispensaire de Régina. Parallèle 5, janvier 1952 p. 11

²⁷⁸ Marion.F Godfroy, *Bagnards*, Paris, Taillandier, 2008, P.265.

Madame Ho A Chuck insiste sur ce point . Pour cette ancienne cadre infirmière, fondatrice de la première école d’infirmière à Cayenne : « *C’est ce qui est à mettre au crédit , à la gloire de Vignon* ». Elle expose :

« Je crois qu’il a eu une grosse influence sur le maillage des centres de soin. C’est quand même cité en exemple. A l’époque quand j’ai fait mes études à l’école de cadre on a souvent évoqué cette structure, ce maillage implanté dans les communes. On appelait cela des dispensaires qui étaient en même temps des dispensaires de soin. Il a beaucoup œuvré dans l’apport de la médecine, du besoin sanitaire au plus près de la population. En amenant ces centres de santé dans chaque commune au plus près de la population. Il y en a un dans chaque commune. C’est quand même assez exemplaire. Je ne suis pas sûre qu’il y ait ça dans d’autres pays. Leur principe au départ est qu’ il y avait un point sanitaire quelque part où quel que soit le coin le plus reculé de Guyane on pouvait aller recevoir un petit soin, un bobo, se faire aider pour une petite incision , pour un problème d’abcès, un petit accouchement. Je les ai même vu faire des extractions dentaires. J’ai même vu des jeunes à l’intérieur qui faisaient des délivrances artificielles. Ça a été énorme. C’était le maillage sur toute la Guyane jusque dans les coins les plus reculés. Il y avait toujours un médecin qui circulait dans les points le plus reculés. Et ça cela a été à l’honneur de Vignon. C’est dans ce sens qu’il a bien travaillé Vignon »²⁷⁹.

Sur ce maillage de centres de santé, le docteur Roger Pradinaud²⁸⁰, ancien dermatologue, rencontré dans le cadre de nos entretiens, confirme les propos de madame Ho A Chuck.

Ces six dispensaires (Saint-Georges, Régina, Sinnamary, Saül, Mana, Maripasoula) répartis sur le territoire servent de point d’appui au maillage sanitaire du département et à la poursuite de la lutte contre les pathologies infectieuses.²⁸¹

²⁷⁹ Entretien avec madame Simone Ho A Chuck, le 22 avril 2023.

²⁸⁰ Entretien avec monsieur Roger Pradinaud, le 4 mai 2023.

²⁸¹ Voir annexe 9 : l’organisation des services médico-sociaux de Guyane en 1950. ATG 973/ SN 780 : Action sanitaire et social 1947-1950.

B/ Des mesures concrètes mises en place pour lutter contre la lèpre (1952)

Le 25 avril 1952, le préfet énonce des directives concrètes pour lutter contre le fléau que constitue la maladie de Hansen dans le département. Il publie un arrêté qui stipule les mesures prises à cet effet.²⁸² L'article 1^{er} résume quel sera désormais l'organisation de la lutte contre la lèpre dans le département.

Cette organisation se décline en trois points :

- 1/ Des dispensaires anti-lépreux spécialisés et des dispensaires polyvalents afin d'assurer la prophylaxie individuelle, familiale et collective de la lèpre.
- 2/ Un centre léprologie.
- 3/ Des établissements de cure.

Les dispensaires anti-lépreux et polyvalents sont au nombre de huit. Chacun dans une commune et couvrant une circonscription bien précise qui comprend les communes et secteurs périphériques. Le but est donc d'assurer une couverture sanitaire complète du territoire en matière de lutte contre la lèpre. Dans le même dossier consacré au Règlement sanitaire départemental, un arrêté N°586/DDS portant sur l'organisation de la lutte contre la lèpre stipule dans son article 25, parmi d'autres directives qu' : « *Une Commission départementale de la lèpre dont les membres seront nommés par arrêté préfectoral siègera à Cayenne et se réunira au moins une fois par mois.* » Cette Commission composé du Directeur départemental de la santé , du léprologue et d'un médecin assermenté « *sera chargée du contrôle concernant le recensement, le dépistage, le diagnostic et le traitement des sujets atteints d'hansénisme* »²⁸³.

Un article de Parallèle 5 daté de septembre 1952 et intitulé « *L'équipement des services de santé à Cayenne* » relate en page 9 du journal, la tournée le 30 juillet de la même année du sénateur guyanais et président du Conseil général, Auguste Boudinot. Accompagné du docteur Floch et de monsieur Guérin, le Directeur des Affaires économiques et du Plan d'équipement, le sénateur Boudinot fait la tournée des centres de santé de Cayenne. Au cours de cette tournée il s'intéresse plus particulièrement aux résultats de la quatrième campagne de lutte antipaludique, au dispensaire qui comprend trois parties dédiées à la PMI, à la lutte anti-

²⁸² ATG 973/ 862W1 : Institut Pasteur, Règlement sanitaire départemental mesures à prendre.

²⁸³ Idem.

hansénienne et à la lutte anti-tuberculeuse. Il est écrit que : « *La fin de la quatrième campagne antipaludique est marquée par le succès le plus net se traduisant par une réduction considérable de la morbidité paludéenne. En 1951, le nombre de journées d'hospitalisation pour le paludisme à l'hôpital Jean Martial n'a été que de 917 contre 1546 en 1950, 3126 en 1949 et 8249 en moyenne de 1945 à 1949* »²⁸⁴.

Dans le même article, un peu plus loin, on apprend que : « *Le service de la lutte antipaludique familial aux Cayennais fonctionne régulièrement et à la satisfaction générale. Installé sur la rive sud du Canal Laussat, il présente l'avantage de tenir groupés à pied d'œuvre son matériel de travail et ses moyens de transport dans les locaux judicieusement aménagés. Le bâtiment commencé en Mars 1951 et maintenant en voie d'achèvement, répond parfaitement à sa destination* »²⁸⁵.

C / L'efficacité des campagnes de dédétisation

Dans une lettre datée du 17 novembre 1953 et adressée au ministre de la Santé publique, le docteur Floch rapporte les résultats du Service départemental de lutte antipaludique et anti amarile. « *Aedes Aegypti est absent du territoire entier de la Guyane depuis 1950. Cette absence est due à la pulvérisation résiduelle de DDT dans les habitations... L'éradication a été contrôlée sur place par une mission officielle du PASB (Mr RAUSH) qui effectue des captures durant trois semaines en Guyane...* » Le docteur Floch précise qu'en Guyane cette disparition du vecteur du paludisme s'est maintenu mais que cependant d'autres vecteurs de la maladie existent, qu'il cite dans la suite de son courrier. De fait en novembre 1954 encore Pierre Mendes-France, président du Conseil des ministres décrète obligatoires dans les nouveaux départements d'outre-mer les mesures de prophylaxie contre la fièvre jaune.

La sixième campagne de dédétisation est ouverte en novembre 1953. Un document daté du 10 décembre 1953, adressé au directeur du Bureau d'Hygiène de Cayenne et signé Vérin relate un incident survenu durant cette campagne qui, comme les précédentes, s'est déroulée de l'est à l'ouest. Le nommé Vérin écrit qu'un homme résidant au numéro 120 de l'avenue du Général de Gaulle s'est opposé à la pulvérisation de DDT dans son logement. Il aurait dit : « *Je*

²⁸⁴ *Parallèle 5*, septembre 1952, p.9.

²⁸⁵ *Idem*.

n'ai pas besoin de votre cochonnerie [...] allez arracher l'herbe dans les rues plutôt que de venir m'emmerder ...Je m'en fous ni de vous, ni de votre loi, ni de votre Préfet [...] je vous dis que vous ne passerez pas votre cochonnerie ici. Je suis chez moi et je paye un loyer »²⁸⁶. raconte Vérin.

Un article du quotidien suisse Le Temps datant août 2018 et modifié en juin 2023 nous informe sur ce que fut le DDT, passé d' : « *Invention providentielle à substance mortelle* »²⁸⁷ comme l'indique le titre de cet article de Denis Delbecq et Alizée Guilhem. En effet, synthétisé pour la première fois à la fin du XIX^e siècle le DDT est redécouvert en 1939 par le chimiste suisse Paul Hermann Muller. Ce « *produit miracle, une arme chimique de destruction massive contre les ravageurs de récoltes et les insectes assassins, vecteurs de paludisme, typhus, leishmaniose* » comme le dit l'article, se retrouve trente ans plus tard sur le banc des accusés comme cancérigène probable et très certainement comme élément nocif qui s'accumule dans les organismes humains et animaux.

Il y a sept campagnes de dédétisation en tout sous le mandat du préfet Vignon. Dans des rapports très détaillés²⁸⁸ le docteur Hervé Floch en donne les objectifs et les résultats. Dans le rapport de la sixième campagne , il rappelle que la première qui a eu lieu en mai-décembre 1949, ne concernait que Cayenne. De décembre 1949 à juillet 1950, a lieu la deuxième campagne qui intéresse toute la zone côtière et également deux centres de l'intérieur : MaripaSoula et Saint-Elie. La troisième campagne août 1950 à juin 1951 s'intéresse à l'ensemble de la Guyane Il précise alors qu'en 1950 la réduction du paludisme atteint 83%. La quatrième août 1951 à juillet 1952 s'intéresse aussi à tout le département. En 1951, selon Floch, la réduction du paludisme atteint 93%. La cinquième campagne a lieu de juin 1952 à janvier 1953. Dans ces rapports, plusieurs tableaux montrent l'évolution des indices paludéens.

Notons que , parallèlement à la lutte contre les agents infectieux , l'offre sanitaire s'étoffe. En octobre 1953, à la demande de madame le Docteur André , médecin psychiatre, le quartier de la psychiatrie à Saint-Denis est transféré à l'hôpital Jean-Martial afin créer un

²⁸⁶ ATG 973/ 405W 7 à 11 : Institut Pasteur, lutte antipaludique et lèpre.

²⁸⁷ <https://www.letemps.ch/sciences/physique-chimie/ddt-linvention-providentielle-polluant-mortel>.

²⁸⁸ ATG 973/ 405W10 : Campagnes de lutte antipaludique (1953-1955).

véritable service psychiatrique.²⁸⁹ Le numéro *Parallèle 5* daté du 16 novembre 1953 consacre un article titré : « *Le traitement des maladies mentales en Guyane* »²⁹⁰.

²⁸⁹ ATG 973/ 420W19 : Dossier création d'un service de psychiatrie (1953-1954).

²⁹⁰ *Parallèle 5* : Numéro 12, 16 Novembre 1953, page Une et p.2.

Chapitre VIII/ Une évolution du profil des praticiens

A/ Une diminution progressive du nombre de médecins militaires

La publication *Parallèle 5* présente les principaux artisans de l'action sanitaire du mandat de Vignon. Ce dernier a certes présidé aux décisions pour les différentes actions à mener dans ce domaine mais surtout il s'est entouré d'une administration et de personnels soignants. Aux côtés des médecins militaires, plusieurs praticiens civils ont œuvré concrètement à la mise en œuvre de la politique du préfet en matière sanitaire et ont su le conseiller dans son action. Selon Vignon, à son arrivée en Guyane : « *L'appareil soignant était loin d'être au point, malgré les multiples démarches de son responsable. Le corps médical, aussi bien privé-il y avait à l'époque à Cayenne plusieurs médecins compétents - que public-les médecins militaires en service détaché très appréciés de la population -était concentré à Cayenne et à Saint-Laurent* »²⁹¹.

La médecine coloniale relevait jusqu'à la départementalisation principalement des médecins militaires et des hôpitaux coloniaux auxquels s'ajoutaient des médecins civils du secteur privé. Avec le changement de statut du territoire, le profil des praticiens évolue.

Avec le docteur Floch, épidémiologiste militaire dont nous avons déjà parlé, et son rôle prépondérant dans l'éradication de la lèpre et du paludisme dans le département, il y a le docteur Henry puis le docteur Gippet qui remplace ce dernier comme médecin-chef à l'hôpital de l'hospice civil, le docteur Riviérez ²⁹², chirurgien, accoucheur, enseignant fondateur de la Goute de lait, une organisation destinée à distribuer du lait stérilisé aux mères qui ne peuvent allaiter leur enfant, le docteur Saccharin, fondateur de la PMI ...

L'annuaire statistique de la Guyane de l'INSEE²⁹³ fait état, entre 1947 et 1952 puis entre 1952 et 1956, de 12 médecins en 1946 dont 7 non-inscrits à l'ordre des médecins, soit des fonctionnaires et des militaires, de 10 médecins en 1949 dont la moitié sont des fonctionnaires et des militaires, de 20 médecins en 1951 dont 4 fonctionnaires et militaires et de 29 médecins

²⁹¹ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p. 55.

²⁹² Voir annexe 10, p. 164.

²⁹³ ATG 973/ PER 267 : Annuaire statistique de la Guyane.

en 1956 dont 2 sont des fonctionnaires ou des militaires. Il y a une évolution lente qui voit diminuer les médecins militaires au profit des civils et une laïcisation du personnel de la santé.

Le docteur Ho A Chuck dit avoir été influencé par le docteur Maurice Rivierez qui l'a mis au monde, dans son choix de faire médecine. Le docteur Rivierez était chirurgien. Selon le docteur Ho A Chuck, il exerçait à l'hôpital Saint-Paul aux Palmistes. Le docteur Gippet exerçait à l'hôpital Jean Martial. Selon le docteur Ho A Chuck, lorsque qu'il est revenu en Guyane en 1966, il y avait trois médecins civils. Il cite le docteur Gippet, le docteur Maurice Rivierez, le docteur Etienne Rivierez, le docteur Moulin, le docteur Lama. C'est le docteur Claude Ho A Chuck qui a créé le service O.R.L. de l'hôpital Jean Martial à son retour en Guyane. Comme le docteur Pradinaud, il ne se souvient pas de la présence dans les années 60 de médecins militaires.

B/ Peu d'infirmières diplômées d'Etat

Selon l'ancien O.R.L., il n'y avait pas d'infirmières à son retour. C'étaient des aides-soignantes qui faisaient office d'infirmières. *« La DDASS avait mis en place un examen qui leur permettait étant aides-soignantes de faire le travail de l'infirmière. »* explique-t-il. Simone Ho A Chuck, l'épouse du docteur renchérit : *« Il y avait des autorisations d'exercer sans diplôme [NDLR : d'Etat] , par ancienneté. Les aides-soignantes passaient un petit examen qui leur donnait un diplôme qui leur donnait l'équivalent du titre d'infirmières. C'étaient des infirmières autorisées »*²⁹⁴. Selon Simone Ho A Chuck lorsqu'elle et son mari sont arrivés en Guyane en 1966, il n'y avait que deux infirmières diplômées d'Etat. C'est madame Ho A Chuck qui, en tant que cadre de santé et infirmière diplômée d'Etat, a créé la première école d'infirmière à Cayenne. Selon madame Ho A Chuck avant cette école, il existait une petite formation dispensée par les médecins dans les centres de santé. *« Dans les centres de santé, en communes, il y avaient des gens qui faisaient tout. Il y avait toujours des gens qui tournaient et qui formaient le personnel aux soins courants. Dans les dispensaires qui sont devenus après des centres de santé, on y faisait du soin, de l'accouchement, de la délivrance . Le personnel*

²⁹⁴ Entretien avec Simone Ho A Chuck, le 22 avril 2023.

n'y avait aucune qualification mais ils étaient formés par le médecin du coin »²⁹⁵. Madame Ho A Chuck a aidé à former les personnels à être auxiliaires de santé.

Dans les années soixante, les religieuses sont encore très présentes comme personnel infirmier en Guyane. Selon le docteur Roger Pradinaud lorsqu'il arrive en Guyane en 1964, il n'y a que trois à quatre infirmières civiles sur tout le territoire. « *Il y avait des gens que grâce à Vignon on avait nommé attachés sanitaires* »²⁹⁶ explique-t-il.

A propos des bourses que le Préfet Vignon a créées pour envoyer le personnel se former en métropole, madame Ho A Chuck nous fait part de son opinion : « *Ça c'est le mauvais côté de Vignon, il envoyait des filles en France en disant qu'il les envoyait faire des études d'infirmières. Malheureusement sur ces infirmières qui sont parties, [...] très peu sont devenues infirmières. Nombre d'entre elles sont devenues aides-soignantes et d'excellentes aides-soignantes.* » Dans la mesure où madame Ho A Chuck fait référence dans ses propos au BUMIDOM, nous comprenons qu'elle fait allusion à la deuxième période plus tard de Vignon en Guyane en tant que sénateur. En effet, le BUMIDOM (Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'Outre-mer) est créé en 1963. Faisant allusion à madame Rosemon madame Ho A Chuck explique : « *Je ne suis même pas sûre que madame Rosemon ait eu un diplôme d'infirmière. Elle a été formée par l'armée. Elle était qualifiée comme infirmière militaire* »²⁹⁷.

C/ Des médecins contractuels pour pallier le manque de praticiens

Dans une lettre du 30 novembre 1948 le préfet Vignon répond au docteur Dussart qui lui avait écrit en septembre de la même année. Robert Vignon lui explique :

« L'établissement en Guyane d'un médecin amené à exercer la clientèle libre et sans spécialisation ne peut être envisagée que dans les seules villes de Cayenne et de Saint-Laurent du Maroni, mais n'est pas à conseiller vu la situation suivante. Cayenne compte déjà

²⁹⁵ Idem.

²⁹⁶ Entretien avec le docteur Roger Pradinaud le jeudi 4 mai 2023.

²⁹⁷ Entretien avec Simone Ho A Chuck, le 22 avril 2023.

cinq médecins installés pour subvenir aux besoins médicaux d'une population de 11.000 habitants. De plus l'hôpital de Cayenne est à l'heure actuelle tenu par des médecins militaires du Corps de Santé Colonial. La ville de Saint-Laurent-du-Maroni, de moindre importance est pourvue de deux médecins. Le département de la Guyane par ailleurs recherche des médecins contractuels susceptibles de tenir des postes ruraux isolés dans l'intérieur du pays ou sur la côte. Veuillez trouver ci-joint un modèle de contrat... »²⁹⁸.

Le premier tableau de l'ordre des médecins en Guyane date de 1948. On y retrouve six noms de praticiens dans la médecine civile : Les docteurs Roland Barrat, Etienne Gippet, Maurice Rivierez, Etienne Rivierez, Henri Ruhlman , Cadmus Velaye²⁹⁹. Comme le laisse entendre le document cité plus haut, afin de pallier le manque de praticiens, des médecins contractuels sont également recrutés. Ainsi, à partir de 1949, le docteur Jacques Billard officie à Maripasoula.³⁰⁰ Pour pallier le manque de personnel soignant Robert Vignon fait appel à des médecins contractuels. Le recrutement du docteur Billard pour l'Inini montre une évolution vers une installation plus « stable » du personnel médical sur différents postes de l'Intérieur du territoire.

Parmi le personnel des soignants , le docteur Hervé Floch participe activement à une politique de coopération active avec les pays du sous-continent américain. Les progrès des transports aériens favorisant la mise en place d'échanges nombreux avec les pays limitrophes mais également avec ceux de la grande région amazonienne. On a en effet, peine à croire qu'à l'époque : « Cayenne était reliée à Rio et à New-York par la Pan American Airworld. Cette ligne desservait aussi Paramaribo et Georgetown, assurant ainsi une liaison sur Dakar et sur l'Europe par la K.L.M. La Cruzeiro do Sul brésilienne relia chaque semaine Cayenne à Belém et à Rio »³⁰¹.

²⁹⁸ ATG 973/401W1 : Cabinet du préfet correspondance au départ (juin-décembre 1948).

²⁹⁹ ATG 973/ 405 W 14 : Tableau de l'ordre des médecins en 1948.

³⁰⁰ ATG 973/405 W 13 : Médecins contractuels, contrats. Lettre du préfet confirmant le choix de Jacques Billard comme médecin à Maripasoula, dans le territoire de l'Inini (1949).

³⁰¹ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p.278.

Chapitre IX : Une politique de coopération régionale précoce

A/ Une action diplomatique affirmée

Dès le début de sa mission en Guyane, le préfet Vignon noue des relations avec les pays limitrophes et de la grande région du sous-continent américain. Les premières phrases du chapitre de *Gran Man Baka*, intitulé *Contacts avec l'extérieur* en attestent. Vignon écrit : « *Il était plus qu'évident que, passionnément attaché à l'épanouissement de la Guyane, je devais apporter un très grand intérêt à ce qu'avaient pu réaliser mes voisins immédiats. Je pouvais y trouver des exemples, y découvrir des méthodes. J'étais donc curieux de rendre visite aux territoires voisins du Brésil et aux deux Guyanes hollandaises et anglaises* »³⁰². La première visite extérieure de Vignon est pour le Brésil. Il est convié par le gouverneur de l'Etat du Para.

Ces voyages diplomatiques avec des dirigeants et des administrateurs des pays limitrophes ne sont pas de simples visites de courtoisie. Comme l'explique Edenz Maurice :

« *Le préfet d'Outre-mer trouve également dans les nouveaux départements un rôle inédit qu'il nous paraît fructueux d'analyser, celui de diplomate, d'ambassadeur. Sous bien des aspects, il doit concevoir sa charge comme une réponse aux impératifs d'après-guerre du renouveau impérial et, dans l'espace américain, aux tentatives d'évincer la France. En avril 1948, la motion adoptée par la conférence interaméricaine de Bogota qui condamne «l'occupation des territoires américains par des pays extracontinentaux » se charge de le rappeler. Il fallait bien, soutient P. Trouillé, « démontrer par un geste à la fois d'opportunité et de justice l'inanité des critiques émises par l'étranger, et porter réellement les frontières d'une France indivisible jusqu'à ses extrêmes limites d'Outre-mer »*³⁰³.

Ces actions diplomatiques afin de réaffirmer la présence française sur le continent américain se doublent, avec la même finalité, d'une véritable diplomatie scientifique. En

³⁰² Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p.147.

³⁰³ Edenz Maurice , « Repenser le préfet d' « outre-mer ». Le cas de Robert Vignon en Guyane française (1947-1955) », *Pour une sociologie politique des « outre-mer »*, Congrès AFSP Bordeaux 2019.

décembre 1948, le préfet écrit au ministre de la Santé publique et de la population pour l'informer que : « *le médecin-colonel des Troupes coloniales Hervé Floch n'a pu obtenir en temps utile le visa de son passeport pour se rendre au Congrès de zoonosis à la Plata en Argentine* »³⁰⁴. Le docteur Hervé Floch participe ainsi à la III^e conférence panaméricaine de léprologie qui a lieu à Buenos Aires du 9 au 15 décembre 1951³⁰⁵.

Au mois de septembre 1952, le préfet répond à l'invitation du gouverneur de l'Amapa état du Brésil frontalier avec la Guyane. Vignon raconte : « *Son gouverneur Janary Gentil Nunez, officier d'active avait été le chef de cabinet du Président Getulio Vargas, il devait suivre une carrière analogue à la mienne puisqu'après l'avoir administré huit ans, il en fut le député [...] Pour constater les progrès de son administration, il invitait chaque année, un groupe important de députés qui venaient admirer ses réalisations. Il avait pris l'habitude de me les envoyer passer une journée à Cayenne...* »³⁰⁶.

Dans l'édition d'octobre 1952 de *Parallèle 5*, en page 16, un article évoque cette visite du préfet Vignon en Amapa sur l'invitation du gouverneur Janary. Le préfet doit à cette occasion recevoir une décoration offerte par le président brésilien Gétulio Vargas. Un autre article sur la même page, rédigé par le docteur Casile, chirurgien des hôpitaux coloniaux, évoque le Service de santé du territoire fédéral de l'Amapa et en décrit l'action et l'organisation. Le lecteur y trouve des fortes similitudes avec la situation sanitaire de la Guyane à l'époque. Il s'agit de la seconde visite du docteur Casile en Amapa. La première a eu lieu en 1948. En conclusion de son article, le médecin-militaire français écrit : « [...] *les résultats obtenus en quelques années sont remarquables. Ils s'inscrivent bien et tiennent une place plus qu'honorable, probablement la première dans la courbe ascendante des activités du territoire, vers la modernisation et le progrès qui aboutiront à la mise en valeur et à la richesse de cette Guyane brésilienne, où l'homme sain, propre, laborieux et actif succède au « caboclo » famélique* »³⁰⁷.

Par un courrier de décembre 1954, le Médecin-Inspecteur divisionnaire de la Santé transmet au docteur Floch, un rapport³⁰⁸ relatif à la XIV^e conférence sanitaire Panaméricaine à

³⁰⁴ ATG 973/401W1 : Cabinet du préfet. Correspondance au départ (1948).

³⁰⁵ *Parallèle 5*, janvier 1952, p. 6.

³⁰⁶ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p.132.

³⁰⁷ *Parallèle 5*, édition d'octobre 1952, p. 16.

³⁰⁸ ATG 973/405W11: Rapport sur la pathologie vétérinaire en Guyane (1953-1954).

Santiago du Chili auquel Floch a participé. Cette conférence qui a eu lieu en novembre de la même année traitait de questions sanitaires et sociales. Dans un extrait de ce document il est dit :

« L'ensemble de ces exposés nous a montré que l'effort réalisé par la France dans l'ensemble de ses départements d'Outre-mer, est au moins égal à celui des Républiques Américaines les plus actives dans le domaine sanitaire, cela sans l'aide financière de l'O.S.P. alors que la quasi-totalité des Républiques Américaines et le Royaume-Uni lui-même, ont reçu une aide financière importante »³⁰⁹.

B/ Des organismes scientifiques hérités de l'entreprise coloniale

En 1953, l'ORSC (Office de la recherche scientifique coloniale) devient l'ORSTOM (Office de la recherche scientifique et technique d'Outre-mer). C'est l'ancêtre de l'actuel l'IRD (Institut de recherche et de développement).

« La France initie souvent et participe aux programmes internationaux de lutte contre les grandes endémies mettant en application la doctrine de Jamot mobilisant les communautés de base. La coopération française en santé va essayer de fédérer les organismes qu'elle soutient associant secteur public et privé. L'histoire de la médecine tropicale est à l'origine d'associations d'organisations spécialisées [5] : Lutte contre la lèpre (OCCGE) en relation avec la fondation Follereau ; programme de lutte contre l'onchocercose (OCCGE) en relation avec l'IOTA et l'ORSTOM ; les laboratoires pharmaceutiques et les Instituts Pasteur d'Outre-mer dans la mise au point de vaccins et de stratégies vaccinales (variolo, peste, fièvre jaune) ; les institutions : les Instituts Pasteur d'Outre-mer couvrent le monde (premier ouvert à Saigon en 1891) associant recherche en maladies infectieuses, microbiologie, sérums et vaccins, actions en santé publique et

³⁰⁹ Idem.

formation des élites médicales et scientifiques locales et activités de service »³¹⁰.

Dans le numéro de Parallèle 5 daté du 1^{er} février 1955, un article en Une titre « *Inauguration des laboratoires de l'Institut Français d'Amérique Tropicale* ». Créé en août 1954, l'IFAT est inauguré en janvier 1955 à la Cité Rebard.

³¹⁰ Dominique Richard-Lenoble , Martin Danis , Pierre Saliou, La médecine tropicale d'hier à aujourd'hui, <https://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2015/05/pages-de-1353-a-1364.pdf>

Chapitre X : Le bilan de l'action sanitaire sous le mandat de Vignon et le départ du préfet

A/ Un bilan sanitaire à nuancer

Lorsqu'on dresse le bilan de l'action du préfet Robert Vignon à son départ du département en juin 1955, force est de constater que l'homme n'a pas épargné ses efforts. Les réalisations et les améliorations du point de vue des infrastructures sont tangibles. Pour Rodolphe Alexandre son bilan est « *incontestablement positif au regard de l'état de délabrement où il trouva la colonie* »³¹¹. A l'actif de ce bilan on peut compter des réalisations importantes telles que l'amélioration des réseaux de communication avec notamment le bitumage de la RN1³¹² Cayenne-Saint-Laurent et la création de pistes aérodromes à Saint-Elie, Saül, Maripasoula. Une politique d'urbanisme et d'assainissement avec l'éclairage permanent à Cayenne et l'installation de l'eau courante de Cayenne à Montjoly. Toutes réalisations qui ont permis un mieux-être de la population et le maillage du territoire par des centres médicaux, sociaux et dispensaires jusque dans les villages isolés comme Camopi et Saül. Ces réalisations ont eu pour effet concret le recul des maladies comme la fièvre jaune ou la lèpre avec la création du Pavillon pour recueillir les lépreux soignés par le Dr Floch et le bâtiment de l'Institut Pasteur. Les vastes opérations de pulvérisation de DDT ont permis de lutter contre les gîtes larvaires de moustiques. Il y a eu également de grandes campagnes de vaccination.

Toutefois, les témoignages que nous avons recueillis des témoins du legs sanitaire de la période Vignon font état de peu de changements. Ainsi le docteur Claude Ho-A-Chuck, né en 1934 a vécu son adolescence durant le mandat du premier préfet de Guyane. Pour lui, il n'y a pas eu de changements tangibles. « *Il n'y avait pas tellement de changements. Les rues de Cayenne étaient toujours sombres. Les loupiottes au niveau des poteaux éclairaient à peine le*

³¹¹ Alexandre Rodolphe, « *Robert Vignon, le premier préfet de la Guyane : le « Bondié blan »* in Serge Mam Lam Fouc et Jacqueline Zonzon (dir.), *l'histoire de la Guyane depuis les civilisations amérindiennes*, Matoury, Ibis rouge Editions, 2006, pp. 267-283.

³¹² Némouthé-Valentin Maryse, *Les voies de communication dans la Guyane de la 2nde moitié du XIXe siècle au début des années 1990 : la route coloniale Cayenne-Saint-Laurent-du-Maroni (1901-années 1990)*, sous la direction de Jean Moomou et Anakesa Apollinaire, mémoire de Master 2 d'histoire, Master Arts Lettres et Langues, mention Arts Lettres et Civilisations/Parcours Sociétés et interculturalité », Université de Guyane, juin 2015, 183 p.

sol. Lorsque je préparais le bac , j'allais travailler chez un copain . Quand je revenais le soir il faisait sombre »³¹³. Son épouse Simone Ho A Chuck , évoque les débuts de son séjour à Cayenne au milieu des années 60 : « On ne sortait pas la nuit. Les gens sortaient avec leur lampe personnelle. Il y avait encore les tinettes tirées par les bœufs ». Avec son mari elle évoque le bruit que faisaient les ramasseurs de tinettes avec leur grande capuche jaune. « Quand nous sommes arrivés , c'était encore très arriéré » raconte madame Ho A Chuck. Lorsque nous insistons sur les réalisations concrètes intervenues sur le territoire durant le mandat du préfet Vignon, le docteur Ho A Chuck raconte que ce n'était pas visible. « Au point de vue de l'électricité, c'était toujours pareil [...]Il faisait vraiment trop sombre. Les installations étaient là mais on ne voyait pas ».

A propos des actions entreprises sous Vignon en faveur de l'enfance, comme la *Goute de lait* et le *Quart de lait*, Simone Ho A Chuck dit qu'elle n'en a pas entendu parler. « *En France, oui, mais pas en Guyane. Cependant nous avons des donneuses de lait et c'était appréciable.* » affirme-t-elle.

De fait, revenant à l'époque de notre étude, l'analyse des recensements donnés dans les rapports de l'INSEE entre 1947 et 1957 ³¹⁴ nous amène à nuancer le bilan démographique de l'action sanitaire sous le préfet Vignon. En effet, rappelons qu'en 1946, à la veille de l'arrivée du préfet en Guyane, la Guyane compte 28.506 habitants (voir supra). Le rapport de l'Insee datant de cette année donne un nombre total de 25.499 personnes réparties dans les communes et précise que 3007 personnes dont 1355 individus des tribus indigènes, ne sont pas comprises dans ce calcul³¹⁵. Huit ans plus tard, en 1954, le rapport de l'INSEE fait état d'un nombre de 27 863 habitants en Guyane , populations primitives incluses. Ce décompte précise qu'il y a 25.483 personnes de la population *non primitive* et 2380 personnes des populations primitives. Il n'y a donc pas eu de « bond démographique » durant le mandat du préfet Vignon. Ce qui corrobore les propos de ce dernier (voir supra) quant à un recul du nombre d'habitants. De ces études statistiques nous pouvons cependant conclure que les effets de l'action sanitaire sous le mandat du premier préfet de la Guyane sont nettement plus sensibles chez les populations de l'intérieur. La politique de création de dispensaires dans l'intérieur du pays a porté ses fruits.

³¹³ Entretien avec le docteur Claude Ho A Chuck, samedi 22 avril 2023.

³¹⁴ ATG 973/PER 267 : Annuaire statistique de la Guyane.

³¹⁵ Idem.

Entre 1952 et 1955, la population totale de la Guyane passe de 25.459 à 28.912 habitants et 1956 et 1958 , de 29.615 à 30.445 habitants.³¹⁶ L'accroissement démographique est réel mais il est plus sensible sur le long terme.

B/ Le départ du préfet Vignon et les premiers effets pervers de la départementalisation

Pour Rodolphe Alexandre, ce sont un certain nombre de maladresses commises par Robert Vignon dans la gestion des fonds publics qui viennent nuancer le bilan positif de son action : « *L'inspecteur Bardon qui le visitait pour la deuxième fois reconnaissait le bilan positif du préfet, cependant il vit bien les oppositions suscitées auprès de certains membres de la classe politique et n'apprécia pas les pratiques paternalistes du premier représentant de l'Etat. Il recommanda donc à l'administration de tutelle le départ de Vignon après huit ans d'exercice* »³¹⁷. En avril 1955 Robert Vignon reçoit une convocation à Paris de Roger Ricard, le Directeur du Cabinet du Ministre de l'Intérieur. Ce dernier lui fait injonction de rentrer en métropole.

De son rapport à la Guyane et de son action sur le territoire, Vignon, après son entrevue avec Ricard, écrit :

*« J'étais désolé. Je m'étais attaché plus que de raisons à ce pays où j'avais connu les joies viriles (Sic) de la création. J'avais bâti, construit, planté, conçu, dirigé, réalisé. Mon action, menée intensivement durant huit ans, commençait à porter ses fruits, j'avais su transformer Cayenne et les conditions de vie de tout ce vaste pays que j'avais parcouru dans tous les sens, dans des conditions fort rudes d'abord puis de plus en plus aisées »*³¹⁸.

³¹⁶ Idem.

³¹⁷ Alexandre Rodolphe, *Robert Vignon, le premier préfet de la Guyane : le « Bondié blan »* in Serge Mam Lam Fouck et Jacqueline Zonzon (dir.), *l'histoire de la Guyane depuis les civilisations amérindiennes*, Matoury, Ibis rouge Editions, 2006.

³¹⁸ Robert Vignon, *Gran Man Baka*, p.302.

Dans le numéro de *Parallèle 5* daté du 1^{er} et 15 juin 1955, un article en Une titre *Départ de monsieur Robert Vignon*. On y apprend que le préfet a été promu à la première classe et a « reçu une affectation de choix au cabinet de Monsieur le ministre de l'Intérieur »³¹⁹. Le préfet accompagné de sa famille quitte la Guyane en juin 1955. Son successeur à la préfecture est Pierre Malvy. Le journal *Parallèle 5* ne survit que trois mois au départ de celui qui en est à l'initiative.

Comme nos entretiens avec différents praticiens ayant exercé après la fin du mandat du préfet Vignon, le laissent entendre, les réalisations en matière sanitaire, si elles sont concrètes, ne sont pas toujours immédiatement perceptibles pour la population du littoral. C'est semble-t-il moins vrai pour les populations de l'Inini. Sur le plan sanitaire, ces réalisations ont certes contribué à l'amélioration notamment de l'hygiène de vie des Guyanais, également à l'aide et l'assistance apportée au secteur de l'enfance cependant, au niveau des lois sociales, la départementalisation tarde à s'appliquer. Or, c'est la principale aspiration des populations. Nous l'avons vu plus haut, du point de vue démographique l'amélioration est moins sensible immédiatement sur le littoral que dans l'intérieur. Par ailleurs, cette action sanitaire a contribué, comme le souhaitait le préfet, à la sédentarisation des populations amérindiennes à l'origine nomade.

Dès lors, des effets pervers de la départementalisation ne tardent pas à se manifester. Dans un courrier de Jean Hurault au préfet, intitulé : « *Remarques sur les populations primitives du Haut-Maroni dans leurs rapports avec l'administration* »³²⁰ et daté du 10 janvier 1953, l'ingénieur géographe écrit :

« Ayant eu au cours des six derniers mois, de vivre constamment au contact des populations primitives du Haut-Maroni, j'ai pu constater les changements importants qui se sont produits au sein de ces groupements depuis 1949. Si des résultats très favorables ont été atteints dans plusieurs domaines -et notamment une amélioration radicale de l'état de santé de la population-les conséquences indirectes de notre action m'ont paru présager pour l'avenir de sérieux inconvénients. Il m'a semblé utile d'attirer l'attention de l'administration sur ce point et de suggérer quelques améliorations d'ordre

³¹⁹ ATG/ PER 112, *Parallèle 5* n°7 et 8 des 1^{er} et 15 juin 1955.

³²⁰ ATG 973/ 1139W66 : Affaires indiennes (1944-1965).

pratique »³²¹. La suite de ce courrier fait état de mauvaises relations entre les « tribus » noires et le poste de Maripasoula , une situation qui a amené à avoir un plus grand recours à la population amérindienne. « Elle développe chez les indiens l'habitude de vivre au contact constant des Européens et dans leur dépendance. L'expérience a constamment montré depuis les origines de la colonisation que ces contacts sont très nuisibles à l'équilibre de la société indienne et qu'ils lui font un mal disproportionné avec l'importance du travail fourni. Quand on connaît la légèreté des Indiens, leur amour du moindre effort, leur absence foncière du sens de la responsabilité, on ne peut s'étonner de voir ces contacts se transformer inéluctablement en parasitisme »³²².

Du point de vue économique , la départementalisation met le territoire en état de dépendance accrue à la métropole. Cette situation nous l'avons vu est dénoncée dès le début des années 50 par Constant Chlore puis, au milieu de la décennie, par Justin Catayée. Cet enseignant de mathématiques crée le PSG (Parti Socialiste Guyanais), un nouveau parti qui entend rassembler tous les mécontents du système. Les années 1950 voient ainsi l'émergence d'une contestation du discours assimilationniste et de la départementalisation par des groupes nationalistes de plus en plus actifs. « Michel Lohier le directeur de Parallèle 5 et surtout le poète Léon Gontran Damas militent pour l'affirmation d'une identité guyanaise, fondée sur des valeurs qui lui sont propres et demandent de ce fait plus d'autonomie »³²³. Ces revendications sont renforcées par le contexte international de l'époque. L'heure est aux décolonisations en Asie et en Afrique. Portée par des écrivains et des militants tels Damas, Césaire, Senghor et Frantz Fanon la négritude s'impose comme une identité désormais revendiquée.

³²¹ Idem.

³²² Idem.

³²³ Ce court extrait provient d'un document anonyme à l'usage des enseignants d'histoire-géographie sur le site du rectorat de Guyane consacré à cette discipline : histoire de la Guyane de 1946 à nos jours : le temps de la départementalisation, <https://www.ac-guyane.fr>. Notons que le bilan nuancé que nous tirons de l'action sanitaire sous le mandat de Vignon diffère de la vision triomphaliste de ce document sur cette action.

CONCLUSION

L'étude liminaire de mon sujet en année de master 1 m'a permis d'avoir une première approche de l'action sanitaire sous le mandat de Robert Vignon, premier préfet de Guyane entre 1947 et 1955. La loi du 19 mars 1946 a pour effet, outre le changement statutaire, la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures matérielles notamment pour améliorer la santé des populations de la Guyane. Cela afin de garantir à terme un meilleur développement de ce département français. L'objectif étant d'enrayer le dépeuplement du territoire et de permettre, avec la croissance démographique, un développement économique pérenne.

Le long mandat de Robert Vignon en tant que premier préfet de la Guyane constitue à nos yeux ce que nous appellerons *le moment Vignon*. Le site du CNRTL définit un moment comme une petite partie du temps, un temps fort court. Le mandat de Robert Vignon en tant que préfet en Guyane s'il est inédit par sa durée de neuf ans [NDLR : un préfet reste en moyenne entre trois et cinq ans en fonction] n'est pas hors du cadre législatif. En effet, les textes prévoient une possibilité d'officier jusqu'à neuf ans au même poste. En changeant d'échelle temporelle, par exemple celle de l'histoire du plateau des Guyanes, ce mandat représente cependant un temps assez court. Nous analysons, le séjour en Guyane de cet administrateur qui joua également un rôle d'aménageur dans le nouveau département, comme un moment de reprise en main pour affirmer à nouveau et consolider des liens entre le territoire et sa métropole qui tendaient à se distendre. L'épisode des tirailleurs sénégalais évoqué dans l'introduction qui, en février 1946, mirent Cayenne à feu et à sang, est analysé par Serge Mam Lam Fouck comme symptomatique de cette situation de déliquescence de la colonie au lendemain du second conflit mondial.

Dans cette optique, le choix de la départementalisation (mais était-ce vraiment un choix ?) peut, comme l'analyse Edenz Maurice, être lue comme une façon de sortir de la situation coloniale et tous les maux qu'on lui accole. Robert Vignon arrive pour réaffirmer le lien entre la France et la Guyane et le (re)construire par le biais d'un discours et d'une (omni)présence. Entouré d'une équipe de collaborateurs et de soignants le préfet met en œuvre une action sanitaire concertée, rationnelle et structurée pour assurer à terme le développement économique du territoire. Nous analysons l'action sanitaire sous le mandat de Robert Vignon comme un élément constitutif, fondamental, du projet départemental pour la Guyane. Plusieurs éléments de notre développement corroborent l'analyse faite par d'autres chercheurs du rôle de

l'action sanitaire comme socialement normative et ici participant pleinement à la départementalisation comme processus administratif d'alignement juridique, social et politique sur la métropole. Le rôle du savoir médical tout comme la connaissance des hommes et de l'espace par le biais des études ethnologiques et géographiques, dans l'appropriation des territoires a déjà été abondamment étudié et analysé.

L'époque est marquée par les débuts de la Guerre froide. Le communisme a pris pied en Amérique centrale et du sud au milieu des années 1940. S'agissait-il alors, selon la doctrine du président américain Harry Truman, d'éviter que la population de la Guyane, seul territoire français d'Amérique du sud, ne soit séduite par les sirènes de cette idéologie ? Le savoir, médical en l'occurrence, argument convaincant auprès des populations car efficace, servant de moyen pour l'affirmation de la possession d'un territoire à l'heure où, ailleurs dans le monde, d'autres colonies font le choix de l'indépendance.

Plusieurs éléments concourent à cette reprise en main d'une France équinoxiale qui, à la veille de sa départementalisation, va à vau l'eau. D'abord des moyens financiers conséquents, Robert Vignon parle de « *une véritable manne* », par le biais du Fides et du Fidom, ensuite un canevas législatif qui entérine le changement statutaire de l'ancienne colonie. Enfin, un discours et des visites auprès des différentes populations du territoire. Robert Vignon s'emploie par le biais d'actions concrètes et d'un travail de séduction médiatique à (re)tissé un lien entre la population guyanaise et la métropole. Cela, au-delà des élites du littoral acquises de longue date au discours de l'assimilation. Avec l'investissement personnel de Robert Vignon dans la vie du nouveau département, le périodique *Parallèle 5* est le principal outil de cette entreprise. Cet organe de presse permet non seulement de faire connaître l'action de Vignon en tant que préfet mais également à l'action de la France d'être connue au-delà des frontières de la Guyane. La dimension affective est importante dans les liens que ce préfet entretient les différentes populations et avec ses différents interlocuteurs. Si aujourd'hui la mémoire de Robert Vignon s'est estompée chez les jeunes générations, cette dimension affective de l'homme demeure dans la mémoire des anciens. Notamment auprès des populations de l'intérieur. Robert Vignon c'est le *Gran Man Baka* mais aussi le *Bondié blanc* ou encore *Papa Vignon*. Comme nous l'avons vu, le préfet arrive en Guyane en 1947 pour mettre en œuvre des décisions qui lui préexistent, prises de concert par le Conseil général et le gouverneur Jean Peset, et orchestrer la départementalisation grâce à des fonds dédiés au développement du tout nouveau département. Cependant encore aujourd'hui, pour les quelques personnes qui évoquent cette tranche de

l'histoire de la Guyane, c'est le nom de Robert Vignon qui est accolé aux décisions prises dans ce sens.

La démarche du jeune préfet d'aller au-devant de toutes les populations au-delà de son caractère quasi inédit, créé chez les habitants de l'Inini un fort sentiment de reconnaissance. Cette démarche n'empêche cependant pas de la part de Vignon un discours ambigu sur ces populations. Cette ambiguïté des propos, bien visible dans *Gran Man Baka*, dans la publication *Parallèle 5* mais aussi dans les sources archivistiques, reflète les discours en vigueur à l'époque sur l'altérité et notamment l'altérité indigène.

Si , comme nous l'avons vu, très peu de voix s'élèvent alors en Guyane contre l'assimilation et la départementalisation, il est cependant intéressant d'y prêter attention. En effet, avec l'exemple de Damas, le plus connu des opposants à l'idéologie de l'assimilation, les rapports du Conseil général, également les ouvrages littéraires peuvent constituer un contrepoint très utile au discours officiel. Ce contre discours vaut amplement qu'on s'y arrête. D'abord, parce que ce mémoire a été principalement construit sur la base de documents émanant des institutions étatiques. Il offre, à ce titre, une vision très partielle et partielle de l'histoire. Ensuite parce que, les écrits et œuvres littéraires témoignent de ce que d'aucuns désignent aujourd'hui comme « *les spécificités guyanaises* ». La notion de développement impliquant, selon nous, au-delà des infrastructures et des centres commerciaux, une culture vive, consciente d'elle-même et de sa valeur dans tous ses aspects, ses contradictions et son hétérogénéité.

A propos de la notion de développement telle que conçue au sortir de la Seconde guerre mondiale, rappelons les propos de Vignon lui-même (Voir supra) . Ils font écho à ceux que tient de Gaulle dans son discours à la population cayennaise lors de sa visite dans le département en mars 1964.

« En ce qui concerne la Guyane , tout le monde sait et moi , croyez le bien le premier, combien difficile dans ce département est le développement en raison d'abord de la nature qui oppose beaucoup d'obstacles , en raison aussi de la disproportion qui existe entre tout ce qu'il y a à faire et le nombre de ceux qui sont là pour l'accomplir , en raison enfin du très long temps durant lequel la France après avoir beaucoup espéré de la Guyane s'en était non pas désintéressée mais s'en était quelque peu détachée . Cette période est terminée. Nous

*avons à réaliser vous et la France avec vous une grande œuvre en
Guyane [...]Nous avons commencé et nous continuerons »*³²⁴.

Il est vrai que la fusée doit désormais décoller et, autant que possible, sans encombre. En 1965, un an après le discours de De Gaulle et dix ans après le départ du préfet Vignon paraît la thèse de Jean-Marie Michotte intitulée : *Un pays sous-développé : l'exemple de la Guyane*. Tout est dit dans ce titre quant à l'échec d'un développement selon une conception qui a vécu mais n'en finit plus d'agoniser. Nous terminerons notre propos en pointant le fait que , donnant raison à l'analyse de Robert Vignon, près de soixante-dix ans après la fin du long mandat du premier préfet de Guyane, aujourd'hui les constats quant au développement de la Guyane restent les mêmes. En témoigne les termes récurrents dans les discours politiques actuels de « développement endogène » qui traduisent une aspiration à un autre modèle de développement.

³²⁴ Archives INA, Visite du général de Gaulle à Cayenne , Edition spéciale 1964.

Sources et bibliographie

A / Sources

Mon sujet englobe principalement la période à partir de 1947. Cependant pour comprendre l'évolution de l'administration sanitaire de l'Inini , il est nécessaire de consulter les archives relatives à ces questions pour l'intérieur de la Guyane.

1) Archives territoriales de Guyane

Les fonds antérieurs à la départementalisation qui sont utiles se trouvent principalement dans les séries M qui concerne l'administration générale et économie de la colonie (1800-1947) : Notamment les documents relatifs à la santé publique et à l'hygiène, la population, les statistiques...et la Série X : assistance et prévoyance sociale (1800-1947) : Administration hospitalière, bureaux de bienfaisance et d'assistance, assistance sociale, prévoyance sociale, assurances sociales. Également la Série Z pour le territoire de l'Inini (1930-1947).

Les fonds postérieurs à la départementalisation sont ceux de la série W. On y trouve des fonds liés au cabinet du préfet et relatifs, notamment, aux affaires sanitaires et sociales. Il faut cependant préciser que l'ensemble des fonds contemporains sont en cours de dépouillement.

La période du préfet Vignon est cependant particulièrement bien représentée en termes d'archives. Toutefois il n'y a pas de classement. Dans chaque carton les documents sont versés en vrac. La série Z qui concerne le territoire de l'Inini (1930-1969) est quant à elle, bien classée. Les entrées dans le classeur qui lui est consacré sont subdivisées en sous-rubriques et notamment celle des « Affaires sanitaires » qui représente un peu plus de 70 cotes. Toutefois le contenu des cartons même dans une même sous rubrique déterminée reste un peu hétéroclite.

2) Archives nationales

Une recherche plus ample sur notre sujet toucherait de nombreux domaines et aspects des Sciences humaines. Des recherches aux archives nationales nécessiteraient

des visites aux Archives nationales sur le site de Pierrefitte-sur-Seine et à l'Académie des Sciences d'outre-mer à Paris dans le 16^e. Cette dernière répertorie des documents très intéressants pour notre recherche. Notamment le document : Robert Vignon, La Guyane française après deux ans d'administration de régime métropolitain (1949 ?), 7 pages dactylographiées. Cote MSS 424. Le préfet y décrit le bilan de son action après deux ans de mandat.

Il y a également un résumé de l'action sanitaire de VIGNON (1947-50) par le docteur G. GIRARD en 1951.

GIRARD (Dr. G.). - Présentation de l'action sanitaire et sociale dans le département de la Guyane (1947-1950). Aca. SCR., 1951, t. 11, pp. 215.

SAUSSE André, Présentation de populations primitives du Maroni par le Dr. Sausse. Aca. SCR, 1951, t. 11, p. 396.

3) Journaux et témoignages ayant valeur de sources pour mon étude

| | | | | |
|--|--|------|------|---------|
| L'Écho de Saint-Sauveur | Bulletin paroissial de la cathédrale de Cayenne | 1946 | 1949 | Per 284 |
| La voix syndicale | organe de l'union départementale des syndicats région guyanaise | 1946 | 1947 | Per 128 |
| Notes et études documentaires | Documentation française | 1946 | 1989 | Per 424 |
| Réalités | organe de l'union démocratique guyanaise | 1946 | 1947 | Per 27 |
| Temps nouveaux | organe du mouvement de la renaissance guyanaise | 1946 | 1948 | Per 124 |
| Bulletin mensuel de statistiques coloniales | | 1947 | 1947 | Per 108 |
| La Guêpe | Journal d'informations et de défense des intérêts guyanais - paraissant tous les dimanches | 1947 | 1948 | Per 1 |
| Bulletin des actes administratifs de la Préfecture | | 1947 | 2013 | Per 344 |
| CLUB | organe sportif guyanais | 1948 | 1949 | Per 126 |
| L'Urubu déchainé : | journal satirique et de salubrité publique | 1948 | 1948 | Per 149 |
| Le coq a chanté | Organe à caractère indépendant | 1948 | 1948 | Per 95 |
| Bulletin de l'union des étudiants guyanais | | 1949 | 1958 | Per 413 |
| Cahiers d'Outre-Mer : | Revue de géographies de Bordeaux | 1949 | 2012 | Per 174 |
| La vérité | organe hebdomadaire de défense des intérêts guyanais | 1949 | 1953 | Per 49 |
| Bulletin mensuel de statistique d'Outre-Mer | | 1950 | 1960 | Per 264 |
| Commission des Caraïbes | bulletin mensuel | 1950 | 1951 | Per 414 |
| En avant | Fédération des œuvres laïques | 1950 | 1961 | Per 146 |
| Gavroche | Feuille de chou à périodicité incertaine | 1950 | 1951 | Per 9 |
| La sentinelle | Toujours en faction : organe indépendant à publication non périodique | 1950 | 1950 | Per 86 |
| Lumière | Hebdomadaire de la démocratie progressiste | 1950 | 1953 | Per 386 |
| Sport | Organe de la fédération sportive de la Guyane Française | 1950 | 1950 | Per 16 |
| Parallèle 5 | revue mensuelle de Guyane | 1950 | 1955 | Per 112 |
| Bulletin départemental de l'enseignement primaire Guyane française | | 1951 | 1960 | Per 417 |
| Chroniques d'Outre-Mer | Etudes et informations | 1951 | 1957 | Per 8 |
| Encyclopédie coloniale et maritime mensuelle | | 1951 | 1953 | Per 24 |
| Tout droit | organe mensuel des EDF | 1951 | 1951 | Per 132 |
| Vent nouveau | Organe du réveil progressiste guyanais à périodicité incertaine | 1951 | 1958 | Per 50 |
| Résumé mensuel du temps aux Antilles et en Guyane françaises | service météorologique du groupe Antilles-Guyane | 1951 | 1982 | Per 382 |
| Le rassemblement Guyanais | organe mensuel du groupement guyanais du rassemblement du peuple français | 1952 | 1963 | Per 23 |
| Annuaire statistique de la Guyane | INSEE – Service interrégional Antilles/Guyane | 1953 | 1981 | Per 267 |
| La Liberté | organe de la fédération socialiste SFIO de la Guyane Française | 1953 | 1974 | Per 98 |
| La Voix de la Guyane | organe de l'union et de la rénovation guyanaises | 1953 | 1961 | Per 55 |
| Mercurie lycéen | | 1953 | 1953 | Per 461 |

Page 3

Source : Liste des périodiques disponibles aux archives territoriales de la Guyane : voir <https://bibliotheques.ctguyane.fr/ARCHIVES/periodiques-.aspx>

- **Gontran-Damas Léon**, *Retour de Guyane*, Editions Jean-Michel Place, 2003 [1938], 189.p. nc.
- **Jadford René**, *Nuits de cachiri*, Ed. Caribéennes, réed.2005, 120.p. nc.
- **Juminer Bertène**, *Les Bâtards*, Présence africain, 1961 (réed.1990)
- **Lohier Michel**, *Les mémoires de Michel Lohier*, Cayenne, 1972, 224.p. nc.
- **Surlemont Jules**, *Martinique, Casamance, Guyane française*, manuscrit 105.p. Gouverneur par intérim de décembre 1944 à mars 1946. nc.
- **Vignon robert**, *Gran man baka*, paris, davol s.l., 1985, p. 23.

- **Vochel Lucien** « *Guyane, un demi-siècle de changement* », *Revue de l'administration territoriale de l'État*, no 183, octobre-décembre 1999, p. 97-101.

B/ Ouvrages

1) Travaux relatifs à la question sanitaire et sociale.

- **ABONNENC Emile** 1948. Aspects démographiques de la Guyane française. Publ. de l'Institut Pasteur de Guyane, 183 : 1-24.
- **ADAM Philippe et HERZLICH Claudine**, *Sociologie de la maladie et de la médecine*, Paris, Armand Colin, Coll. : 128, 2017, 128 p. nc.
- **ARTIÈRES, Philippe**, « Introduction », *Michel Foucault et la Médecine*, Kimé, 2001, 333 p. nc.
- **AUTRIVE Elise** : « Territorialisation sanitaire et accès aux soins de santé primaires pour les populations vulnérables de la communauté d'agglomération de Cayenne (Guyane Française) : une approche par l'analyse de réseau. » Thèse de doctorat, Université de Rouen, Normandie, soutenue en décembre 2021
- **BENOIST Jean**, *Anthropologie médicale en société créole*, Paris, PUF, Coll. « Les Champs de la santé », 1993, 286 p. nc.
- **BEGOT Danielle** (dir.), *Guide de la recherche en histoire antillaise et guyanaise, Guadeloupe, Martinique, Saint-Domingue, Guyane, XVIIe-XXIe siècle*, tome 2, Paris, Editions CTHS, 2012, pages 817-870.
- **BERTANI Mauro**, « Sur la généalogie du biopouvoir », in J.-C. Zancarini (dir.), *Lectures de Foucault. À propos de « Il faut défendre la société »*, ENS Éditions, 2001. nc.
- **BOURGAREL Sophie**, *Santé et géographie en Guyane*, Paris, L'Harmattan, 2005, 239 p. nc.
- **BURGUET Delphine** : Apprendre à soigner en période coloniale. De la transmission formelle des savoirs biomédicaux à la pratique hybride des soins

(Madagascar, Imerina), *Autrepart*, 2017/2 N° 82 (pages 35 à 50).
<https://www.cairn.info/revue-autrepart-2017-2-page-35.htm>

- **CANGUILHEM Georges.** « La santé concept vulgaire et question philosophique », in *Ecrits sur la médecine*, Paris, Seuil, 2002. nc.
- **CHEVANDIER Christian** *L'hôpital dans la France du XXe siècle*, Paris, Editions Perrin, Coll. « Pour l'histoire », 2009, 490 p. nc.
- **CONTREPOIS Alain**, *L'invention des maladies infectieuses. Naissance de la bactériologie clinique et de la pathologie infectieuse en France*, Paris, Éditions des Archives Contemporaines, 2001, 308 p. Préface Anne-Marie Moulin. nc.
- **CRAPUCHET Simone** (dir), *Politique sociale d'outre-mer : 1943-1960, Un devoir de mémoire à l'égard des pionnières*, Érès, 1999, 264 p.
- **DUHAU Isabelle, LAGET Pierre-Louis, LAROCHE Claude** *L'Hôpital en France (2eme éd.)*, *Du Moyen Âge à nos jours, Histoire et architecture*, 2016, 592 p. nc.
- **DUMONT Jacques**, *Prise en charge des corps. Profil du médecin colonial à partir de quelques itinéraires (Antilles, fin XIXe siècle – années 1960)* Société Française d'Histoire des Outre-Mer (S.F.H.O.M) | « *Outre-Mers* », 2018/1 N° 398-399 (pages 63 à 88).
- **DONZELOT Jacques**, *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Fayard, 1984, 263 p. nc.
- **FASSIN Didier**, *Faire de la santé publique*, Presses Ehesp, Collection : Débats Sante Social, 2008. 80 p.
- **FOUCAULT Michel**, « *Les grandes fonctions de la médecine dans notre société* », Dits et Écrits, Vol I et II, Quatro Gallimard, Paris. nc.
- **FOUCAULT Michel**, *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines », 1966, 404 p. nc.
- **FOUCAULT Michel**, *Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical*, Paris, Presses Universitaires de France, 1963, 212 p. nc.

- **FOUGERE Eric**, *Les Îles malades : Léproseries et lazarets de Nouvelle-Calédonie, Guyane et Guadeloupe*, Classiques Garnier, col. Géographies du monde, N° 23 2018, 168 p.
- **GAUTIER Arlette**, « Les politiques familiales et démographiques dans les départements français d'outre-mer depuis 1946 » , *Cahiers des sciences humaines*, 24(3) 1988 pp. 389-402
- **GAUTIER Arlette**, « Le long chemin vers l'égalité des droits sociaux pour tous les Français. » *Informations sociales* 2014|6 n°186, pp. 68-77
- **GIRARD (Dr. G.)**. *Présentation de l'action sanitaire et sociale dans le département de la Guyane (1947-1950)*. Aca. SCR., 1951, t. 11, pp. 215.
- **HAUGER Jean** : La population de la Guyane française. In: *Annales de Géographie*, t. 66, n°358, 1957. pp. 509-518;
- **HURAUULT Jean**, Les indiens de Guyane française : problèmes pratiques d'administration et de contacts de civilisation. *Nieuwe West-Indische Gids*, 42, 1963, The Hague, pp. 81-187, 1 carte, VI planches
- **LE COUR GRANDMAISON, Olivier**, *L'empire des hygiénistes, Vivre aux colonies*, Paris Fayard, 2014, 361 p.
- **LEONARD Jacques**, *La médecine entre les pouvoirs et les savoirs*, Paris, Aubier, 1981, 384 p. nc.
- **MOULIN Anne-Marie, PETITJEAN Patrick, JAMI Catherine**, *Science and Empires: Historical Studies about Scientific Development and European Expansion*, Dordrecht-Boston-London : Kluwer Academic Publishers, 1992, 411 p. nc.
- **MURARD Lion et ZYLBERMAN Patrick**, *L'Hygiène dans la République (La santé publique en France, ou l'utopie contrariée. 1870-1918*, Paris, Fayard, 1996, 805 p. nc.
- **PAPY Louis**. La Guyane française, *Cahiers d'outre-mer*. N° 31 - 8e année, Juillet-septembre 1955. pp. 209- 232.

- **PAPY Louis.** La Guyane française, *Cahiers d'outre-mer*. N° 32 - 8e année, Octobre-décembre 1955. pp. 369-400.
- **PEIRETTI-COURTIS Delphine,** *Corps noirs et médecins blancs. La fabrique du préjugé racial, XIXe-XXe siècles*, 2021, La Découverte, Coll. Sciences humaines, 352 p. nc.
- **PESTRE Dominique (dir.),** *Histoire des sciences et des savoirs*. 3 tomes, T. 1 : De la Renaissance aux Lumières. Dirigé par Stéphane Van Damme. T. 2 : Modernité et globalisation. Dirigé par Kapil Raj et H. Otto Sibum. T. 3 : Le siècle des technosciences. Dirigé par Christophe Bonneuil et Dominique Pestre, Points, Coll. Point Histoire, 2019.
- **PORTER Dorothy,** *Health, Civilization and the State, a history of public health from ancient to modern times*, Londres/New-York, Routledge, 1999, 376.p. nc.
- **SAUSSE André,** Présentation de populations primitives du Maroni par le Dr. Sausse. Académie des Sciences d'Outre-mer, SCR, 1951, t. 11, p. 396.
- **SIBEUD Emmanuelle, BLAIS Hélène et FREDJ Claire,** *Introduction Sociétés coloniales : enquêtes et expertises*, Armand Colin | « Monde(s) », 2013/2 N° 4 (pages 6 à 22).

https://www.cairn.info/revue-mondes1-2013-2-page-6.htm?try_download=1
- **TOUCAS Patricia,** *Guide du chercheur en histoire de la protection sociale, Volume 4, 1945-1970*, Comité d'histoire de la sécurité sociale, coll. Guide du chercheur en histoire de la protection sociale, 2017, 404 p
- **VIGARELLO Georges,** *Le Propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Age*, Paris, Seuil, 1985, 290 p. nc.
- **VIGARELLO Georges,** *Histoire des pratiques de santé. Le sain et le malsain depuis le Moyen Âge*, Points, Coll. Points Histoire, 2015 (réed.) 416 p. nc.

2) Contributions relatives aux questions politiques et culturelles.

-Ouvrages généraux :

- **ARMANVILLE Françoise**, *Les Homes Indiens en Guyane Française : pensionnats catholiques pour enfants amérindiens 1948 – 2012*, Mémoire de Master 2 - Septembre 2012
- **BARGETON René**, *Dictionnaire biographique des préfets (septembre 1870-mai 1982)*, Archives nationales, 1994, 555 p. nc.
- **BIGOT Grégoire** : « L'Etat en France » in Yves Charles Zarka (dir.), *La France en récit*, Paris, PUF, Coll. Hors-collection, 2020, 869. p. nc.
- **BLAIS Hélène**, « Coloniser l'espace : territoires, identités, spatialité », Belin | « *Genèses* », 2009/1 n° 74 | pages 145 à 159.
- **BLAIS Hélène, DEPREST Florence, SINGARAVELOU Pierre (éd.)**, *Territoires impériaux. Une histoire spatiale du fait colonial*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, 333 p. nc.
- **DANIEL Justin et DAVID Carine**, *75 ans de départementalisation outre-mer, Bilan et perspectives. De l'uniformité à la différenciation*, Paris, L'Harmattan, 2021, 567 p. nc.
- **DARDOT Pierre et LAVAL Christian**, *Dominer. Enquête sur la souveraineté de l'état en occident*, Paris, La découverte, 2020, 730 p. nc.
- **EL MECHAT Samya**, *Coloniser, pacifier, administrer, XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2014, 377 p. nc.
- **GIRARDET Raoul**, *L'idée coloniale en France 1871-1962*, Hachette Pluriel, 2005, réed.2022, 337 p. nc.
- **GODFROY Marion**, *Bagnards*, Paris, Taillandier, 2008, 297 p.
- **GUILLAUME Pierre** : *Le monde colonial XIX^e-XX^e siècle*, Armand Colin, 2015, 284 p.

- **HEIM Roger**, Paradoxes sur la Guyane 1953, Académie des Sciences d’Outre-mer
- **RIOUX Jean-Pierre**, *La France de la Quatrième République*, 2 tomes, Points, Coll. Points Histoire, 1983. nc.
- **RIST Gilbert**. *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*. Paris, Presses de sciences po, 1996, 427 p. nc.
- **ROSANVALLON Pierre**, *L'Etat en France de 1789 à nos jours*, Points, Coll. Points Histoire, numéro 172, 1993. 384 p. nc.
- **STOLER Ann Laura et COOPER Frederick**, *Repenser le colonialisme*, Payot Rivages- Collection Histoire, 2013 rééd. 2020, 184 p. nc.

-Ouvrages sur la vie politique et culturelle aux Antilles- Guyane

- **ALEXANDRE Rodolphe**, *Gaston Monnerville et la Guyane (1897-1948)*, Petit-Bourg (Guadeloupe), Ibis Rouge Editions, 1999, 395 p. nc.
- **ALEXANDRE Rodolphe**, Robert Vignon, le premier préfet de la Guyane : le « Bondié blan » *in l'histoire de la Guyane depuis les civilisations amérindiennes* sous la direction de Serge Mam Lam Fouck et Jacqueline Zonzon, Matoury, Ibis rouge Editions, 2006.
- **BELLARDIE Tristan**, « Maripasoula, du cercle municipal à la commune, histoire d’une utopie devenue réalité », *Karapa*, n°6, 2023 (à paraître 2e semestre 2023)
- **DUMONT Jacques**, *L'amère patrie, Histoire des Antilles françaises au XXe siècle*, Fayard, 2010, 352 p. nc.
- **FARRAUDIÈRE Yvette**, *École et société en Guyane française. Scolarisation et colonisation*, Paris, L’Harmattan, 1989, 120 p. nc.
- **HENRY (Dr) ARTHUR** , *La Guyane française, son histoire (1604-1946)*, Imprimerie Paul Laporte, 1974

- **LAVENAIRE-PINEAU Maël**, *Décolonisation et changement social aux Antilles françaises : De l'assimilation à la « Départementalisation » : sociohistoire d'une construction paradoxale (1946-1961)*, Schoelcher, Martinique, laboratoire AIHP-GEODE, thèse, 2017. nc.
- **LE PELLETIER Catherine**, *Michel Lohier-Régionaliste et folkloriste guyanais*, Ibis Rouge, 2008, 132 p. nc.
- **MAM LAM FOUCK Serge**. *Histoire de la Guyane contemporaine, 1940-1982 : Les mutations économiques, sociales et politiques*, Paris, Editions Caribéennes, 1992 447 p.
- **MAM LAM FOUCK, Serge** « *Les Créoles : une communauté en voie de marginalisation dans la société guyanaise ?* », in GEREC, *L'identité guyanaise en question. Les dynamiques interculturelles en Guyane française*, Cayenne, Ibis Rouge Éditions, 1997. nc.
- **MAM LAM FOUCK, Serge**, *Histoire de l'assimilation : des "vieilles colonies" françaises aux départements d'outre-mer : la culture politique de l'assimilation en Guyane et aux Antilles françaises (XIXe et XXe siècles)*, Matoury (Guyane), Ibis rouge, 2006, 258 p. nc.
- **MAM LAM FOUCK Serge et ZONZON Jacqueline (dir.)**, *L'Histoire de la Guyane. Depuis les civilisations amérindiennes.*, Actes du colloque des 16,17 et 18 novembre, 2005 à Cayenne, Matoury, Ibis Rouge Editions, 2006. nc.
- **MAM LAM FOUCK Serge, MENDOZA Juan Gonzalez, ADELAÏDE-MERLANDE Jacques, ZONZON Jacqueline (dir.) et ALEXANDRE Rodolphe**, *Regards sur l'histoire de la Caraïbe. Des Guyanes aux Grandes Antilles*, Ibis Rouge Editions, 2001.
- **MAURICE Edenz**. *Les enseignants et la politisation de la Guyane 1946-1970*, Ibis rouge, 2014, 158 p. nc.
- **MAURICE Edenz**, *Vers l'état post-colonial : enseignants créoles et pouvoir local en Guyane (années 1950-1960)*, *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2014/1 n° 61-1 | pages 147 à 172. <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2014-1-page-147.htm>

- **MAURICE Edenz** « Une école malgré tout dans le Territoire de l'Inini (1930-1960) », *Cahiers des Amériques latines*, 93 | 2020, 49-71. <https://journals.openedition.org/cal/10573> nc.
- **MAURICE, Edenz Guyane**, la promesse républicaine. Faire France outre-mer, 1920-1980, Indes savantes, Collection Americana.
- **MAURICE, Edenz et GUYON Stéphanie** , Les préfets et les préfètes aux outre-mer depuis 1946, Documentation française, à paraître en septembre 2023.
- **OTHILY George**, René Jadfard ou l'éclair de vie, L'harmattan, 1985, rééd. 2004, 140 p. nc.
- **SAINTON Jean-Pierre**, *La décolonisation improbable : cultures, politiques et conjonctures en Guadeloupe et en Martinique*, Jasor Eds, 2012, 410 p. nc.
- **THABOUILLOT, Gérard** *Un projet politique et administratif pour l'arrière-pays de la Guyane française : le territoire de l'Inini (1930-1969)* , Thèse sous la direction de Jacques Frémeaux , Juin 2012. nc.
- **VIGNON Robert**, *Les Perspectives d'avenir de la Guyane française*, Edité par Impr. P. Laporte. Cayenne – 1951. nc.
- **WOOD Sarah L.** , *Tensions of Development and Negotiations of Identity at the Periphery of France : Guyane Française since 1946*. Thèse de doctorat de Philosophy soutenue à l'Université de Manchester, 2015. nc.

3) Travaux ethnographiques, historiques et anthropologiques.

a) Sur les Amérindiens

- **COLLOMB Gérard, TIOUKA Félix**, *Na' na Kali'na. Une histoire des Kali'na en Guyane*, Guadeloupe, Ibis Rouge Editions, 2000, 145p. nc.
- **GRENAND Françoise, BAHUCHET Serge, GRENAND Pierre** , *Environnement et sociétés en Guyane française : des ambiguïtés d'application des lois républicaines* Érès | « Revue internationale des sciences sociales »

2006/1 n° 187 | pages 53 à 62. <https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2006-1-page-53.htm>

- **GRELAND Pierre et Françoise**, *Les Amérindiens de Guyane française aujourd'hui. Eléments de compréhension*, Paris, Société des Américanistes, 1979, 21 p. nc.

b) Sur les Bushinenge

- **MOOMOU Jean**, « Les Businenge en Guyane : entre rejet et intégration de la fin du XVIIIe siècle aux dernières années du XXe siècles », in Serge Mam Lam Fouck, (dir.), *Comprendre la Guyane d'aujourd'hui. Un département français dans la région des Guyanes*, Guyane, Editions Ibis Rouge, 2007 : 51-82. nc.
- **MOOMOU Jean**, « La structuration de l'axe fluvial Maroni-Lawa (1860-1969) », in Jean Luc Flohic (dir.), *Le patrimoine des communes de la Guyane*, France, Attique Editions, 2016 : 44-45. nc.
- **MOOMOU Jean**, Les Boni à l'âge de l'or et du grand "takari", 1860-1969 : « temps de crises, temps d'espoir », Thèse de doctorat, Histoire et Civilisations [sous la direction du Pr Bernard Vincent (Directeur d'études, EHESS), EHESS, 10 décembre 2009, 732 p.
- **MOOMOU Jean**, « Comment les temps changent », *Études rurales* [En ligne], 203 | 2019, mis en ligne le 01 janvier 2022, consulté le 23 juin 2022. URL:<http://journals.openedition.org/etudesrurales/16217;DOI> : <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.1621>
- **PRICE Richard et Sally**, *Cultures en Guyane. Les Marrons*, Châteauneuf-le-Rouge, Vents d'ailleurs, 2003, 127 p. nc.
- **VERNON Diane**, *Les représentations du corps chez les Noirs Marrons Ndjuka du Surinam et de la Guyane Française*, Paris, Orstom, 1992, 95 p. nc.

c) *Sur les populations créoles du littoral*

- **CHERUBINI Bernard** : *Cayenne, ville créole et polyethnique*, présentation d'André Calmont, Karthala et CENADDOM, Paris et Talence, 1988, 261 p. nc.
- **HIDAIR-KRIVSKY Isabelle**, « L'espace urbain cayennais : Champ de lutte identitaire ». *Actes du Second Congrès international pluridisciplinaire du GIS Réseau Amérique Latine : Territoires et Sociétés dans les Amériques*, 15-17 novembre 2007, Rennes, France. 10 p.
- **JOLIVET Marie-José**, *La question créole, Essai de sociologie sur la Guyane française*, Paris, ORSTOM (Mémoires, n°96), 1982, 503 p.

d) *Sur les pharmacopées traditionnelles.*

- **TAREAU Marc-Alexandre**. *Les pharmacopées métissées de Guyane : ethnobotanique d'une phytothérapie en mouvement*. Thèse de doctorat, École doctorale Diversités, santé et développement en Amazonie (Cayenne) [Sous la direction de Guillaume Odonne et de Marianne Palisse.] Université de Guyane novembre 2019, 515 p. nc.

SITOGRAPHIE :

- Sur YOUTUBE :

GUYANE - Mémoires d'un siècle - De la colonie au département , par Henri Néron.

<https://www.youtube.com/watch?v=aGbLZiUay9M7> (24'53'')

Témoignages de première main de l'action de Robert Vignon.

- Archives INA : Visite du général de Gaulle à Cayenne en 1964 :

<https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/i08007293/visite-du-general-de-gaulle-a-cayenne>

ANNEXES

TABLEAU 4- GUYANE - POPULATION DENOMBRÉE INDIVIDUELLEMENT PAR SEXE, AGE, ETAT MATRIMONIAL, ET NATIONALITE EN 1946.

| COMMUNES DE | S E X E | | A G E | | | | E T A T M A T R I M O N I A L | | | N A T I O N A L I T E | | Transpor- tes Liberes | P O P U L A T I O N T O T A L e | |
|-----------------|---------|---------|---------|---------|-----------|--------|-------------------------------|---------|--------|-----------------------|---------|-----------------------------|---------------------------------|--|
| | Masc | Feminin | Adultes | Enfants | Viellards | Maries | Veufs | Collib. | Franc | Etrang. | en 1946 | | en 1936 | |
| CAUVENNE | 5.180 | 5.781 | 7.080 | 2.798 | 1.083 | 1.979 | 397 | 8.586 | 10.018 | 943 | 517 | 10.961 | 11.704 | |
| OTAPOC | 660 | 584 | 874 | 281 | 89 | 72 | 27 | 1.145 | 1.052 | 192 | | 1.244 | 1.470 | |
| QUANARY | 129 | 129 | 150 | 90 | 17 | 35 | 6 | 217 | 247 | 11 | | 288 | | |
| APPROUAGUE | 418 | 333 | 411 | 217 | 123 | 108 | 41 | 602 | 531 | 170 | | 751 | 846 | |
| KAW | 60 | 45 | 59 | 29 | 17 | 17 | 1 | 837 | 190 | 5 | | 105 | 206 | |
| BOURA | 262 | 175 | 294 | 86 | 57 | 83 | 12 | 342 | 380 | 57 | | 437 | | |
| REINIS MONTJOLY | 350 | 189 | 389 | 86 | 64 | 143 | 22 | 374 | 503 | 36 | 74 | 539 | | |
| MATOUHY | 147 | 62 | 154 | 43 | 32 | 45 | 13 | 171 | 215 | 14 | | 209 | 335 | |
| MONTSINERY | 106 | 79 | 101 | 62 | 22 | 28 | 8 | 154 | 177 | 8 | | 185 | | |
| TONNEGRANDE | 48 | 41 | 52 | 28 | 9 | 16 | 3 | 70 | 89 | | | 89 | | |
| MACOURIA | 321 | 276 | 371 | 163 | 63 | 132 | 22 | 443 | 589 | 8 | 7 | 597 | 656 | |
| KOUROU | 302 | 280 | 211 | 308 | 63 | 94 | 22 | 466 | 565 | 17 | 7 | 582 | | |
| SINNAMARY | 671 | 702 | 737 | 481 | 155 | 223 | 45 | 1.105 | 1.345 | 28 | | 1.373 | 1.451 | |
| TRACOUBO | 558 | 551 | 696 | 333 | 80 | 187 | 22 | 900 | 1.090 | 19 | | 1.109 | 803 | |
| MANA | 738 | 705 | 808 | 476 | 159 | 173 | 17 | 1.253 | 1.114 | 329 | | 1.443 | 1.873 | |
| SAINT LAURENT | 1.230 | 865 | 1.363 | 533 | 199 | 174 | 107 | 1.514 | 1.819 | 276 | | 2.095 | 1.998 | |
| T O T A U X | 11.160 | 10.797 | 6.014 | 13.750 | 2.232 | 3.809 | 760 | 18.179 | 19.884 | 2.113 | 605 | 21.097 | 23.819 | |

Annexe 1 : ATG 973/SN 822 : Dossier Population, Population dénombrée individuellement par sexe, âge, état matrimonial et nationalité entre 1936 et 1946.

TRENTÉ-QUATRIÈME ANNÉE.- N° 49 Le N° 5 centimes Mercredi 19 Février 1902
 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE
 FRANÇAISE

-1-1-

LOI relative à la protection de la santé publique.

Le sénat et la Chambre des députés ont adopté,
 Le Président de la République promulgue la loi dont la
 teneur suit :

TITRE Ier

Des mesures sanitaires générales

Chapitre Ier

Mesures sanitaires générales

Art. 1er.- Dans toutes communes, le maire est tenu, afin de protéger la santé publique, de déterminer, après avis du conseil municipal et sous forme d'arrêtés municipaux portant règlement sanitaire :

1° Les précautions à prendre, en exécution de l'article 97 de la loi du 5 avril 1884, pour prévenir ou faire cesser les maladies transmissibles, visées à l'article 4 de la présente loi, spécialement les mesures de désinfection ou même de destruction des objets à l'usage des malades ou qui ont été souillés par eux, et généralement des objets quelconques pouvant servir de véhicule à la contagion;

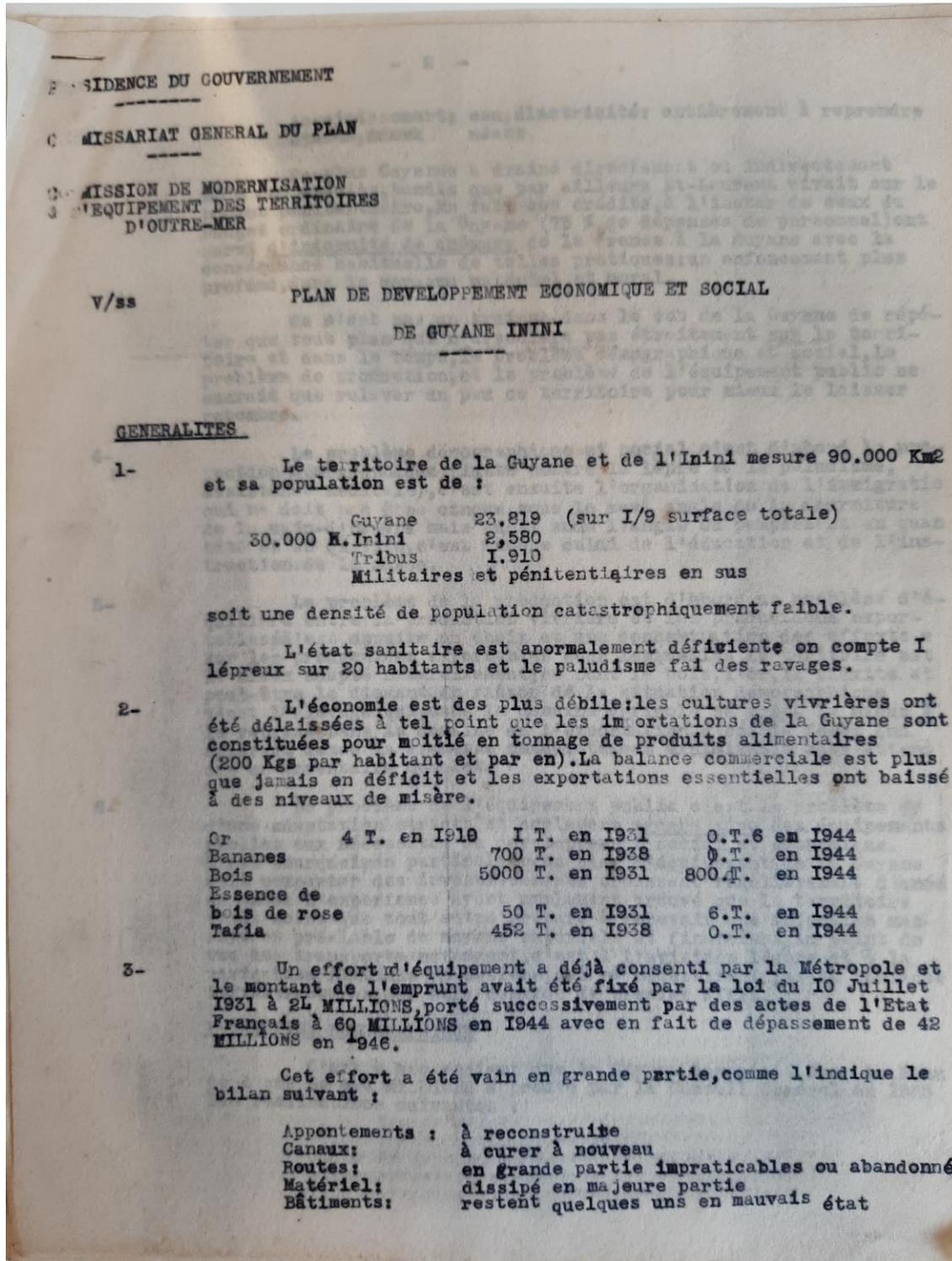
2° Les prescriptions destinées à assurer la salubrité des maisons et de leurs dépendances, des voies privées, closes ou non à leurs extrémités, des logements loués en garni et des autres agglomérations quelle qu'en soit la nature, notamment les prescriptions relatives à l'alimentation en eau potable ou à l'évacuation des matières usées.

Art. 2.- Les règlements sanitaires communaux ne font pas obstacle aux droits conférés au préfet par l'article 99 de la loi du 5 avril 1884.

Ils sont approuvés par le préfet, après avis du conseil départemental d'hygiène. Si dans le délai d'un an à partir de la promulgation de la présente loi, une commune n'a pas de règlement sanitaire, il lui en sera imposé un, d'office, par un arrêté du préfet, le conseil départemental d'hygiène entendu.

Dans le cas où plusieurs communes auraient fait connaître leur volonté de s'associer, conformément à la loi du 22 mars 1890, pour l'exécution des mesures sanitaires, elles pourront adopter les mêmes règlements qui leur seront rendus applicables suivant les formes prévues par la dite loi.

../. .



Annexe 3 : ATG 973/SN 822 : Dossiers documentaires sur la Guyane réunis par le préfet Vignon (1936-1948), pochette Economie.

ASSISTANCE MEDICALE GRATUITE
Demande du Postulant

DEPARTEMENT DE LA GUYANE
ARRONDISSEMENT de Cayenne
CANTON de Cayenne
COMMUNE de Macouria

Je soussigné(1) *Jean Galliot Louise* né le *15.6.1894*
à *Macouria* exerçant la profession de *Cultivateur*
ai l'honneur de solliciter le bénéfice de l'assistance médicale gratuite (2) pour les membres de ma famille ci-dessous désignés et joint à cet effet le certificat médical correspondant :

1. Le mari (1) *Galliot Suzanne* né le *9.9.1887* Profession *Cultivateur*
2. La femme (1) *Coutard Louise* née le *15.11.1894* Profession *Cultivateur*
3. Les enfants (1) *néant* né le Profession

NOM DU BENEFICIAIRE *Jean Galliot Louise*
Biffer les deux mentions inutiles
a) Simplement pendant la durée de l'hospitalisation envisagée.
b) Pour les soins à domicile seulement.
c) A domicile et en cas d'hospitalisation.

NOTA.— L'administration a un délai de 5 ans pour exercer un recours contre l'assiste, si celui-ci faisait une succession à son décès, le maire devrait le signaler à la Préfecture en indiquant le nom du notaire chargé de la succession et la période de traitement.

A *Macouria*, le *8 juillet 1953*
J. Galliot Louise (Signature)

Renseignements fournis par le Maire

Résidences successives pendant les deux dernières années

1.— Résidences

| | | | |
|--------------------------------------|--|--|---------|
| Détermination du domicile de secours | 1° S'il s'agit d'un célibataire âgé de moins de 22 ans. | Résidence du père ou de la mère si celle-ci est veuve ou a obtenu la garde de l'enfant. | A du au |
| | 2° S'il s'agit d'un célibataire âgé de plus de 22 ans ou d'une veuve depuis plus d'un an. | Résidences personnelles. | A du au |
| | 3° S'il s'agit d'une femme mariée ou d'une veuve depuis moins d'un an. | Résidences du mari ou celles du père de celui-ci ou à défaut de la mère s'il est émancipé par le mariage depuis moins d'un an. | A du au |
| | 4° S'il s'agit d'un étranger avec le pays duquel la France a passé une convention d'assistance réciproque. | Date d'arrivée en Guyane. | |

Date de cessation du travail
Montant du demi-salaire
Nom du Médecin choisi *Docteur Rivierez H. H. H.*
Distance kilométrique entre la demeure de l'assisté et le domicile du médecin le plus proche et résidence de ce dernier :

2.— Liste des membres de la famille tenus à la dette alimentaire

| Noms et Prénoms | Adresses exactes |
|-----------------|------------------|
| ASCENDANTS | |
| DESCENDANTS | |

NOTE IMPORTANTE : Pour chacune des personnes ci-dessus énumérées il doit être annexé au présent dossier un bulletin de renseignements sur la situation de famille et de fortune (imprimés réglementaires à réclamer le cas échéant à la Préfecture). En ce qui concerne celles d'entre elles domiciliées en dehors de la commune, c'est au Maire de la résidence du Postulant qu'il appartient de se mettre en rapport, comme en matière d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, avec ses collègues intéressés (imprimés réglementaires à réclamer le cas échéant à la Préfecture).

Résumé des pièces à joindre au présent dossier

1° Certificat médical. 2° Certificat de salaire délivré par l'employeur. 3° Extrait du rôle des Contributions Directes. 4° Bulletin de renseignements concernant les personnes tenues à la dette alimentaire. 5° Pour les orphelins mineurs, bulletin de décès des parents. 6° En cas de vants d'immeuble remontant à moins de 2 ans, copie des actes passés à cet effet, de même qu'en cas de donation ou constitution de rentes viagères. 7° En cas de divorce ou de séparation de corps, copie du jugement. 8° Engagement de participer au paiement de la dépense.

(1) Noms et prénoms.
2) Si la demande est faite uniquement au profit du Signataire, rayer tout le reste de la formule.

Annexe 4 : ATG 973/ SN 827 : Demande d'assistance médicale gratuite.

PORTRAITS

Fidèle aux buts que nous nous sommes fixés, nous présenterons sous cette rubrique les personnalités les plus en relief de notre Département. Nous nous efforcerons, chaque mois, de publier la photographie et le curriculum vitae de ceux qui jouent un rôle dans l'activité politique, économique, sociale ou administrative de la Guyane.

M. Robert VIGNON, Préfet de la Guyane, est élevé à la deuxième classe de son grade.

Nous publions ci-dessous l'article consacré à M. le Préfet Robert VIGNON, par le grand périodique « Marchés Coloniaux » (numéro du 11 novembre 1950).

« M. Robert VIGNON, « le jeune et clairvoyant préfet de la Guyane », ainsi que débutait une note biographique dans un numéro de cette revue en avril 1949, est né le 17 novembre 1910 à Constantine.

Jeune et clairvoyant, il ne suffit que de parcourir les quelques lignes de sa vie pour le constater. Il n'a pas encore 24 ans, quand il se trouve placé au poste de chef-adjoint du cabinet du Préfet du Tarn, ayant achevé et couronné ses études juridiques et littéraires par les licences en droit et ès-lettres. A 25 ans, il est nommé chef du cabinet du Préfet du Tarn.

Le 19 juillet 1939, il quitte le Tarn pour la Haute-Vienne dont il devient chef du cabinet du Préfet, pour peu de temps toutefois, car la guerre survient quelques semaines plus tard ; mobilisé dès le 27 août 1939, comme lieutenant de réserve, il sera cité trois fois au cours de la guerre.

Novembre 1940 le trouve Secrétaire Général de la Vendée ; janvier 1942, directeur du cabinet du Préfet régional d'Orléans. De 1942 à 1944, il détient les commandes du Secrétariat Général du Loir-et-Cher jusqu'à la Libération du territoire.

Ses faits de résistance et les larges connaissances qu'il a acquises au cours des dix précédentes années le font choisir par le Ministre de l'Agriculture comme chef-adjoint de son cabinet. C'est à ce titre qu'il participe, en 1946 principalement, aux conférences internationales de la F.A.O. où il approfondit les problèmes mondiaux de l'agriculture et du ravitaillement, si complexes et si tendus à cette époque. Il se rend successivement à Washington, Londres et Copenhague, et remplit des missions en Allemagne et en Afrique du Nord.

Un voyage plus long et plus durable l'attend alors ; le 16 août 1947, il est nommé Préfet de la Guyane. La tâche qui lui est confiée est périlleuse : non seulement la transformation de cette colonie en département français, dont il est le premier Préfet, crée des problèmes extrêmement nombreux et divers qu'il lui faudra résoudre avec d'innombrables précautions, mais la Guyane par elle-même est aussi un territoire peu commun dont la seule histoire politique et économique doit inspirer bien des inquiétudes à celui qui en vient diriger les destinées.

Depuis plus de trois ans cependant, M. Robert Vignon est demeuré à son poste. Quel meilleur brevet pourrait-il exister de sa haute compétence, en face de l'hécatombe de 70 gouverneurs durant les 50 années antérieures.

Sans attendre, le nouveau préfet se met à l'œuvre, se fixant comme premier but de connaître son département et les territoires voisins. Septembre 1947, nous le voyons prendre la route de Saint-Laurent-du-Maroni, en voiture d'abord, à pied ensuite, puisque la route coloniale n° 1, maintes fois inaugurée, n'a jamais pu être totalement utilisée par les automobiles.

En novembre 1947, il est sur l'Oyapock et sur l'Approuague.

En 1948 et 1949, il effectue de longues expéditions chez les populations de l'intérieur, Indiens Roucouyennes et Oyampis, noirs Bonis, qui voient pour la première fois de leur existence un chef de territoire venir leur rendre visite.

Il se rend également dans les Etats ou territoires voisins, au Venezuela et à la Colombie en 1947, à Suriname et à la Guyane anglaise en 1948, au Brésil en 1948 et 1949, et grâce à ces visites, les relations s'établissent courtoises et amicales entre ces territoires et la Guyane française.

Les services rendus par le Préfet de la Guyane à son département ont déjà été grands, mais M. Robert Vignon, fait chevalier de la Légion d'Honneur en reconnaissance de son œuvre, ne juge ses premières années dans ce département que comme le commencement d'une série de longs efforts qui redonneront à la Guyane l'espoir d'un développement économique digne de ses richesses.

Les citations dont est titulaire M. Robert Vignon témoignent de sa conduite durant les hostilités.

L'une d'elles, décernée sur le champ de bataille, est ainsi libellée :

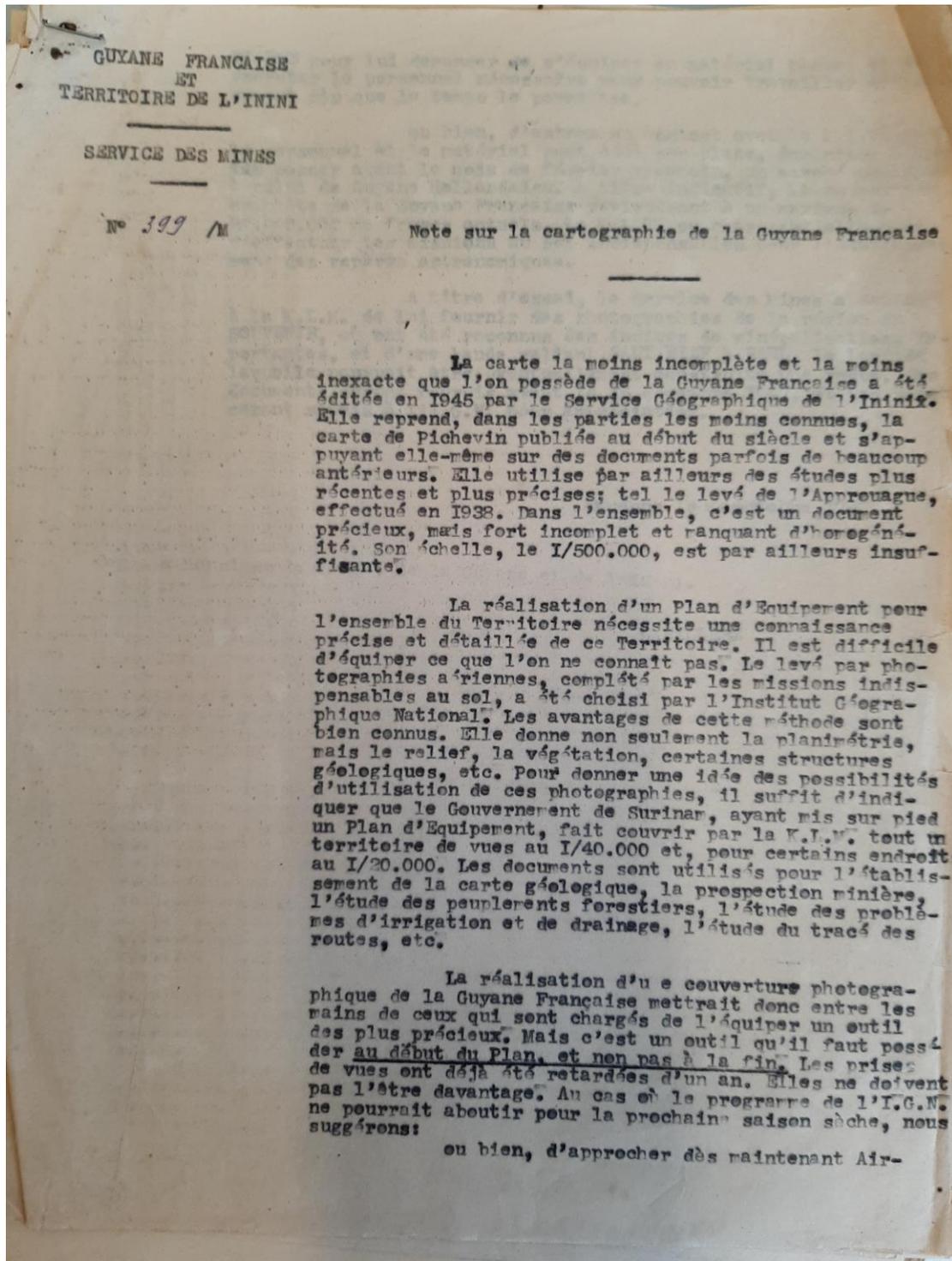
« Robert Vignon, Lieutenant au 2^e Bataillon de la 16^e 1/2 Brigade de chasseurs, blessé le 7 juin 1940 sur l'Aisne dans des circonstances particulièrement critiques, s'est ingénié à regrouper tous les éléments disponibles de sa Compagnie, a demandé à ne pas être évacué. A participé brillamment aux combats des 8 et 10 juin 1940 ».

Quant à son action dans la Résistance, elle est synthétisée par la dernière phrase de sa citation à l'ordre du Corps d'Armée :

« Animé d'un ardent patriotisme et d'un inlassable dévouement, même dans les besognes les plus humbles, Robert Vignon, Préfet de la République, a été un exemple des hauts fonctionnaires de France dans la lutte pour la libération de la patrie ».



Annexe 5 : Parallèle 5, décembre 1950, p.2, Portrait du préfet Robert Vignon.



Annexe 6 : ATG 973/SN 822 : Dossier Histoire et géographie de la Guyane. Cartographie de la Guyane.

Le Docteur FLOCH

Directeur de l'Institut Pasteur
de Cayenne
est promu Médecin Lieutenant-Colonel

Un récent Journal officiel nous a appris la nomination au grade de Lieutenant-Colonel, à compter du 1^{er} avril 1950, du Médecin Commandant Floch qui depuis près de dix ans dirige avec autorité, efficacité et dévouement l'Institut Pasteur de la Guyane.

Avec les innombrables amis que compte le Docteur Floch dans ce Département, en France et dans le monde entier, nous lui adressons nos vives et cordiales félicitations.

Cette promotion si méritée, qui vient récompenser tant de labeur et tant d'énergie au service de l'humanité, nous donne l'occasion de retracer, pour les lecteurs de "Parallèle 5", la carrière du Docteur Floch.

Né le 3 octobre 1908, à Brest, le Docteur Hervé Floch entre à l'école de Santé Navale de Bordeaux en 1928, après des études dans sa ville natale et à Rennes.

Sa thèse passée en juillet 1932, il opte pour le Corps de Santé des Troupes Coloniales et ce n'est que très passagèrement qu'il sert en 1933 dans la marine de guerre à Lorient.

La même année, il sort second de sa promotion sur cent-vingt élèves et choisit la Guadeloupe où il arrive fin décembre 1933.

Capitaine, le 25 décembre 1936, il utilise son congé en France pour passer avec succès le concours d'assistant des hôpitaux coloniaux (section de bactériologie). Pendant son stage de Bactériologie, il est affecté à Paris pour suivre les cours de microbiologie de l'Institut Pasteur et y effectue des stages dans divers services.

Le 30 décembre 1938, il arrive à Cayenne pour un premier séjour à l'issue duquel il compte passer l'agrégation de bactériologie. Ses projets sont entravés par la guerre et l'armistice.

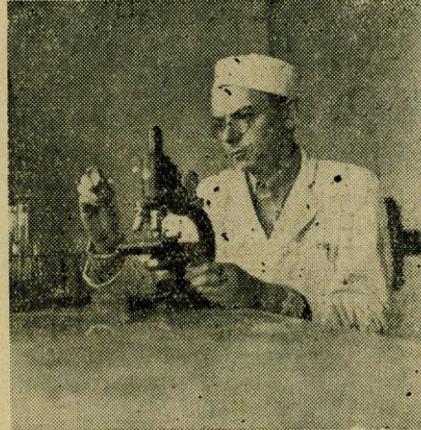
C'est le Docteur Floch qui, en dépit des difficultés résultant de la guerre d'abord, puis de l'occupation de la métropole, créa l'Institut Pasteur de la Guyane.

Le 25 juin 1943, il est nommé Médecin Commandant par le gouvernement d'Alger.

Au milieu de difficultés financières inouïes, il bâtit de toutes pièces son Institut et ce n'est qu'en Août 1947, après avoir installé son adjoint, que le Docteur Floch rentre en France après un séjour ininterrompu de près de neuf ans à Cayenne.

Après un nouveau stage de six mois à l'Institut Pasteur de Paris, le Commandant rentre à Cayenne avec Madame Floch et leurs trois enfants, le 28 octobre 1948.

A Cayenne, le Docteur Floch dirige, en même temps que son Institut, le Bureau d'Hygiène et le Service Vétérinaire.



Une belle attitude du Colonel FLOCH dans son laboratoire.

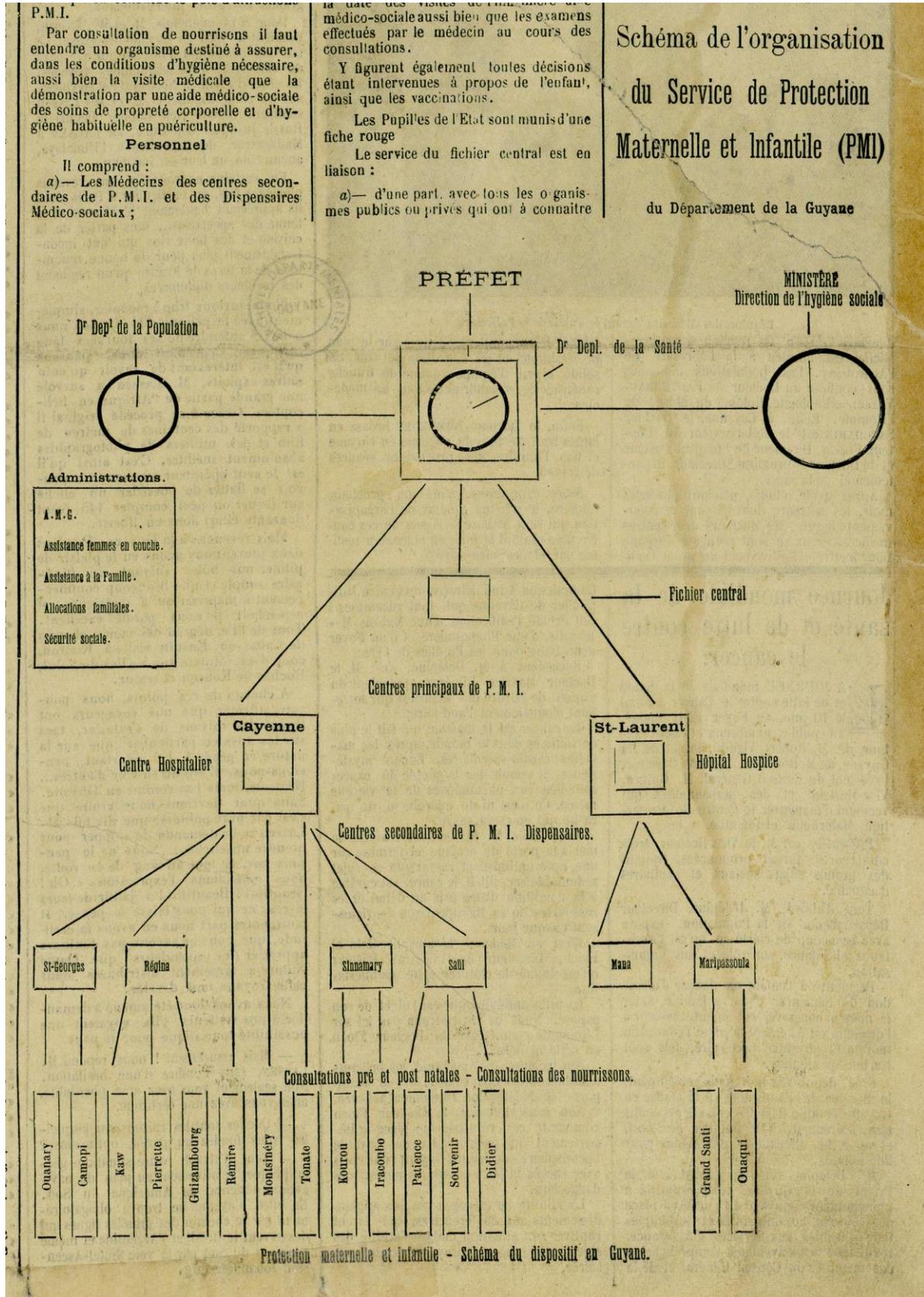
Il a participé aux travaux de la 11^e Conférence Panaméricaine de la Lèpre à Rio de Janeiro, de la XII^e Conférence sanitaire Panaméricaine et à la 11^e Conférence panaméricaine d'éducation sanitaire à Caracas, de la Conférence annuelle de l'association du contrôle de la tuberculose à Miami, du Ve Congrès international de la Lèpre de la Havane, du 1^{er} Congrès international du B. C. G. à Lille.

Des missions d'informations l'ont en outre amené à Carville et à New-York ainsi qu'en Guyane anglaise.

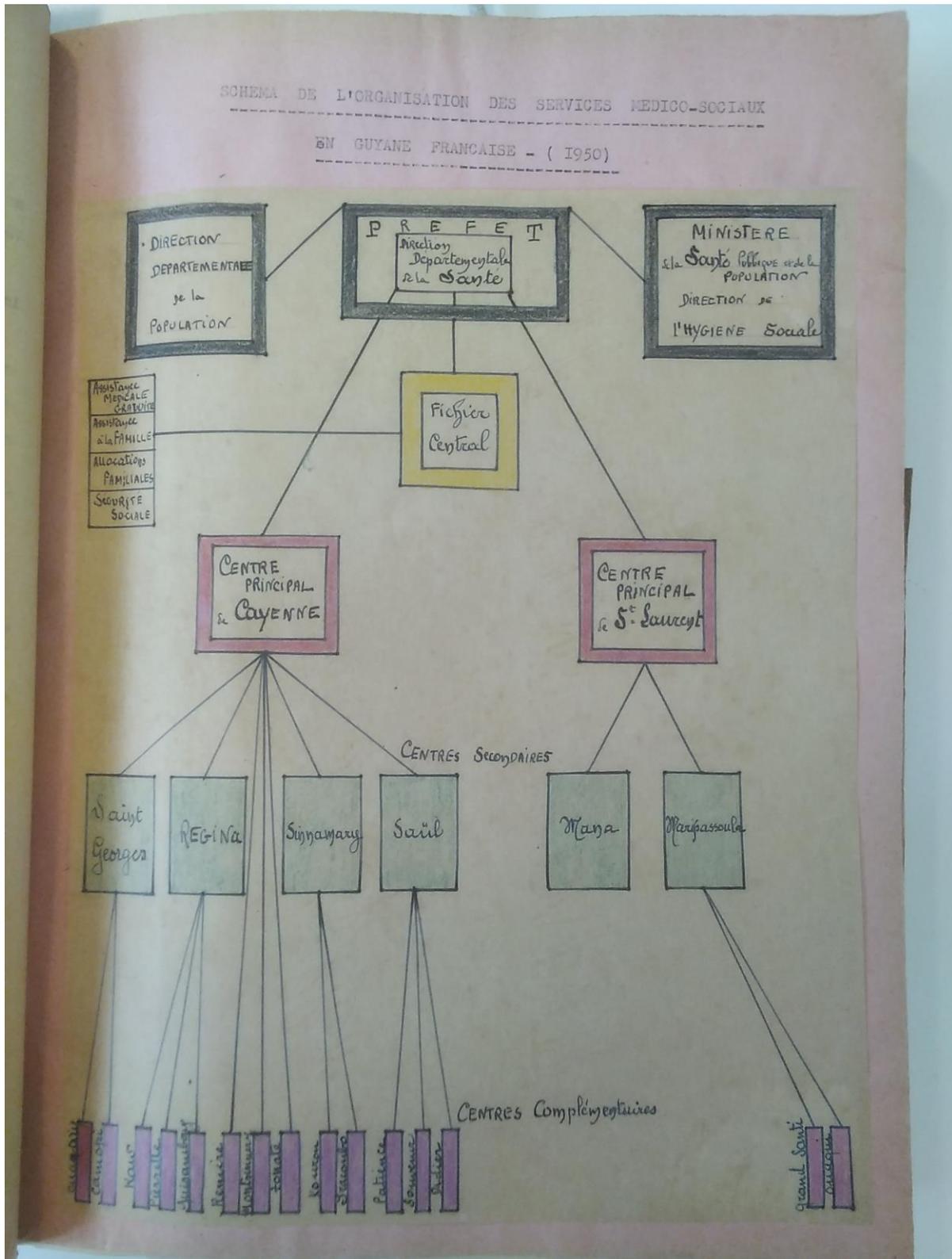
Ses travaux scientifiques constituent un appoint substantiel à la Science Médicale et c'est au Docteur Floch que revient notamment l'inappréciable mérite de la mise au point du traitement de la lèpre par la Sulfone-mère-Dissulfone, traitement vingt fois moins cher que ceux qui étaient jusqu'à présent pratiqués ; cette économie permet une extension inespérée du traitement de cette terrible maladie.

C'est grâce à son impulsion que la lutte contre le paludisme en Guyane française a pu être menée à bien, dans des temps records et avec des résultats maxima.

Aidé de collaborateurs dévoués, tels que les Docteurs De Lajudie, Camain, Destombes qui se sont succédés à ses côtés, et M. Abonnenc, entomologiste particulièrement avisé, il a rédigé plus de 200 publications sur le paludisme, la dysenterie, la fièvre typhoïde, la diphtérie, l'encéphalite, les spirochètoses, la trypanosomiase, etc...



Annexe 8 : Parallèle 5, juillet 1950, p.7 : Organigramme de la PMI.



Annexe 9 : ATG 973/ SN 780 : Action sanitaire et sociale 1947-1950, Schéma de l'organisation des services médico-sociaux en Guyane française 1950.

RETOUR EN GUYANE DE M. le D^r Rivièrez



Parti en congé en Métropole le 23 Juin 1951, M. le Docteur Maurice RIVIEREZ Président du Conseil de l'Ordre des Médecins, Président de la Commission Médicale consultative du Centre Hospitalier, et Vice-Président de la Commission Administrative de cet Etablissement, est revenu en Guyane le 6 Janvier.

Il a profité de son séjour en métropole pour s'occuper de diverses questions concernant l'organisation de l'Ordre Régional des Médecins, groupant la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane. Il avait été mandaté à cet effet par les Présidents des Conseils départementaux Antillais.

Ayant pris contact à Paris avec le Professeur OBERLIN, Président du Conseil National de l'Ordre et le Professeur TURIAF, représentant des Départements d'Outre-Mer, il collabora à la constitution de l'Ordre Régional. C'est à la suite de ces entretiens que le Professeur LAVIER fut chargé de venir sur place mettre au point l'organisation des Conseils départementaux.

Le Docteur Rivièrez put également faire régler la question de la « qualification » des spécialités.

Puis il fut amené à étudier le problème de la propagande culturelle et scientifique avec le Brésil, grande nation amie, ayant les mêmes affinités que la France, et avec laquelle notre pays se doit d'intensifier les échanges pour reprendre sa place qui était, naguère, prépondérante.

Dans le domaine hospitalier le Docteur Rivièrez obtint de la Direction Générale de l'Hygiène Publique et des Hôpitaux, certaines dérogations permettant le fonctionnement de l'Ecole d'Infirmières de Cayenne, qui ne réunissait pas toutes les conditions requises par la réglementation métropolitaine.

Des places furent réservées à l'Ecole de Sages-Femmes de la Martinique, pour les jeunes guyanaises se destinant à cette profession.

Avec M. FROMAGEAU, Directeur au Ministère de la Santé, il s'entretint de la création d'un laboratoire hospitalier polyvalent. Une subvention de 20 % du montant des frais de premier établissement fut promise.

A la Direction Départementale de la Santé de la Seine le Docteur Rivièrez fit des démarches pour hâter la désignation d'un médecin électro-radiologue, dont le poste est créé depuis plus

Annexe 10 : Parallèle 5, février 1952 , p.5, Portrait du docteur Rivièrez.

DOCUMENTS SUR L'INSTITUT PASTEUR

IP

SERVICE D'HYGIENE

Un service d'hygiène devra être créé avec comme objectif principal la lutte contre le paludisme et par conséquent la destruction des moustiques par aspersion de D.D.T. et par la suppression des gîtes à larves.

Le dispensaire central d'Hygiène pourra être réalisé en 1949.

LUTTE CONTRE LA LÈPRE

La lutte contre la lèpre doit s'inscrire en premier plan des préoccupations de l'Administration en raison des progrès que fait cette endémie.

L'équipement à prévoir consiste dans :

- un dispensaire spécialisé à Cayenne pour permettre le dépistage de la maladie et les soins aux malades non contagieux. Les mêmes missions incombent aux Médecins des Communes rurales.
- un pavillon spécial à l'Hôpital de Cayenne pour la mise en observation des malades et leur séjour avant d'être dirigés sur les Etablissements indiqués (à construire en 1949).
- l'achèvement de la Léproserie de l'Acarouany et la modernisation de son équipement. Le principal défaut de cet établissement est surtout son isolement. Sa situation sur la rivière de l'Acarouany, à des heures de canot de Mana, ville peu facile à atteindre elle-même rend impossible toute liaison des malades et de leur famille. C'est là une des plus importantes causes de la répugnance des malades à s'y rendre. Il est nécessaire d'augmenter sa capacité de logement et de terminer les travaux de modernisation déjà entrepris; Les visites hebdomadaires d'un médecin permettront les traitements selon les méthodes les plus modernes (promin, diasone, etc...). Dans l'avenir, l'Acarouany serait de préférence réservée aux malades de la catégorie pénale, à ceux originaires de l'arrondissement de St-Laurent-Mana ou qui n'auraient aucune famille. Cet établissement devra être au point en 1949.
- la construction d'un village pour hanséniens. Son emplacement est actuellement choisi et les travaux ont commencé à 25 Kms de Cayenne, séparé de l'île par un pont facile à contrôler, il permettra une ségrégation facile et complète sans interdire les rapports normaux entre les malades et leurs familles. Son achèvement est à prévoir pour 1950.
- l'agrandissement de l'Ecole MARCHOUX réservés aux enfants suspects de lèpre, qui s'avère d'ores et déjà trop petite.
- la construction d'un nouvel Institut PASTEUR, assurant le rayonnement de la France en Amérique Latine et permettant de faire profiter nos voisins de l'expérience et de la science déjà réputée de cet établissement (à prévoir pour 1949).

.....

Une fois cet équipement réalisé, il sera possible d'entreprendre une campagne de dépistage et de ségrégation plus intense qui entrainera certainement une régression du fléau.

L'expérience fait en effet ressortir davantage chaque année que les nouveaux malades vivent dans une promiscuité regrettable avec les Hanséniens. Cela souligne le danger de contagion de cette maladie.

-:-:-:-:-

L'Institut Pasteur de la Guyane, filiale de l'Institut Pasteur Paris, fonctionne suivant un contrat passé entre le Département de la Guyane et l'Institut Pasteur de Paris.

C'est le seul laboratoire du Département, il effectue tous les examens sérologiques, parasitologiques, bactériologiques, hispathologiques pour les services dépendant du Ministère de La Santé Publique (Hôpitaux, Dispensaires, Fraudes, Service d'Hygiène notamment tous les examens nécessités par le diagnostic et le traitement des lépreux) il pratique toutes les vaccinations (B.C.G. antityphoïdiques associée antivariolique, antiamarille etc.); il contribue directement au fonctionnement du service d'Hygiène le recteur de l'Institut Pasteur est Directeur du Bureau d'Hygiène de Cayenne enquêtes épidémiologiques le Médecin adjoint au Directeur assure le service du Dispensaire spécial anti-hansénien, il ravitaille le département en vaccins (qu'il fabrique en grande partie) et en sérums.

La subvention de fonctionnement demandée au Département pour l'année 1949 est de 1.000.000 de francs; le montant de la subvention accordée par le Ministre de la Santé Publique pourrait être de cet ordre de grandeur.

L'Institut Pasteur de la Guyane a un besoin urgent de renouveler son matériel qui n'a pu l'être pendant la guerre.

La subvention demandée ne pourrait être attribuée à l'Institut Pasteur que dans les mêmes conditions que la subvention départementale.

